

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AUX OPTIONS
D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE

DOSSIER : R-3891-2014

RÉGISSEURS : Mme LOUISE PELLETIER, présidente
M. GILLES BOULIANE
Me LOUISE ROZON

AUDIENCE DU 14 JUILLET 2014

VOLUME 1

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me SOPHIE LAPIERRE
procureure de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIQ/CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE HQD	6
HERVÉ LAMARRE	
HANI ZAYAT	
RICHARD LAGRANGE	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	20
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	80
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	124
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN	127
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	163
INTERROGÉS PAR M. GILLES BOULIANNE	170
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	172
PREUVE AQCIE/CIFQ	181
SERGE LAFLAMME	
PIERRE VÉZINA	
MICHEL GARIÉPY	
LUC BOULANGER	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	183
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	213
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	237
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN	241
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	257
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	264

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQD) : Parmi les 975 MW effectifs de 2012-2013, combien n'ont pas été renouvelés en 2013-2014 parce que le client n'était plus en mesure de les offrir (demandé par FCEI)	79
E-2 (HQD) : Confirmer si l'industrie des pâtes et papiers représente 100 % pour les années 2011-2012 et 2012-2013 (demandé par UC)	99
E-3 (HQD) : Fournir la répartition des achats de puissance pour l'hiver 2013-2014 entre le Québec et hors-Québec (demandé par UC)	118
E-4 (HQD) : (demandé par FCEI) À l'égard du tableau R-5.1 à la pièce HQD-2, Document 3, donner pour les mois de janvier et février 2014 le détail par appel d'offres des mégawatts, des prix payés et des dates d'acquisition	125

R-3891-2014
14 juillet 2014

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-UC-0011 : Extrait de la décision D-2001-110	84
C-UC-0012 : Extrait des notes sténographiques (page 107) dans le dossier R-3854-2013	96

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)
8 juillet deux mille quatorze (2014), dossier R-3891-
9 2014, demande relative aux options d'électricité
10 interruptible.

11 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
12 Louise Pelletier, présidente de la formation, de
13 même que monsieur Gilles Boulianne et maître Louise
14 Rozon.

15 Le procureur de la Régie est maître Pierre R.
16 Fortin.

17 La requérante est Hydro-Québec Distribution,
18 représentée par maître Éric Fraser.

19 Les intervenants sont :

20 Association des redistributeurs d'électricité du
21 Québec, représentée par maître Sophie Lapierre;

22 Association québécoise des consommateurs
23 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
24 forestière du Québec, représentés par maître Pierre
25 Pelletier;

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
2 représentée par maître André Turmel;
3 Union des consommateurs, représentée par maître
4 Hélène Sicard.

5 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
6 désirent présenter une demande ou faire des
7 représentations au sujet de ce dossier? Je
8 demanderais par ailleurs aux parties de bien
9 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
10 les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous
11 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
12 est fermé durant la tenue de l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Madame la Greffière. Et bon matin à tous les
15 participants. La Régie vous souhaite la bienvenue à
16 cette première journée d'audience qui débute le
17 dossier R-3891-2014, c'est-à-dire la demande
18 présentée par le Distributeur portant sur des
19 modifications tarifaires aux options d'électricité
20 interruptible.

21 En premier lieu, je voudrais vous présenter
22 l'équipe de la Régie qui est assignée au traitement
23 de la demande. Le chargé de projet est monsieur
24 Simon Desrochers; un des deux spécialistes qui est
25 présent aujourd'hui monsieur Michel Archambault,

1 notre second étant en vacances, comme plusieurs le
2 souhaiteraient peut-être en ce jour. Et notre
3 procureur maître Pierre Fortin vous a été présenté
4 il y a quelques moments. Madame la Greffière,
5 madame Johanne Lebuis, va nous assurer de nous
6 garder à l'ordre. Oui, oui, c'est votre rôle et non
7 pas le moindre.

8 La Régie vous a fait parvenir vendredi en
9 fin de journée un calendrier d'audience,
10 relativement succinct vous me direz. Le calendrier
11 a été préparé à la lumière des informations que
12 vous nous avez transmises. Donc, on vous invite à
13 être le plus flexible possible et à être disponible
14 au besoin pour soit devancer vos présentations, les
15 témoignages ou les plaidoiries, le cas échéant.

16 Or, à moins d'avis contraire, nos journées
17 commencent à neuf heures (9 h), se termineront vers
18 quinze heures (15 h). Et s'il n'y a pas de
19 remarques préliminaires ou autres remarques de
20 précision de la part des participants, nous serions
21 prêts donc à commencer avec la présentation de la
22 preuve d'Hydro. Or, est-ce qu'il y a des remarques
23 préliminaires à formuler? Il n'y en a pas. Donc,
24 Maître Fraser, c'est à vous.

25

1 PREUVE DE HQD

2

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord bonjour.

5 Bonjour, monsieur et madame les régisseurs.

6 Bonjour, Madame la Présidente. Le panel d'Hydro-

7 Québec est déjà en place. Vous avez, en commençant

8 à ma droite, monsieur Richard Lagrange, chef

9 Planification et fiabilité. Peut-être pour une mise

10 en contexte, il occupe les fonctions qu'a occupées

11 longtemps monsieur Stéphane Dufresne dont vous avez

12 eu l'occasion de voir témoigner à plusieurs

13 reprises. Il est accompagné de monsieur Hani

14 Zayat, directeur Approvisionnement en électricité,

15 n'ayant plus besoin de présentation, et monsieur

16 Hervé Lamarre, directeur principal Clientèle

17 affaires et réglementation. Alors, Madame la

18 Greffière, on peut procéder à l'assermentation des

19 témoins s'il vous plaît.

20

21 L'an deux mille quatorze (2014), ce quatorzième

22 (14e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

23

24 HERVÉ LAMARRE, directeur principal Clientèle

25 d'affaires et réglementation, ayant une place

1 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
2 (Québec);

3
4 HANI ZAYAT, directeur Approvisionnement en
5 électricité, ayant une place d'affaires au 75,
6 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

7
8 RICHARD LAGRANGE, chef Planification et fiabilité,
9 ayant une place d'affaires au 75, boulevard René-
10 Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

11
12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14
15 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

16 Je vous remercie, Madame la Greffière. On va
17 procéder à l'adoption de la preuve. Je vais y aller
18 à l'envers. Je vais commencer avec monsieur
19 Lamarre.

20 Q. [1] Alors, Monsieur Lamarre, je vous réfère à
21 l'ensemble de la documentation, donc autant la
22 preuve du Distributeur que les réponses aux
23 demandes de renseignements. Je comprends que vous
24 avez participé à l'élaboration de ces documents?

25

1 M. HERVÉ LAMARRE :

2 R. Oui.

3 Q. [2] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
4 votre témoignage écrit en l'instance?

5 R. Oui.

6 Q. [3] Je vous remercie. Monsieur Zayat, mêmes
7 questions. Donc, je vous réfère à l'ensemble de la
8 preuve, tant la preuve d'Hydro-Québec que les
9 réponses aux demandes de renseignements de la Régie
10 et des intervenants. Je comprends que vous avez
11 participé à la préparation de l'ensemble de ces
12 documents?

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. Oui.

15 Q. [4] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
16 votre témoignage écrit en l'instance?

17 R. Oui.

18 Q. [5] Je vous remercie, Monsieur Zayat. Monsieur
19 Lagrange, je comprends que vous n'avez pas
20 participé à la préparation de la preuve. Vous
21 n'étiez pas en fonction à cette époque-là?

22 M. RICHARD LAGRANGE :

23 R. C'est exact.

24 Q. [6] Par contre, vous avez pris connaissance de
25 l'ensemble de la preuve?

1 R. Oui, tout à fait.

2 Q. [7] Avez-vous participé à la rédaction des réponses
3 aux demandes de renseignements?

4 R. Oui.

5 Q. [8] Je comprends que vous adoptez le tout pour
6 valoir pour votre témoignage en l'instance?

7 R. Oui.

8 Q. [9] Je vous remercie, Monsieur Lagrange. Alors, la
9 preuve étant adoptée, Madame la Présidente, nous
10 n'avions pas annoncé de présentation, nous aurons
11 de courtes... deux questions pour les témoins à la
12 lumière de l'ensemble de la preuve. Et je vais
13 commencer avec monsieur Zayat. Vous avez pris
14 connaissance de l'ensemble de la preuve?

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Oui.

17 Q. [10] Avez-vous des commentaires généraux à faire en
18 début d'audience?

19 R. J'ai quelques commentaires.

20 Q. [11] Je vous laisse aller.

21 R. Bonjour mesdames et monsieur. Donc, quelques
22 commentaires plus en prenant connaissance des
23 mémoires des intervenants et peut-être de façon
24 plus globale. Repositionner dans le fond le
25 dossier, l'option d'électricité interruptible comme

1 étant un dossier pour moi qui est un dossier de
2 fiabilité avant tout. Bien qu'il soit balisé sur
3 des données de marché, ça reste un dossier de
4 fiabilité pour le Distributeur dans la mesure où
5 l'option d'électricité interruptible est une option
6 qui est importante au bilan de puissance du
7 Distributeur. Elle contribue à la satisfaction des
8 besoins de puissance du Distributeur; qu'elle
9 permet de laisser les interconnexions libres dans
10 le fond pour aller chercher des mégawatts
11 additionnels lorsque requis. Donc, elle n'est pas
12 sujette aux contraintes de l'interconnexion de par
13 la présence de ses clients à l'intérieur de la zone
14 de contrôle du Québec.

15 (9 h 10)

16 Je rajouterai que les clients de l'option
17 de, en tout cas, l'utilisation qu'on en a fait et
18 la présence des clients a été fiable au cours des
19 années, je dirais, dans la très grande majorité des
20 cas. Et le but de la présente demande est de
21 préserver les quantités qui sont offertes par nos
22 clients industriels, donc en termes d'électricité
23 interruptible, et aussi de, on l'espère, d'aller
24 chercher des quantités additionnelles qui pourront
25 être contributives à nos bilans.

1 Comme vous le savez, on a des besoins de
2 puissance qui sont importants pour le Distributeur
3 et si on pouvait augmenter la contribution des
4 clients industriels à ces besoins-là, à satisfaire
5 ces besoins-là plutôt, ça serait certainement un
6 grand plus, un grand plus pour nous.

7 Je rajouterais que l'utilisation de
8 l'option a été, l'option permet une utilisation
9 entre zéro et cent (0 - 100) heures. Évidemment, il
10 y a eu des années à zéro (0); il n'y a jamais eu
11 d'année à cent (100), donc on n'a jamais utilisé
12 l'électricité interruptible jusqu'à la limite de
13 cent (100) heures. L'année dernière a été une
14 année, les deux dernières années ont été des années
15 d'utilisation plus soutenue, avec deux mille
16 treize-deux mille quatorze (2013-2014) une
17 utilisation de cinquante-cinq (55) ou soixante (60)
18 heures, mais on n'a jamais été jusqu'à utiliser
19 l'électricité pendant cent (100) heures.

20 Peut-être un côté, j'ai fait référence
21 tantôt aux conditions de marché que le, dans le
22 fond, c'est une option, c'est un dossier de
23 fiabilité balisé par des données de marché; mais
24 c'est important aussi de tenir compte du fait que
25 ça a des coûts chez les clients, donc tout balisage

1 ou toute évaluation de l'intérêt de l'option doit
2 tenir compte du fait qu'il y a quand même des
3 conditions pour les clients pour pouvoir soumettre
4 des quantités dans l'option d'électricité
5 interruptible et qu'il faut qu'ils soient capables,
6 il faut qu'ils veuillent, évidemment, et qu'ils
7 soient capables de compenser leurs coûts.

8 Et c'est un peu la structure de
9 rémunération qu'on a, qui est proposée dans le
10 présent dossier, donc une structure avec des coûts,
11 avec une prime fixe, dans le fond, qui sert
12 essentiellement à compenser, en partie du moins,
13 les clients pour les coûts qu'ils doivent subir
14 pour mettre en place les systèmes. Et, de notre
15 point de vue, c'est un peu le déclencheur qui
16 permet d'aller chercher des quantités qui sont, qui
17 figurent au bilan.

18 Il faut dire que la présence, une fois
19 qu'on souscrit à la puissance interruptible,
20 l'électricité interruptible pardon, bien, le client
21 s'engage à être présent trois mille (3 000) heures;
22 donc pendant les trois mille (3 000) heures
23 d'hiver, soit du premier (1er) décembre jusqu'à la
24 fin mars, le client doit être disponible pour subir
25 une interruption. Ça ne veut pas dire qu'il va

1 subir une interruption pendant trois mille (3 000)
2 heures, loin de là, mais il est disponible, à
3 chacune des heures de l'hiver, de ces quatre mois-
4 là, pour être interrompu au besoin.

5 Évidemment, la compensation au moment de
6 l'interruption, puis là, je vous ramène à la
7 question de l'interruption entre zéro et cent (0 -
8 100) heures, bien ça, c'est pour, dans le fond, on
9 est balisé par rapport aux conditions de marché
10 comme distributeur mais aussi il y a des coûts chez
11 les clients, qui sont souvent des pertes de
12 production ou d'autres coûts, et la prime variable
13 est là pour compenser ces coûts-là.

14 Ça fait le tour pour moi.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Q. [12] Ça termine votre présentation, Monsieur Zayat,
17 je vous remercie. J'aurais une dernière question,
18 Madame la Présidente, pour monsieur Lamarre : vous
19 avez pris connaissance de l'ensemble de la preuve,
20 Monsieur Lamarre?

21 M. HERVÉ LAMARRE :

22 R. Oui.

23 Q. [13] Donc avez-vous des commentaires à l'égard de
24 la preuve de certains intervenants?

25 R. Moi, j'aimerais intervenir sur les conclusions de

1 l'AREQ qui demande à la Régie d'accepter qu'elle
2 bénéficie des options d'électricité interruptible.
3 Donc cette requête-là porte à croire qu'il y a eu
4 des discussions entre l'AREQ et Hydro-Québec et
5 qu'il n'y a pas eu d'entente. Et de la façon que je
6 vois la démarche de l'AREQ, c'est d'intervenir
7 auprès de la Régie pour trancher un différence de
8 points de vue.

9 Or, il n'y a eu aucune discussion entre
10 l'AREQ, contrairement à l'AQCIE/CIFQ, avec qui on a
11 eu des bonnes discussions pour établir les
12 modalités, qu'est-ce qui ferait en sorte, qu'est-ce
13 qu'on pourrait amener comme modalités pour que
14 l'option fonctionne; on n'a eu aucun genre de
15 discussion, de telle discussion avec l'AREQ.

16 Cependant, le message que je veux passer,
17 c'est que s'il y a effectivement des quantités de
18 puissance interruptible de la part de certains
19 membres de l'AREQ qui pourraient être mises à la
20 disposition du Distributeur, on est très intéressés
21 à les obtenir, dans la mesure où ces moyens-là sont
22 éligibles à nos critères d'admissibilité.

23 Et si jamais nos critères d'admissibilité
24 doivent être ajustés, doivent être modifiés pour
25 tenir compte de particularités qu'on ne connaît

1 pas, on est très intéressés à en discuter avec
2 l'AREQ. Puis tout ça, ça peut se faire dans le même
3 contexte qu'on l'a fait avec l'AQCIE/CIFQ et non
4 pas à travers une audience à la Régie de l'énergie.

5 Maintenant, ça, ça m'amène à parler de la
6 demande de l'AREQ de rehausser le seuil de quatre-
7 vingts pour cent (80 %) pour la puissance de base.
8 Moi, je soumets que le problème n'est pas là.
9 Premièrement, cette règle-là vise à ce que la
10 quantité qui nous est offerte soit perceptible;
11 autrement, si on met ce seuil-là trop élevé, on
12 tombe dans une zone de, une zone de bruit dans
13 laquelle la contribution réelle ne sera pas
14 perceptible. Le problème n'est pas là. Ce qu'on
15 perçoit, nous, avec les... ce que les réseaux
16 municipaux sont en mesure de nous offrir, c'est que
17 les réseaux municipaux ont un profil de
18 consommation très similaire à celui du Distributeur
19 et, pour des raisons économiques évidentes, les
20 réseaux municipaux mettent beaucoup d'efforts à
21 écrêter leur pointe parce que c'est ce qui leur
22 procure des économies de puissance tout au long de
23 l'année et lorsque le distributeur établit ses
24 besoins de puissance, il tient déjà compte que
25 l'AREQ fait cet... que les membres de l'AREQ font

1 cette gestion-là de leur... de leur pointe avec
2 leur moyen de puissance. Donc, on ne peut pas
3 utiliser les mêmes moyens soit pour la propre
4 gestion et pour les besoins du Distributeur.

5 Et un point additionnel, s'il existe
6 d'autres moyens que ceux déjà utilisés par les
7 membres de l'AREQ qui pourraient être disponibles,
8 bien, notre compréhension, c'est que c'est beaucoup
9 plus rentable pour l'AREQ de décréter davantage
10 leur pointe que de nous l'offrir, même avec la
11 valeur bonifiée des crédits. Il y a un rapport
12 économique, là, de quatre pour un, l'économique sur
13 leur prime de puissance par rapport à ce qu'ils
14 vont obtenir en nous offrant cette puissance-là.

15 Donc, sans entrer davantage dans les
16 détails, ce que je sou mets, puis avec respect pour
17 l'AREQ et ses membres qui sont des clients d'Hydro-
18 Québec, on pense que cette demande-là n'est pas
19 justifiée puis on appelle plutôt l'AREQ et ses
20 membres au dialogue, puis on est prêt à les
21 rencontrer, ce qu'on n'a pas fait dans le passé,
22 pour parler spécifiquement de puissance
23 interruptible, mais on est prêt à le faire et s'il
24 y a des ajustements à faire dans le futur, bien, on
25 les fera pour effectivement rendre... Si

1 effectivement il y a des puissances disponibles,
2 bien, on fera les ajustements qu'il faut pour qu'on
3 puisse en bénéficier.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Q. [14] Ça termine vos commentaires, Monsieur Lamarre?

6 R. Oui.

7 Q. [15] Je vous remercie. Alors, Madame la Présidente,
8 les témoins sont... sont prêts à être contre-
9 interrogé.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Fraser. Était annoncé en contre-
12 interrogatoire FCEI, alors Maître Turmel. Je n'ai
13 pas indiqué AQCIE ni AREQ car vous n'étiez pas
14 annoncé en contre-interrogatoire. Si c'était le cas
15 contraire, veuillez s'il vous plaît nous le faire
16 savoir. Maître Lapierre, c'est ça?

17 Me SOPHIE LAPIERRE :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui. C'est bien. Merci. Maître Turmel.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. [16] Oui, j'avais anticipé... Bonjour, Madame la
23 Présidente. Bonjour aux Membres du Banc. J'avais
24 anticipé peut-être des questions de l'AREQ, mais
25 nous sommes prêts de toute manière, alors on peut

1 selon le Distributeur le niveau
2 d'interruption maximum qui n'induirait
3 pas de baisse d'adhésion à l'option.

4 Bon. Dans la réponse, il y a plusieurs avenues,
5 mais dans un premier temps, je veux focusser sur la
6 première phrase :

7 Jusqu'à l'hiver 2012-2013, il n'y a eu
8 seulement que quelques heures
9 d'interruption par hiver et les
10 clients ont déterminer leur offre de
11 puissance interruptible en fonction de
12 cet historique d'utilisation.

13 Dans un premier temps, de manière générale, est-ce
14 qu'il est vrai de mentionner qu'à l'été... aux
15 années deux mille six, deux mille sept (2006-2007),
16 deux mille sept, deux mille huit (2007-2008) il y a
17 eu quand même un nombre important d'heures
18 d'interruption? Parce que quand on lit ce passage-
19 là, c'est comme s'il y avait eu rien avant deux
20 mille douze, deux mille treize (2012-2013), mais
21 quand on regarde un peu plus loin, je vous suggère
22 deux mille six, deux mille sept (2006-2007) et deux
23 mille sept, deux mille huit (2007-2008), il y avait
24 eu passablement d'interruption. Est-ce que c'est
25 exact, Monsieur Zayat?

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Effectivement, l'option d'électricité interruptible
3 a été utilisée au fil des ans depuis deux mille
4 cinq (2005), avec une utilisation variable depuis
5 deux mille cinq (2005). Comme je l'ai mentionné
6 tantôt, il y a eu des années, je crois, où on ne
7 l'avait pratiquement pas utilisé. Et il y a des
8 années où l'utilisation a été plus... plus soutenu.

9 Q. [17] Mais, c'est le cas pour deux mille six, deux
10 mille sept (2006-2007), deux mille sept, deux
11 mille... deux mille six, deux mille sept (2006-
12 2007), deux mille sept, deux mille huit (2007-
13 2008).

14 R. Bien, je crois qu'on a répondu à ces questions, le
15 nombre d'heures d'utilisation a été donné pour
16 chacune... pour chacune des années.

17 Q. [18] Mais, étiez-vous d'accord avec moi que
18 c'étaient des heures... c'était un nombre d'heures
19 important, là.

20 R. Ce sont les heures qui figurent au tableau.

21 Q. [19] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que
22 c'est un nombre d'heures important? C'est la
23 question que je vous pose.

24 R. Bon. Effectivement, en deux mille six, deux mille
25 sept (2006-2007), on a utilisé une soixantaine

1 d'heures, donc autour de soixante-deux (62) heures,
2 deux mille sept, deux mille huit (2007-2008) plus
3 une dizaine d'heures, donc ça dépend de laquelle
4 des deux années on parle.

5 Q. [20] Oui.

6 R. Il y a une année où ça a été un usage plus soutenu,
7 un peu à l'image de deux mille treize, deux mille
8 quatorze (2013-2014), alors que deux mille sept,
9 deux mille huit (2007-2008) a été un usage qui a
10 été plus limité, on parle d'une dizaine d'heures.

11 Q. [21] Ce que je veux convenir avec vous, c'est qu'il
12 y a eu des années, là, où, t'sais, on est... je ne
13 parle pas des montagnes russes, là, mais il y a
14 des... il y a des grands crus, des moins grands
15 crus. Il y a des bonnes années, il y a des années
16 plus hautes, plus basses, donc...

17 R. Je dirais, il y a eu deux années où l'utilisation a
18 été plus soutenue, donc essentiellement deux mille
19 six, deux mille sept (2006-2007) où on n'a pas
20 atteint le maximum, donc ça n'a pas été utilisé
21 cent (100) heures comme certains semblent
22 l'indiquer, mais plus quelque chose de l'ordre de
23 soixante (60) heures, et une utilisation du même
24 ordre en deux mille treize-deux mille quatorze
25 (2013-2014).

1 (9 h 24)

2 Q. [22] O.K. Merci. Quand je reviens donc à la
3 question-réponse à 2.5, vous dites que les clients,
4 sur la base de l'hiver deux mille douze-deux mille
5 treize (2012-2013), les clients ont déterminé leur
6 offre de puissance sur la base de ces... jusqu'à
7 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013), il
8 y a eu que seulement que quelques heures
9 d'interruption. Donc, est-ce qu'il faudra baliser
10 cette affirmation quand vous dites que les clients,
11 bien dans votre affirmation vous dites que les
12 clients, comment dire, ont balisé leur offre sur la
13 base de ces quelques heures d'utilisation. Parce
14 que j'imagine, on parle souvent que ces grandes
15 sociétés sont en affaires depuis longtemps,
16 notamment les papetières et autres.

17 R. Excusez-moi, je comptais les années, dans le fond,
18 qui se sont écoulées entre deux mille six (2006),
19 deux mille sept (2007) et deux mille treize (2013),
20 deux mille quatorze (2014). Il y en a à peu près
21 huit, huit ans. Donc, je ne peux pas présumer
22 qu'ils sont basé leur offre ou leur mémoire sur ce
23 qu'il y avait en deux mille six-deux mille sept
24 (2006-2007).

25 Je pense qu'il faut revoir un peu l'usage

1 dans son ensemble. Depuis deux mille six-deux mille
2 sept (2006-2007), l'utilisation de l'option
3 d'électricité interruptible a été plus limitée. Je
4 dis plus limitée, mettons entre dix (10) et trente
5 (30) heures, dans un contexte où le tarif, la
6 rémunération du client était connue. Donc, c'est
7 celle qu'on avait, enfin qui est en vigueur jusqu'à
8 l'hiver dernier.

9 Est-ce que le client se base uniquement sur
10 les interruptions passées? Je vais dire en partie,
11 mais en partie aussi en fonction de la
12 rémunération. Est-ce qu'on peut dire que c'est...
13 Quand on regarde l'année dernière, c'est sûr qu'en
14 tenant compte, en fonction de la rémunération qui
15 était offerte aux clients, les clients semblaient
16 trouver que l'utilisation qu'on en a fait était
17 trop grande par rapport à leur perte de production
18 et aux coûts qu'ils encouraient.

19 Après ça, chaque client fait, comme chaque
20 individu fait ses évaluations en fonction des
21 critères qui lui sont propres. Il y en a qui ont pu
22 planifier en fonction de vingt (20) heures
23 d'interruption, d'autres en fonction de cent (100)
24 heures d'interruption. Ça, je ne peux pas parler
25 pour l'ensemble ou pour chacun des clients.

1 Mais ce que je peux dire c'est que, dans le
2 fond, oui, on a utilisé l'électricité interruptible
3 de façon plus importante en deux mille treize-deux
4 mille quatorze (2013-2014), ce qui a occasionné
5 des... ce qui semble avoir occasionné plutôt des
6 pertes de production chez des clients et des coûts
7 importants chez ces clients-là étant donné la
8 rémunération qui était en place.

9 Et ce que l'on présente dans le dossier
10 aujourd'hui c'est justement un ajustement de cette
11 rémunération-là qui reflète les conditions de
12 marché que, nous, on voit. Donc, dans le fond, ce
13 qu'on dit c'est qu'on n'est pas collé aux
14 conditions du client, mais on est capable au moins
15 de baliser et de dire que ça reflète nos coûts, par
16 ailleurs, et les options alternatives, si elles
17 existent. Et je peux dire qu'elles n'existent pas
18 tout le temps. Et, en même temps, il revient à
19 chacun des clients de voir si cette offre est
20 suffisante pour compenser les coûts qu'ils peuvent
21 subir lorsqu'il y a des arrêts de production.

22 Quelles seront les interruptions les
23 prochaines années? La question est posée à chaque
24 fois et je peux toujours donner la même réponse,
25 c'est selon les modalités du programme, entre zéro

1 et cent (100) heures. Zéro s'il n'y a pas de
2 besoin, si les conditions climatiques sont
3 clémentes. Et c'est sûr que la contribution de
4 l'électricité interruptible est supposée être
5 présente jusqu'à une période de cent (100) heures.
6 Est-ce que ça va être dix (10), vingt (20),
7 soixante (60)? Je ne peux pas... Je ne peux pas le
8 dire aujourd'hui pour le prochain hiver ni pour
9 l'hiver suivant.

10 Q. [23] O.K. Parfait. Mais je veux juste bien
11 comprendre. Donc, vous avez des raisons de croire
12 que les clients n'ont pas tenu compte de cet
13 historique? Ce que j'ai cru comprendre c'est que
14 vous dites, vous prenez pour acquis que certains
15 clients en ont tenu compte et d'autres n'en ont pas
16 tenu compte de l'historique, et je parle des
17 historiques depuis le début.

18 R. Je ne peux pas parler pour les clients.

19 Q. [24] Non.

20 R. Ce que je peux dire c'est que chacun des clients
21 sait quand est-ce qu'il a participé au programme,
22 sait combien il en a retiré de crédit. Chacun des
23 clients sait qu'est-ce que ça lui a occasionné
24 comme perte de production ou comme préjudice ou
25 comme coûts additionnels et chacun des clients a

1 fait ses propres analyses et a décidé de plein gré
2 de participer ou pas.

3 Ce qui compte pour moi c'est d'avoir, de
4 m'assurer qu'on a une base suffisante de clients
5 qui participent à l'option d'électricité
6 interruptible et qui contribuent à la satisfaction
7 des besoins en puissance du Distributeur. C'est ça
8 qui compte pour moi. Et, évidemment, qui soient
9 présents lorsque le besoin est là et qu'on doit les
10 appeler à deux heures de préavis.

11 Q. [25] Et tout à l'heure d'entrée de jeu vous avez
12 mentionné à la question de votre procureur que les
13 clients s'étaient engagés, s'engagent quand ils
14 vont dans l'interruptible à être disponibles à
15 chaque heure pour trois mille (3000) heures pendant
16 l'hiver. C'est exact, c'est ce que vous avez bien
17 dit?

18 R. C'est ce que j'ai dit. J'ai peut-être surestimé le
19 nombre d'heures mais c'est deux mille huit cents
20 (2 800)...

21 Q. [26] On s'entend.

22 R. En tout cas, c'est toutes les heures, du premier
23 (1er) décembre jusqu'au, jusqu'à la fin mars.

24 Q. [27] Donc, ce n'est pas une décision que les
25 clients, qui s'engagent, prennent à la légère,

- 1 hein? Ils sont informés par Hydro-Québec de toutes
2 les... je dirais, les tenants et aboutissants, de
3 ces options-là? C'est beau avoir... Parce que,
4 parfois, certains peuvent dire, que le crédit,
5 d'autres, tu sais, au crédit, il y a des
6 obligations, là. Vous êtes d'accord avec moi que
7 les clients sont bien informés par HQD j'imagine et
8 qu'ils ne prennent pas ces décisions-là,
9 d'affaires, à la légère?
- 10 R. Absolument. C'est l'essence même du programme,
11 d'être présent, d'être disponible, d'avoir la
12 capacité de s'effacer pendant les heures d'hiver,
13 pendant certaines heures d'hiver, et les modalités
14 sont présentes dans le règlement tarifaire, je
15 pense.
- 16 Q. [28] Non.
- 17 R. Donc, les modalités, à deux heures de préavis, pour
18 des périodes de quatre à cinq heures, jusqu'à une
19 période deux fois par fois, en tout cas, toutes les
20 modalités qu'on... qui sont d'ailleurs
21 essentiellement reprises dans le présent dossier.
22 Mais oui, le client doit être disponible, en
23 pratique, à chacune des heures, pour une
24 utilisation maximale de vingt (20) appels par
25 année.

- 1 Q. [29] Avec un maximum de cent (100) heures? Hein?
- 2 C'est...
- 3 R. C'est bien ça.
- 4 Q. [30] C'est ça.
- 5 R. C'est vingt (20) appels par année, à raison de cinq
- 6 heures chaque appel.
- 7 Q. [31] Et donc les, parce que ces clients-là sont
- 8 nécessairement conscients que le tout, que... pour
- 9 aller à cent (100) heures d'interruption. Ça, ils
- 10 le savent bien, c'est écrit d'ailleurs?
- 11 R. Je ne veux pas parler pour chacun des clients mais
- 12 je pense que c'est des données publiques, connues,
- 13 débattues à la Régie.
- 14 Q. [32] C'est ça.
- 15 R. Donc, je présume que les clients le savent.
- 16 Q. [33] D'accord. Merci. O.K. Maintenant, juste pour
- 17 bien confirmer, en deux mille douze - deux mille
- 18 treize (2012-2013), deux mille treize - deux mille
- 19 quatorze (2013-2014) qui ont été des années
- 20 importantes en matière d'interruption, est-ce que
- 21 je comprends que de l'avis du, ou à la connaissance
- 22 du Distributeur, ces années-là, les interruptions
- 23 répétées qui ont eu lieu, ont été créées
- 24 littéralement ou en lien, ou il y a un lien causal
- 25 avec les vagues de froid que l'on a connues au

1 Québec. Il n'y a pas d'autres raisons
2 particulières, c'est les températures froides, dans
3 un temps précis, qui durent longtemps, qui ont
4 amené les interruptions. Juste pour bien confirmer
5 qu'on comprend bien.

6 R. La première raison, c'est les températures froides.
7 C'est sûr que l'option de l'électricité
8 interruptible, elle est là pour répondre aux aléas
9 climatiques essentiellement. Mais je dirais que
10 c'est un moyen pour répondre aux aléas de l'offre
11 et de la demande. Là, quand on regarde l'aléa
12 climatique, c'est sûr que c'est un aléa au niveau
13 de la demande et donc, si la demande est plus
14 forte, on peut utiliser l'électricité interruptible
15 pour répondre à cette demande-là. Est-ce qu'il peut
16 y avoir d'autres aléas pour lesquels l'électricité
17 interruptible pourrait répondre? Bien sûr qu'il
18 pourrait y en avoir d'autres. Il y en a déjà eu
19 dans le passé. Il pourrait y avoir des lignes qui
20 ne sont pas disponibles, des interconnexions qui ne
21 sont pas disponibles, donc des limitations au
22 niveau de l'offre qui font que l'électricité... Une
23 fois que l'option d'électricité interruptible est
24 mise en place, elle contribue au bilan du
25 Distributeur de la même façon que les autres

1 moyens. Donc, ce qu'on regarde, c'est dans
2 l'ensemble, la demande qu'on a et l'offre qu'on a
3 et évidemment on fait tout pour que l'offre
4 corresponde à la demande. Donc c'est
5 essentiellement pour gérer l'aléa climatique mais
6 l'option d'électricité interruptible est en bout de
7 ligne un moyen d'offre, je ne vais pas dire comme
8 les autres mais presque, qui a ses propres
9 limitations au même titre qu'il y a plusieurs
10 autres moyens de production qui ont leur propre
11 limitation. Mais ça fait partie du portefeuille.

12 Q. [34] D'accord. Mais avec donc ces deux hivers-là
13 qui sont quand même le fruit d'aléas climatiques,
14 je pense que vous l'avez dit, est-ce que je
15 comprends que le Distributeur n'apporte pas de
16 changement dans sa gestion des besoins de
17 puissance. Là, je sais qu'on n'est pas dans le plan
18 d'approvisionnement mais en général, bref, ces deux
19 hivers-là, avec les aléas qu'on a connus, avec...
20 bien les appels... pas des... avec les
21 interruptions, est-ce que ça amène chez vous un
22 changement dans la façon de gérer votre besoin de
23 puissance, si on ne prend en compte que ces
24 éléments-là?

25 R. Je ne suis pas... Je vais répondre ce que je

1 comprends de votre question.

2 Q. [35] Oui.

3 R. L'option d'électricité interruptible aujourd'hui ou
4 pour le prochain hiver, par rapport au dernier
5 hiver, donc c'est la même utilisation, ça répond au
6 même besoin, gérer les aléas climatiques, gérer les
7 aléas d'offre-demande du Distributeur pendant la
8 période d'hiver, jusqu'à une utilisation maximum de
9 cent (100) heures.

10 Q. [36] O.K. Mais donc, et dans la façon que là, vous
11 envisagez l'hiver qui vient, même si on est le
12 quatorze (14) juillet, là, la façon dont vous avez
13 géré dans les deux dernières années, vous me dites,
14 l'année qui s'en vient, la gestion des besoins de
15 puissance va se faire, grosso modo, de la même
16 façon. Il n'y a pas de changement important, là?

17 R. Les caractéristiques de l'option d'électricité
18 interruptible sont les mêmes dans ce qu'on
19 propose...

20 Q. [37] D'accord.

21 R. ... de ce qui était dans le passé. Donc, c'est un
22 moyen qui est disponible pour un certain nombre
23 d'usages. Donc, évidemment, c'est quelque chose
24 qu'on veut conserver. On ne veut pas, on ne peut
25 pas utiliser toutes les heures, faire toutes les

1 interruptions au mois de décembre et se retrouver
2 sans possibilité pour le mois de janvier par
3 exemple. Si c'est à ça que fait référence votre
4 question. C'est un moyen de dernier... de dernier
5 recours. Autrement dit, l'option d'électricité
6 interruptible est appellable à deux heures de
7 préavis. Donc c'est sûr que le deux heures de
8 préavis est important. Donc on essaie de garder...
9 c'est un moyen qui est flexible et qu'on est... on
10 n'a pas nécessairement besoin de se commettre
11 longtemps d'avance. Donc on va aller chercher les
12 quantités qu'on a besoin de chercher avant. Et la
13 modulation de dernière minute peut se faire à deux
14 heures de préavis.

15 (9 h 35)

16 Des fois les moyens qu'on va chercher à
17 trente-six heures (36 h) ou quarante-huit heures
18 (48 h) d'avance sont limités. Ils sont limités par
19 la capacité des interconnexions, par les conditions
20 de marché, peu importe. Et dans ce cas-là on est,
21 même à trente-six heures (36 h) d'avis, on peut...
22 on peut penser que l'électricité interruptible
23 serait... serait appelée. Mais essentiellement,
24 oui, c'est les mêmes... les mêmes critères ou la
25 même utilisation qui en a été faite, elle

1 continuera à être... c'est les mêmes critères. Sur
2 la même... la même base.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [38] D'accord. Parfait, c'est clair. Donc puisqu'il
5 n'y aura pas de changement, c'est ce que vous venez
6 de dire - au moins pour la prochaine année devant
7 nous - est-ce que par ailleurs vous voyez quelque
8 facteur que ce soit qui pourrait faire en sorte
9 d'accroître la... comment dire, que les
10 interruptions soient en moyenne, le nombre d'heures
11 soit plus important en moyenne? Si on fait une
12 moyenne depuis sept-huit ans, ce qui était peut-
13 être vingt... là je vous dis vingt heures (20 h),
14 là - est-ce qu'il y a quelque chose que vous voyez
15 qu'on n'aurait pas vu qui pourrait faire en sorte
16 qu'en moyenne les... on soit plus dans le trente
17 (30), quarante (40), cinquante (50)? Non, il n'y a
18 pas, j'ai rien vu, là, juste me confirmer qu'il n'y
19 a pas d'élément que... un facteur additionnel qu'on
20 devrait prendre en compte.

21 R. Disons qu'on ne peut pas faire appel à ces moyens-
22 là en fonction de moyenne historique.

23 Q. [39] O.K.

24 R. Ce qu'on dit c'est que c'est un moyen qui a besoin
25 d'être là pour pouvoir être contributif au bilan de

1 puissance, hein, on a... Dans le fond il y a même
2 un taux de réserve qui est associé au... à
3 l'électricité interruptible, qui tient compte du
4 fait que des fois, dans certains cas, l'option
5 n'est pas suffisante pour répondre aux critères de
6 fiabilité. Donc ce taux de réserve qui est
7 aujourd'hui pour l'option... l'option 1 est de...
8 est de quinze pour cent (15 %).

9 Maintenant si votre question est si... si
10 on limitait le nombre d'interruptions à cinquante
11 heures (50 h) au lieu de cent (100 h), bien c'est
12 sûr que la contribution en puissance, la
13 contribution au bilan, pour les mêmes mégawatts
14 souscrits, bien elle serait beaucoup plus faible.
15 Parce qu'il faudrait tenir compte d'événements qui
16 font en sorte que peut-être une fois aux dix (10)
17 ans ou une fois de temps en temps l'offre ne serait
18 pas suffisante parce qu'on serait limité par ce...
19 ce cinquante heures (50 h).

20 Maintenant quelle serait l'utilisation de
21 cette option-là pour le prochain hiver? Je ne suis
22 ni devin ni météorologue, puis je... Je peux vous
23 dire que ça va être utilisé entre zéro et cent
24 heures (100 h), selon les modalités du programme.
25 Et la... la capacité d'utiliser l'interruptible

1 jusqu'à cent heures (100 h), même si c'est juste
2 une possibilité, elle est importante puis c'est ce
3 qui permet de... de rémunérer l'option à ces
4 hauteurs-là en tenant compte d'un taux de réserve
5 de quinze pour cent (15 %).

6 Q. [40] Et vous l'avez dit, vous n'êtes pas devin ni
7 météorologue. Et donc j'imagine que vous n'êtes pas
8 plus climatologue, mais je comprends qu'il y a...
9 vous ne voyez pas rien qui vous permet d'anticiper
10 que les hivers deux mille douze-treize (2012-2013)
11 et treize-quatorze (2013-2014) deviennent...
12 deviennent une norme en matière d'interruption, là.
13 Donc pour vous, comment dire, il a fait très froid
14 deux ans de temps, mais rien ne vous permet de dire
15 ou de penser que ça devienne la norme, si je
16 comprends.

17 R. Je vais... je vais le redire. Je vais le redire.
18 L'option d'électricité interruptible est là pour
19 gérer un aléa climatique, mais pas uniquement un
20 aléa climatique. Elle est là pour gérer un bilan de
21 puissance. Donc elle complète un bilan de
22 puissance. Pour l'illustrer, on dit c'est... c'est
23 quoi un bilan de puissance? C'est quoi l'aléa?
24 C'est au Québec, étant donné qu'une grande partie
25 de nos... de nos systèmes de chauffage sont des

1 chauffages électriques, l'aléa se traduit souvent
2 par un aléa... l'aléa climatique se traduit par un
3 besoin supplémentaire.

4 Mais l'option d'électricité interruptible
5 est un moyen en puissance qui contribue à la... à
6 compléter le bilan en puissance. Et je ne voudrais
7 pas le réduire uniquement à sa dimension climatique
8 comme vous le faites là.

9 Q. [41] Je ne le réduis pas qu'à ça, mais j'évoquais
10 cet aspect-là. Mais là tout à l'heure vous avez
11 d'entrée de jeu mentionné que ce dossier est un
12 dossier de fiabilité, balisé sur des données de
13 marché. Avez-vous un exemple de... parce que O.K.
14 Donc vous me dites : les interruptions pour nous
15 c'est de la fiabilité, puis on utilise un marché
16 pour se baliser. Je comprends. Mais quels sont les
17 autres dossiers où la fiabilité n'est pas... n'est
18 pas présente? Je veux dire question un peu naïve,
19 là, la fiabilité n'est-elle pas un peu présente un
20 peu partout, dans tous les approvisionnements? Dès
21 qu'on parle d'approvisionnement à court, moyen,
22 long terme vous semblez...

23 Parce que ma question, je ne sais pas
24 pourquoi aujourd'hui vous commencez d'entrée de jeu
25 avec le mot « fiabilité ». Peut-être pour donner

1 une ampleur plus importante au dossier. J'essaie de
2 voir ce que vient faire la fiabilité ici. Alors que
3 dans d'autres dossiers la fiabilité est tout aussi
4 importante. Peut-être que j'ai mal compris votre
5 remarque introductive, mais j'essaie de voir
6 l'importance ou le rôle de fiabilité ici.

7 R. Bien je vais vous rappeler juste qu'est-ce qu'on
8 fait avec les mégawatts qui sont... qui sont
9 souscrits en interruptible. Donc c'est des
10 mégawatts qui figurent au bilan de puissance. Le
11 bilan de puissance il est issu de quoi? Il est issu
12 d'une prévision de la demande et d'un ensemble de
13 moyens... d'un ensemble de moyens de production,
14 donc du patrimonial, de l'éolien qui est réaffirmé
15 à travers une entente d'intégration éolienne. Des
16 achats de puissance de court terme et qui font en
17 sorte... et avec un taux de réserve qui fait en
18 sorte qu'on... selon les critères de fiabilité du
19 NPCC et du Québec où on ne doit pas subir un
20 délestage, où la moyenne de délestage devrait être
21 une fois aux dix ans. Donc pourquoi c'est un moyen
22 de fiabilité?

23 (09 h 41)

24 Parce qu'il est issu de critères de fiabilité, où
25 on dit : « La fiabilité de la zone doit être

1 assurée selon le critère de un délestage une fois
2 aux dix ans. »

3 Est-ce que l'ensemble de nos... puis c'est
4 pour faire aussi référence au fait que ce n'est pas
5 juste de l'économique, les alternatives ne sont pas
6 toujours là. Autrement dit, si on avait mille
7 mégawatts (1 000 MW) d'électricité interruptible
8 qu'on n'a plus, bien c'est mille mégawatts
9 (1 000 MW) qu'il va falloir trouver ailleurs, et
10 c'est mille mégawatts (1 000 MW) qui, à défaut,
11 dans la mesure où les interconnexions, on a déjà
12 recours aux interconnexions à peu près jusqu'au
13 maximum en termes de fiabilité puis
14 d'approvisionnement à la pointe, donc c'est
15 nécessairement un moyen de production additionnel
16 qui devrait être ajouté au Québec.

17 Q. [42] D'accord, merci. Maintenant, on va parler
18 quelques minutes des causes de l'effritement,
19 l'effritement est un aspect important de votre
20 preuve. Peut-être, on va peut-être, si vous voulez,
21 utiliser toujours la pièce, cette fois-ci, les
22 réponses aux demandes de renseignements numéro 1 de
23 l'AREQ, qui est la pièce B-0012, HQD-2, Document 2,
24 page 3 de 5.

25 C'est à la page 3, donc il y a un tableau

1 là, simplement pour nous mettre en perspective.
2 Vous me dites quand vous y êtes... Alors donc, à
3 cette page 3 là, on voit un tableau, on voit, bon,
4 le bilan des options depuis cinq ans; et on voit
5 donc, pour deux mille douze (2012) et deux mille
6 treize (2013), neuf cent soixante-quinze mégawatts
7 (975 MW) effectifs, et pour deux mille treize-
8 quatorze (2013-14), sept cents mégawatts (700 MW)
9 effectifs.

10 Juste pour bien comprendre, je comprends
11 que quand vous dites « MW effectifs », ce sont
12 l'offre de puissance qui a été, comment dire,
13 signée et obtenue des clients, est-ce que c'est
14 comme ça qu'on doit comprendre le tableau, quand
15 vous dites « MW effectifs », est-ce que c'est aussi
16 la puissance qui a été offerte et, parce que
17 parfois, il y a eu des refus alors j'essaie juste
18 de comprendre, là, dans, quand on dit neuf cent
19 soixante-quinze (975) et sept cents (700), de quoi
20 on parle.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Donc, effectivement, les mégawatts effectifs
23 tiennent compte des mégawatts qui sont, qui ont été
24 retenus, donc qui tiennent compte de la capacité du
25 client à s'effacer aussi. Autrement dit, c'est pour

1 ça qu'on dit « effectifs », s'il y a des clients
2 qui soumettent des quantités qu'on pense qu'ils ne
3 sont pas capables de s'effacer, bien, elles ne sont
4 pas retenues au complet.

5 Q. [43] O.K. Et donc, là-dedans, vous dites, je veux
6 bien comprendre, il y a, je ne sais pas, il y en
7 avait peut-être pour huit cents (800) la dernière
8 année, en deux mille treize-quatorze (2013-14) mais
9 vous en avez refusé cent (100), pour aller à sept
10 cents (700), parce que, comme vous le dites, ça ne
11 passait pas vos critères, juste pour comprendre,
12 c'est de ça dont on parle, oui, quand vous dites
13 « mégawatts retenus », c'est après avoir mis de
14 côté certaines, ou refusé certaines offres, c'est
15 ça?

16 R. Je veux dire, il y a trois... il y a trois
17 critères. Effectivement, on peut retirer, refuser
18 certaines offres si on pense qu'elles ne sont pas
19 crédibles, ou qu'il y a des problématiques qui y
20 sont associées. On peut réduire les mégawatts qui
21 sont soumis si on pense que le client n'a pas les
22 moyens de s'interrompre réellement.

23 Et, dans le cas de deux mille treize-deux
24 mille quatorze (2013-2014), il y a aussi des
25 clients qui ont soumis des quantités et qui se

1 sont... j'ai du mal à trouver le bon verbe, mettons
2 désistés, ou qui ont retiré leur offre au cours de
3 l'hiver. Et donc c'est des mégawatts qui ne pas
4 effectifs, effectivement, puisqu'ils ne sont pas,
5 ils ne se sont pas effacés.

6 Et donc c'est les mégawatts, ce qu'on voit
7 ici, c'est les mégawatts contributifs sur lesquels
8 on a pu compter pendant les quatre mois d'hiver, de
9 la période du premier (1er) décembre jusqu'à fin
10 mars.

11 Q. [44] Et quand vous dites, juste sur ce que vous
12 venez d'affirmer, là, je veux bien comprendre, est-
13 ce que vous êtes en mesure de savoir si, quand
14 l'offre, elle est moindre, hein, de neuf cent
15 soixante-quinze (975) à sept cents (700), là-
16 dedans, est-ce qu'il y a une, avez-vous
17 l'information, le fait de savoir qu'on vous en
18 offre moins parce que la production de certains
19 clients est en baisse, là, ou donc la cause, qui
20 n'est pas causé par les critères objectifs que vous
21 avez mais simplement par une baisse de production?

22 R. Je voudrais, je veux dire, oui, il y a des
23 discussions avec les clients, je pense que les
24 personnes qui parlent à chacun des clients ont une
25 idée des conditions de, des conditions auxquelles

1 font face chacun des clients. Mais en bout de
2 ligne, ce qui compte, c'est quels sont les
3 mégawatts qui sont soumis à l'intérieur des délais,
4 à l'intérieur des conditions tarifaires.

5 Il peut y avoir des conditions
6 particulières, des baisses de production, il peut y
7 avoir, à l'envers, ça peut être des conditions de,
8 des conditions de marché qui sont super
9 intéressantes pour les clients qui font en sorte
10 qu'ils ne sont plus intéressés à s'interrompre,
11 parce que les coûts d'arrêt de production
12 deviennent plus importants pour eux ou leurs pertes
13 de revenu deviennent plus importantes. Il revient à
14 chacun des clients, ou chacun des clients fait face
15 à son univers et choisit de participer ou pas.

16 Q. [45] O.K. Mais, ça, c'est très clair ce que vous
17 venez d'affirmer. Donc, chacun des clients fait
18 face à son univers. Mais, est-ce que ceux-ci vous
19 communiquent nécessairement? Avez-vous une prise à
20 chaque année quand le responsable de HQD appelle la
21 compagnie industrielle A pour savoir « bon, cette
22 année, ce sera combien? » La compagnie vous dit
23 « bon, ça ne sera pas cent (100) cette année, ce
24 sera cinquante (50) pour les raisons, écoute, le
25 marché de la denrée, la commodité va moins bien,

1 puis c'est ça ». Ça, est-ce que vous - comment dire
2 - vous prenez ces informations quand même? Vous
3 colligez ces données?

4 M. HERVÉ LAMARRE :

5 R. Il n'y a pas de... il n'y a pas de règle générale
6 là-dedans. Dans certains cas, on a des clients qui
7 au sortir de l'hiver deux mille douze, deux mille
8 treize (2012-2013), nous avons signifié qu'à un
9 certain... au niveau d'interruption qu'ils venaient
10 de vivre, ils n'étaient pas intéressés à soumettre
11 de nouveau pour l'hiver qu'on vient de passer. Dans
12 certains autres cas, il y a eu effectivement des
13 baisses de production qui nécessairement ont
14 entraîné une baisse de la capacité de
15 s'interrompre, donc il y a un peu tous les cas de
16 figure là-dedans.

17 Q. [46] O.K. Vous confirmez un peu ce que je
18 cherchais, la pièce qui me manquait, là. Donc, à la
19 réponse... à la pièce B-13, aux questions-réponses
20 à la FCEI, 1.1.2, O.K., c'est ce que... c'est ce
21 que vous mentionnez, là, c'est que deux mille dix,
22 deux mille onze (2010-2011), il y avait eu des...
23 on voit... Prenez-le si vous le voulez, on juste
24 simplement regarder les années, là. T'sais, vous
25 donnez l'explication pour deux mille dix, deux

1 mille onze (2010-2011), deux mille onze, deux mille
2 douze (2011-2012) et deux mille douze, deux mille
3 treize (2012-2013). Et en deux mille onze (2011)...
4 deux mille dix, deux mille onze (2010-2011) vous
5 dites que HQD

6 [...] a refusé les demandes d'adhésion
7 de trois usines en raison des risques
8 liés à l'engagement de celles-ci, ce
9 qui s'est traduit par une baisse de
10 210 MW effectifs. Le retrait de trois
11 clients, en raison de fermeture
12 temporaire ou de réduction des
13 opérations, et la réduction des offres
14 de deux clients ont également entraîné
15 des baisses totalisant 215 MW
16 effectifs [...]

17 et caetera, et là... O.K. Et là vous avez, par la
18 suite, un peu... pour deux mille onze, deux mille
19 douze (2011-2012), vous dites que vous avez :

20 [...] reconduit le refus des demandes
21 d'adhésion de trois usines [...]

22 dont on parlait auparavant. Et puis là si je
23 descends à l'autre réponse, 1.1.3 pour deux mille
24 douze, deux mille treize (2012-2013), vous avez
25 finalement :

1 [...], accepté les propositions de tous
2 les clientes, notamment 200 MW
3 effectifs provenant des trois usines
4 qui avaient été refusées les deux
5 hivers précédents.

6 Juste pour comprendre, quand on... après deux... le
7 troisième essai, vous avez accepté pour ces trois
8 usines. C'était quoi? C'était parce qu'une nouvelle
9 analyse indiquait que... J'essaie de comprendre
10 quel est le rationnel de manière générale. Je ne
11 veux pas avoir le nom des... le détail des usines,
12 là, mais tout à coup les critères ont été abaissés
13 ou simplement l'usine... les trois usines en
14 question ont démontrées ce que vous vouliez avoir
15 depuis deux ans? J'essaie juste de comprendre.

16 R. En fait, sans identifier spécifiquement le client
17 concerné...

18 Q. [47] Oui.

19 R. ... les clients concernés, les raisons pour
20 lesquelles on les avait rejetées ne tenaient plus
21 l'hiver dernier, donc pour ces raisons-là on les a
22 acceptées.

23 Q. [48] O.K. Mais, ce sont des raisons d'ordre
24 économique par rapport à la solvabilité du client
25 ou...?

1 R. Les raisons de démonstration de, effectivement,
2 pouvoir être disponible lorsque le Distributeur en
3 aurait besoin.

4 Q. [49] Et ça, c'est toujours... c'est votre jugement
5 à vous, effectivement. Bien, évidemment, c'est -
6 comment dire, là - c'est... Et une fois que vous
7 dites oui, bien, là, ça enchaîne, le client adhère
8 à l'option interruptible et s'ajoute au bilan.

9 R. Oui, c'est bien ça.

10 Q. [50] O.K. J'essaie de comprendre. Dans la baisse de
11 275 MW, là, dont on parle cette année, la part qui
12 est due à des facteurs autres que la rentabilité de
13 l'option, t'sais, vous dites « dans la preuve en
14 général, bon, les clients... certains clients
15 trouvent l'option moins... moins généreuse ou...
16 face au climat, c'était moins intéressant. » Avez-
17 vous une indication dans les deux cent soixante-
18 quinze mégawatts (275 MW), est-ce que ce sont tous
19 des clients, entre guillemets, « déçus, frustrés »
20 de l'option ou des caractéristiques de l'option ou
21 c'est plutôt des considérations autres, c'est-à-
22 dire économique ou qui ne passent pas les critères?

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Là aussi je ne veux pas répondre pour les clientes.

25 Q. [51] On va poser après la question.

1 R. Mais, je présume que le client regarde le dossier
2 dans son ensemble. Il ne dit pas « Ah! Là, je vais
3 prendre ma décision sur une base économique, puis
4 maintenant je vais la regarder sur une base
5 d'interruption. » L'ensemble, c'est il y a une
6 décision à prendre : est-ce qu'il souscrit à
7 l'option d'électricité interruptible, oui ou non?
8 S'il souscrit à l'option de l'électricité
9 interruptible, ça lui donne un droit à un crédit
10 fixe pour la période hivernale, ça lui donne droit
11 à un crédit variable lorsqu'il y a interruption. Et
12 ça suppose qu'il se tient disponible pour
13 interruption pour les quatre mois d'hiver, avec ce
14 que ça suppose pour lui en termes de... de système
15 à mettre en place, d'opérationnaliser les appels
16 d'interruption et aussi de perte de production
17 potentielle. Puis c'est en vertu de ces critères-là
18 qu'il choisit d'embarquer ou pas.

19 Q. [52] O.K. Mais, Monsieur Zayat, donc je comprends
20 que vous ne savez pas, dans le deux cent soixante-
21 quinze mégawatts (275 MW), vous ne pouvez pas me
22 dire « maître Turmel, là-dedans il y en a cent
23 (100) qui viennent vraiment, là, de conditions
24 économiques, il y en a cent soixante-quinze (175)
25 autres qui viennent vraiment de clients qui nous

1 ont dit que l'option n'est plus tenable, là. »

2 (9 h 52)

3 Le deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW)
4 c'est les clients qui n'étaient pas capables de
5 s'effacer. Donc, ce n'est pas une question
6 d'économique ou pas d'économique, il n'y a pas
7 de...

8 Premièrement, je redis les mégawatts qui
9 sont là sont issus d'un ensemble de clients. En
10 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
11 pour l'ensemble des clients il y a eu deux cent
12 soixante-quinze mégawatts (275 MW), entre autres,
13 parce qu'il y a des gens qui ont soumis des
14 quantités pour lesquelles ils n'étaient pas
15 capables de « backer », ils n'étaient pas capables
16 de s'effacer. Donc, ça ne sert à rien qu'on...

17 Sinon, le mot « effectif » il perd tout son
18 sens. Ce n'est pas des mégawatts qu'on veut, c'est
19 des mégawatts effectifs, contributifs. Un mégawatt
20 papier ne donne rien. Il faut que le client puisse
21 s'effacer lorsqu'on l'appelle de façon à réduire sa
22 demande, de façon à ce que les mégawatts qui lui
23 étaient destinés soient acheminés ailleurs. C'est
24 ça la portion d'électricité interruptible.

25 Q. [53] O.K. Je comprends, je comprends. Vous avez

1 bien expliqué les mégawatts effectifs. Mais,
2 effectivement, c'est ceux qui sont disponibles et
3 que vous êtes prêt à prendre. Mais je comprends que
4 vous ne savez pas, cette baisse-là de deux cent
5 soixante-quinze mégawatts (275 MW) vous n'avez pas
6 creusé plus avant les raisons pour lesquelles les
7 deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW) ne
8 sont pas disponibles.

9 Ultimentement, vous faites le choix final. Vos
10 critères ne sont pas rencontrés, mais je comprends
11 que vous n'allez pas dans le « back office ».

12 R. On va recommencer. O.K.

13 Q. [54] O.K.

14 R. On va recommencer. On a un bilan de puissance qui
15 montre des besoins de puissance.

16 Q. [55] Oui.

17 R. O.K. On va prendre l'ensemble des mégawatts qui
18 sont soumis, des mégawatts effectifs qui sont
19 soumis. Autrement dit, tous les clients qui
20 soumettent des quantités où on a la certitude
21 qu'ils sont présents, qu'ils ont des équipements,
22 qu'ils ont la capacité de s'effacer, on va les
23 prendre.

24 Ceux qu'on va refuser c'est ceux qu'on va
25 dire qui présentent des mégawatts qui sont plus des

1 offres frivoles. Je vais le dire comme ça. Donc,
2 des offres qu'on pense qui ne sont pas... qui ne
3 sont pas présentes, ils ne s'effacent pas.

4 Les seuls moments où on va limiter l'offre
5 c'est lorsqu'on a une offre d'interruptible, donc
6 on a des clients qui soumettent des quantités
7 supérieures aux besoins qu'on a. Autrement dit, si
8 on reçoit des offres pour deux mille mégawatts
9 (2000 MW) alors que le besoin est de mille
10 mégawatts (1000 MW), bien là, c'est sûr qu'on va
11 limiter cette offre-là.

12 Q. [56] O.K.

13 R. Mais sans... Puis ça, ça ne s'est pas présenté
14 depuis quelque temps.

15 Donc, à défaut de ça, dans la mesure où on
16 est... on est... on a des besoins de puissance, on
17 est acheteur de puissance, on va accepter
18 l'ensemble des mégawatts fournis par les clients
19 dans la mesure où ils respectent les critères de...
20 de... nos critères de fiabilité et les critères aux
21 modalités tarifaires. Il faut qu'ils soient là
22 essentiellement. On veut compter. C'est des
23 mégawatts sur lesquels on doit pouvoir compter.

24 Q. [57] O.K. Donc, je ne veux pas faire de jeu de
25 mots, mais donc, vous, la puissance sur laquelle

1 vous pouvez compter, pas la puissance molle? C'est-
2 à-dire qu'au sens où...

3 R. On veut des mégawatts effectifs.

4 Q. [58] Oui, oui, je comprends.

5 R. Je le redis, effectifs, contributifs au bilan.

6 Q. [59] Voilà! Voilà! Ou pas des mégawatts mous. Mais
7 ce que je veux dire c'est que dans le deux cent
8 soixante-quinze (275), par exemple en deux mille
9 treize-deux mille quatorze (2013-2014), vous avez
10 fini avec mégawatts effectifs sept cents (700).

11 O.K. Je suis curieux, combien cette année-là vous
12 a-t-on soumis, parce que vous en avez certainement
13 coupé avant. Effectifs sur le résultat final, au
14 tout début est-ce que vous en aviez mille cent
15 (1100) ou mille deux cents (1200)?

16 R. La seule chose qui compte, puis là je ne suis pas
17 sûr de suivre votre raisonnement, la seule chose
18 qui compte c'est les mégawatts qui sont
19 disponibles.

20 Q. [60] Je sais. Pour vous, d'accord, je comprends,
21 Monsieur Zayat. Mais, moi, je veux juste comprendre
22 les... Puis je vais reposer ma question le plus
23 simplement possible. Dans le sept cents mégawatts
24 (700 MW) effectifs, là, deux mille treize-deux
25 mille quatorze (2013-2014), combien cette année-là

1 on vous en a soumis, mille (1000)? On vous en a
2 soumis plus que vous avez décidé de refuser peut-
3 être. Est-ce que c'est neuf cents (900), mille
4 (1000), mille cent (1100)?

5 R. Pour moi, quelqu'un qui m'a soumis un mégawatt
6 inexistant n'est pas une offre, donc ça n'existe
7 pas. Ce n'est pas... Ce n'est pas une offre.

8 Q. [61] O.K.

9 R. On évalue les offres qui sont réelles, qui sont
10 présentes et c'est celles qu'on prend.

11 Q. [62] D'accord. Est-ce que vous avez quelque part,
12 êtes capable de nous dire dans l'année deux mille
13 treize-deux mille quatorze (2013-2014) on nous a
14 soumis pour X mégawatts total et, de ça, les
15 mégawatts effectifs fin d'année il est sept cents
16 (700)? Je veux juste savoir combien.

17 R. Je vais essayer de répondre à votre question
18 autrement. L'ensemble des offres, à quelques
19 exceptions près, puis il y a eu une exception en
20 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
21 je l'ai dit tantôt. Un client qui a soumis des
22 mégawatts puis qui s'est désisté, qui a changé
23 d'avis en cours de route. Donc est-ce que vous
24 considérez que c'est un client, c'est des mégawatts
25 effectifs? Je ne pense pas que c'est des mégawatts

1 effectifs.

2 Autrement dit, à part de conditions très
3 particulières, l'ensemble de nos clients, de nos
4 clients qui souscrivent à l'option d'électricité
5 interruptible, sont des clients sérieux et dont les
6 mégawatts sont réellement effectifs et sont retenus
7 dans les bilans. Et si les quantités varient d'une
8 année à l'autre, c'est parce que ces clients-là,
9 qui ne sont pas toujours les mêmes soit dit en
10 passant, mais c'est sûr qu'il y a une base
11 permanente. Mais il y a des clients qui soumettent
12 une année des quantités, qui révisent leurs
13 quantités l'année suivante. L'ensemble, la majorité
14 des clients qui est là ou la quasi-totalité de ces
15 clients-là, les mégawatts qui sont effectifs sont
16 effectivement les mégawatts qui sont soumis.

17 Q. [63] O.K. Parfait. Donc, dans le sept cents (700)
18 cette année, on peut dire que, quoi, quand vous
19 dites la quasi-totalité, donc sept cent dix (710),
20 sept cent vingt (720), sept cent trente (730). On
21 est près de cet ordre de grandeur-là.

22 R. Je ne parlais pas de mégawatts, je parlais de
23 clients.

24 Q. [64] O.K. Mais là je suis aux mégawatts. Monsieur
25 Zayat, dans le dossier ici, le demandeur veut

1 rendre plus généreux les crédits aux clients qui
2 demandent l'option interruptible. Notre client,
3 nous, la FCEI, on s'interroge sur peut-être que
4 c'est une bonne raison, mais on veut comprendre le
5 pourquoi de la générosité accrue. Dans le pourquoi,
6 la preuve du Distributeur vous dites les clients,
7 il semble qu'ils veulent adhérer à l'option, ils
8 n'en ont pas pour le compte, ils vont peut-être
9 délaissier. On veut juste comprendre, nous,
10 pourquoi, là, on vous... Alors, moi...

11 R. Je viens de vous l'expliquer. Premièrement, ce
12 n'est pas une offre. Donc, c'est ce que j'ai essayé
13 de vous expliquer.

14 Q. [65] Oui.

15 R. J'aurais du mal à qualifier l'offre de
16 « généreuse ». Ce n'est pas une question de
17 générosité dans la... C'est plus une question d'une
18 offre qui est calibrée sur nos coûts évités d'une
19 certaine façon ou c'est les conditions de marché,
20 lesquelles on vit et qui sont suffisantes ou qui
21 pourraient assurer la pérennité de l'option
22 d'électricité interruptible, la présence des
23 clients et potentiellement, l'augmentation du
24 nombre de clients et du nombre de mégawatts qui
25 sont intéressés par l'option d'électricité

1 interruptible. Ceci dit, l'ensemble des mégawatts
2 réels qui ont été souscrits, l'ensemble des
3 mégawatts présents, disponibles, effaçables, ont
4 été retenus. Pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %),
5 cent pour cent (100 %).

6 (9 h 59)

7 Q. [66] Parfait.

8 R. Tous les mégawatts qui étaient effectifs, qui
9 étaient disponibles, ont été retenus, c'est ce que
10 j'essaie de dire depuis quinze (15) minutes.

11 Q. [67] Excusez-moi, je n'avais pas bien com... Donc,
12 bien, c'est clair.

13 R. Mais c'est des mégawatts effectifs. Ce n'est pas
14 des mégawatts farfelus.

15 Q. [68] Bien, c'est beau. Je ne parle pas de... O.K.
16 Deux mille treize - deux mille quatorze (2013-
17 2014), cent pour cent (100 %) de ce qui a été
18 souscrit est devenu...

19 R. En tout temps. En tout temps, je vous l'ai dit.

20 Q. [69] O.K.

21 R. Tous les mégawatts qui étaient réels, on pensait
22 qu'il y avait vraiment des mégawatts effectifs, ont
23 été retenus, à l'exception des années où les offres
24 ont été supérieures aux besoins.

25 Q. [70] O.K. Un instant, si vous me permettez. Vous

1 avez mentionné qu'en deux mille treize (2013), il y
2 a un client qui s'était retiré, en deux mille
3 treize - deux mille quatorze (2013-2014), là. Je ne
4 veux pas avoir le nom du client mais quelle est la
5 puissance de ce retrait-là, ou la puissance
6 associée, si vous voulez, là, si vous l'avez?

7 R. Je n'ai pas le chiffre sous les yeux mais c'est sûr
8 que... puis donner le chiffre est un peu... on
9 viendrait à identifier le client d'une certaine
10 façon. Mais c'est plusieurs mégawatts.

11 Q. [71] O.K. Est-ce qu'on... Bon, moins de cent
12 mégawatts (100 MW) ou plus de cent mégawatts
13 (100 MW)?

14 R. Non, mais, tu sais, je...

15 Q. [72] J'essaie d'être...

16 M. HERVÉ LAMARRE :

17 R. En fait, plus de cent mégawatts (100 MW) mais...

18 Q. [73] Bon, plus de cent mégawatts (100 MW).

19 R. ... juste pour revenir sur l'écart, comme j'ai
20 mentionné tout à l'heure, il y a toutes sortes de
21 raisons, il y a des raisons qui nous ont été... il
22 y a des clients qui nous avaient déjà signifié
23 qu'ils n'étaient plus intéressés aux conditions
24 actuelles. Il y a des clients qui se sont essayés
25 et qui ont désisté en cours de route et il y a des

1 clients tout simplement qui n'étaient plus en
2 mesure de l'offrir compte tenu que leur niveau de
3 production avait baissé, soit de façon permanente
4 ou temporaire.

5 Q. [74] Ça c'est... dit simplement, c'est ce que je
6 comprends, mais je comprends que, et en général ce
7 sont toujours les mêmes raisons qui reviennent mais
8 dans des pourcentages différents, selon les années?

9 R. À ma connaissance, c'est la seule... c'est la
10 première fois où un client se désiste en cours de
11 route. Moi, je n'ai pas eu connaissance de ça. Pour
12 ce qui est des autres facteurs, oui, c'est les
13 autres, ça revient d'une année à l'autre.

14 Q. [75] Excusez-moi je... Excusez-moi, deux dernières
15 questions. Sur le client qui s'est désisté, avez-
16 vous le moment, le gros client dont on parle, là,
17 le moment environ dans l'année, là, où, idéalement,
18 si vous l'avez?

19 R. Au tout début de, au tout début de l'hiver.

20 Q. [76] Au début de l'hiver deux mille treize - deux
21 mille quatorze (2013-2014), c'est exact?

22 R. C'est bien ça.

23 Q. [77] O.K. Parfait. Avec ça, je pense qu'on doit
24 finir le sujet, là. Dans... Monsieur Lamarre, vous
25 avez dit, les clients qui ne sont plus en mesure

1 d'offrir la production pour des considérations qui
2 leur sont propres, on parle de combien de
3 mégawatts? Un ordre de grandeur dans ces clients-
4 là? Disons en deux mille treize - deux mille
5 quatorze (2013-2014), là, pour...

6 R. J'ai de la difficulté à vous répondre. C'est de
7 l'information qu'on a, là, mais que je n'ai pas ici
8 sous les yeux.

9 Q. [78] Est-ce que je pourrais demander juste de
10 prendre l'engagement de nous donner, donc
11 engagement numéro 1, Madame la Présidente...

12 R. En fait, je veux juste peut-être préciser une
13 chose, c'est qu'il y a des raisons... il y a des
14 clients qui ne nous donnent aucune raison non plus,
15 là. Donc, ce n'est pas un découpage parfait, ça là.
16 Donc, je veux être prudent, là, dans l'information
17 qu'on pourrait véhiculer.

18 Q. [79] Donc vous n'avez pas toute l'information?

19 R. Pas dans tous les cas.

20 Q. [80] D'accord. Parfait. Mais avec l'information que
21 vous avez par ailleurs, puis ça serait ma demande
22 d'engagement numéro 1, c'est de fournir pour deux
23 mille treize - deux mille quatorze (2013-2014), le
24 nombre de clients qui n'ont, qui se sont retirés...
25 bien la puissance, oui, la puissance... Attendez un

1 instant, là. Je vais l'écrire comme il faut, là.
2 O.K. Parfait. C'est la puissance effective, retirée
3 pour des raisons propres à l'industrie.
4 Me ÉRIC FRASER :
5 Puissance effective retirée en deux mille treize -
6 deux mille quatorze (2013-2014)...
7 Me ANDRÉ TURMEL :
8 Treize, quatorze (2013-2014), oui.
9 Me ÉRIC FRASER :
10 Engagement numéro 1.
11 Me ANDRÉ TURMEL :
12 Oui.
13 Me ÉRIC FRASER :
14 Mais je comprends que les clients ont par ailleurs
15 témoigné que...
16 Me ANDRÉ TURMEL :
17 Pardon?
18 Me ÉRIC FRASER :
19 Monsieur Zayat, vous avez un complément?
20 M. HANI ZAYAT :
21 R. Je pense que l'information... J'ai tendance à
22 reformuler une réponse que j'ai donnée tantôt. Pour
23 nous, ce qui compte, c'est vraiment les mégawatts
24 qui ont été souscrits par les clients. Le client,
25 il peut choisir de nous donner, de nous donner des

1 raisons, il peut choisir de ne pas en donner, il
2 peut choisir des... J'aurais du mal à traduire ça
3 dans un engagement de notre part pour dire voilà
4 pourquoi les clients ne... ont « filé » ou n'ont
5 pas « filé ». Ce qu'on peut dire c'est que les
6 clients, par rapport à ce qu'on a reçu, puis là
7 c'est de l'information... c'est qu'ils ont été,
8 face à l'utilisa... l'utilisation plus intensive au
9 cours des dernières années de l'option
10 d'électricité interruptible a causé des ennuis pour
11 eux et ils nous ont reflété ce message-là.
12 Maintenant pourquoi dans le passé ils ont... ils
13 ont « filé » ou ils n'ont pas « filé » des demandes
14 d'électricité interruptible? Bien je pense, comme
15 je le disais tantôt, on peut voir des tendances de
16 marché, on peut dire que quand l'industrie des
17 pâtes et papiers allait mal, bien il y a de la
18 production qui était moins là et le niveau était
19 plus bas. Je veux dire il y a des tendances
20 industrielles dont on peut parler, mais on ne peut
21 pas parler de clients spécifiques au cas par cas.

22 (10 h 05)

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Q. [81] Je comprends ce que vous dites, Monsieur
25 Zayat, puis on ne demande pas de client cas par cas

1 spécifique. Je pense que l'engagement était clair.
2 Je comprends que pour vous ce qui compte c'est les
3 mégawatts effectifs au bout du compte parce que
4 vous faites votre travail, votre métier et vous le
5 faites bien. O.K. Mais du point de vue des
6 consommateurs, ici on est devant une autorisation
7 de la Régie qui va déterminer si on doit accéder
8 aux demander et pourquoi. Là on veut juste
9 comprendre pourquoi.

10 Et là monsieur Lamarre a exprimé qu'il y a
11 trois grands types de raison là-dedans pour que les
12 clients se retirent. Deux des premières c'est que
13 ça ne rencontre pas les conditions d'HQ et la
14 troisième, semble-t-il, c'est bien pour la raison
15 propre. Moi je veux tout simplement savoir dans les
16 deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW) de
17 ceux qui se sont retirés, là, on parle-tu de
18 cinquante pour cent (50 %) que... ou soixante-
19 quinze pour cent (75 %)? C'est ça que je veux
20 savoir.

21 M. HERVÉ LAMARRE :

22 R. Mais on peut... on peut répondre à votre demande
23 sans problème. Mais la réponse va être plus précise
24 si vous posez la question directement à
25 l'AQCIÉ/CIFQ puisque tout ce qu'on peut vous faire

1 c'est rapporter les raisons qu'on a. Puis dans
2 certains cas on n'a pas de raison de non-adhésion.
3 Mais je... j'ai pas de problème à vous répondre de
4 façon imparfaite.

5 Q. [82] Gardons l'engagement, puis si on a la réponse
6 avec les... les industriels, peut-être qu'on le
7 laissera tomber en cours de route, là, je veux
8 dire. Je vais essayer d'être pragmatique. Ça vous
9 va?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc engagement numéro 1, Maître Fraser. Ça va?

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Oui. Oui, ça me va. Mais j'ai compris que c'étaient
14 les...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Doit-on le reformuler?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Non, mais on peut le reformuler, mais...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors ce que vous voulez savoir, si moi je vous ai
21 bien compris, vous voulez savoir la proportion de
22 la puissance qui a été souscrite offerte qui a été
23 retirée pour quelque raison, soit de fournie, pas
24 fournie, mais de nature économique.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui, bien qui vient des clients. C'est ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Exact.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Ça c'est plus large que ce qui avait été demandé,

7 là, mais...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est plus large que ce qui a été demandé. Bon,

10 bien c'est pas grave! À moins que ça vous cause un

11 gros problème.

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Non, je ne pense pas. Ça va.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, c'est bon.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Engagement numéro 1.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Je peux prendre... je veux juste prendre le temps

20 de l'écrire comme il faut, si vous permettez.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Deux minutes, oui.

23 (10 h 08)

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Je vais continuer pour terminer mon contre-

1 interrogatoire, puis je regarderai après la pause
2 pour le formuler correctement, si vous permettez.
3 Comme ça on ne va pas perdre de temps. Non, bien
4 c'est parce que le banc va être là, alors à moins
5 que le banc... avant que le banc ne quitte, là,
6 simplement je veux prendre... J'aimais ce que vous
7 suggérez, mais on veut juste s'assurer qu'on
8 couvre nos angles, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est bien, Maître Turmel.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bon, O.K. Alors donc...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Donc, à préciser.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. [83] O.K. Donc deux dernières questions maintenant.
17 Je vous renvoie à votre preuve du Distributeur, si
18 vous le voulez bien, votre preuve principale aux
19 pages 8 et 9. Le paragraphe qui commence par « le
20 secteur des pâtes et papiers est particulièrement
21 affecté lorsqu'il y a plusieurs interruptions
22 consécutives ». Bon. Un peu plus loin dans le
23 paragraphe vous mentionnez :

24 Dans le cas où il y a plusieurs
25 interruptions consécutives, les

1 réserves de pâtes sont parfois
2 insuffisantes pour soutenir la
3 production de papier, ce qui peut
4 entraîner l'arrêt des machines à
5 papier et affecter grandement la
6 rentabilité de l'option pour ses
7 clients.

8 Et là j'attire votre attention sur la phrase qui
9 suit :

10 Pour pallier ce problème, certains
11 clients peuvent reconstituer leurs
12 réserves de pâtes durant les nuits qui
13 suivent une ou plusieurs
14 interruptions.

15 Et là, donc, gardez ceci en tête.

16 Et maintenant si on va dans la... dans les
17 questions/réponses à la FCEI que vous avez données,
18 pièce B-0013, question 1.5. À un 1.5 vous dites :

19 Le Distributeur est d'avis que la
20 modifications proposée des modalités
21 de reprise ne peut suffire à freiner
22 l'effritement des quantités de
23 puissance interruptible. En effet, la
24 possibilité de reprise permet de
25 limiter les pertes de production pour

1 les clients ayant la capacité de
2 production pour s'en prévaloir, mais
3 ne peut se substituer à la majoration
4 des [clients] fixes et variables qui
5 permet d'assurer la rentabilité de
6 l'option pour la majorité des clients.

7 Bon. Je veux bien comprendre, puis peut-être vous
8 avez l'information peut-être, c'est peut-être les
9 gens de l'industrie, là, mais doit-on comprendre
10 que pour... que certains clients de l'industrie des
11 pâtes n'ont pas la capacité de production pour se
12 prévaloir des reprises? Je comprends que oui, là,
13 mais je comprends que certains l'ont et certains ne
14 l'ont pas. Juste pour bien... À votre compréhension
15 à vous.

16 M. HERVÉ LAMARRE :

17 R. Si vous parlez au CIFQ vous allez voir certainement
18 une réponse beaucoup plus précise.

19 Q. [84] Oui.

20 R. Mais ce qu'on entend de la CIFQ c'est que les
21 capacités de reprises sont très limitées. Au-delà
22 de ce qu'on a dit dans les demandes de
23 renseignements, on a beaucoup essayé d'être
24 conciliant sur la reprise en offrant de
25 l'électricité additionnelle, même en dehors des

1 heures prévues dans le... dans l'option
2 interruptible. Et on a constaté que cette reprise
3 équivalente là, parce que c'était pas la reprise en
4 vertu du tarif, mais c'était une reprise en vertu
5 du tarif d'électricité additionnelle, ça n'a pas
6 généré beaucoup plus de reprises. Donc on comprend
7 que les capacités de reprise sont assez limitées.

8 Q. [85] O.K. Et ma question qui terminait là-dessus
9 c'est de... parce qu'il y a quand même cinq cent
10 quatre-vingt-treize mégawatts (593 MW) de puissance
11 interruptible qui a été offert par les entreprises
12 forestières en deux mille douze-deux mille treize
13 (2012-2013). Donc la question c'était : quel est le
14 potentiel de puissance interruptible des papetières
15 ayant la possibilité de reconstituer leur stock
16 versus celles qui n'ont pas cette possibilité? Je
17 comprends que sur cinq quatre-vingt-treize (593 MW)
18 c'est la quasi-totalité qui peuvent reconstituer
19 leur stock? C'est-tu comme ça qu'il faut le
20 comprendre?

21 R. En fait, encore une fois le CIFQ pourra répondre de
22 façon beaucoup plus précise, mais c'est difficile
23 pour nous de départager qu'est-ce qui... qu'est-ce
24 qui fait que la reprise est assez limitée. Est-ce
25 que... de départager qu'est-ce qui dépend de

1 raisons techniques et qu'est-ce qui dépend de
2 raisons économiques. Donc on a essayé d'adresser
3 les deux dans le présent dossier. On a ajouté
4 beaucoup de flexibilité pour ce qui est... pour
5 adresser les préoccupations techniques. Et on a
6 ramené au tarif de l'énergie le... du tarif L les
7 conditions applicables lors de reprise. Donc de
8 cette façon-là on a adressé ce qu'on pensait être
9 les deux principaux enjeux.

10 Q. [86] O.K. Donc pour bien comprendre, donc sur les
11 cinq cent quatre-vingt-treize mégawatts (593 MW) ou
12 la quasi-totalité de ce que les papetières vous
13 offrent en général, le potentiel de puissance
14 interruptible qui provient de ceux qui ont la
15 possibilité de refaire leur stock est plus
16 important. Est-ce que c'est exact? À votre
17 connaissance. Si vous ne le savez pas, là, j'irai
18 vérifier avec nos amis de l'industrie.

19 R. O.K. Je ne suis pas sûr de... de comprendre votre
20 question au-delà de ce que j'ai répondu, mais je
21 pense que sur ce sujet, nettement la CIFQ est en
22 mesure de répondre.

23 (10 h 14)

24 Q. [87] Oui, oui. Ça va. O.K. Et enfin, sur l'aboli...
25 O.K. Dernière question. Avant-dernière question.

1 Sur l'avis de deux heures, bon, j'ai compris de
2 votre preuve que c'était bénéfique, là, ça vous
3 était bénéfique par la flexibilité et le court...
4 court laps de temps. Mais dans la pratique, comment
5 ça fonctionne? Juste pour comprendre, là, vous...
6 vous appelez le... comment dire, l'industrie trois
7 heures avant, six heures avant, douze (12) heures
8 avant, concrètement, là, pour... Peut-être me
9 décrire en quelques mots, là, comment le processus
10 se fait.

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Peut-être en quelques mots, on donne un espèce de
13 préavis dans le fond aux clients pour dire qu'ils
14 sont susceptibles d'être interrompus pour telle ou
15 telle période. Dans la mesure du possible, mais je
16 dirais probablement dans la presque totalité des
17 cas. Donc c'est un espèce de préavis qu'ils se
18 tiennent prêts. Et il y a un avis qui est plus
19 officiel qui est envoyé, donc selon les modalités
20 du tarif.

21 Q. [88] Et ça c'est téléphonique? Électronique? Juste
22 comprendre, là, sommairement.

23 M. RICHARD LAGRANGE :

24 R. Les modalités opérationnelles font en sorte qu'il y
25 un envoi électronique, mais les clients sont

1 également appelés.

2 Q. [89] Et ils sont appelés... mettons qu'il annonce
3 très froid demain... demain matin, donc c'est le
4 veille à quinze heures (15 h) j'avais lu, là,
5 mais...

6 R. Pas nécessairement. L'option nous permet d'appeler
7 les clients jusqu'à un préavis de deux heures. Donc
8 chaque situation est particulière, mais l'avantage
9 de l'option pour le Distributeur c'est qu'on peut
10 appeler les clients avec un préavis de deux heures.

11 Q. [90] O.K. Jusqu'à deux heures avant.

12 R. Oui, c'est exact.

13 Q. [91] Donc il faut toujours quelqu'un disponible
14 pour répondre, pour être prêt à faire... à
15 s'interrompre en conséquence, là. À deux heures
16 d'avis.

17 R. Tout à fait, ça demande une capacité d'adaptation
18 des clients pour pouvoir répondre à la demande du
19 Distributeur.

20 Q. [92] Avez-vous le délai moyen d'appel, si vous
21 l'avez là. En général dans vos interruptions vous
22 donnez un avis en général huit heures avant en
23 moyenne, un avis c'est ça? Un préavis, pardon, un
24 préavis.

25 R. Il n'y a pas de cas de figure unique.

1 Q. [93] O.K.

2 R. Ça dépend toujours des situations que le
3 Distributeur vit en temps réel, mais compte tenu
4 que c'est des aléas climatiques ou des fois c'est
5 des aléas techniques, on peut être appelés à avoir
6 à interagir très rapidement. Et comme je vous dis,
7 ça nécessite un appel auprès de ces clients-là. Ce
8 qui fait que c'est une option, donc, qui se gère
9 bien présentement, mais c'est assez manuel dans la
10 façon d'opérer compte tenu que le nombre de clients
11 est quand même, somme toute, limité. Et que chacun
12 de ces clients-là offre une quantité de mégawatts
13 importante qui nous permet d'adresser les enjeux de
14 puissance qu'on vit en temps réel.

15 Et c'est pour ça que dans la preuve du
16 Distributeur on a fixé un plancher pour l'adhésion
17 à cette option-là, à mille kilowatts (1000 KW).
18 Parce que l'opérationnalisation d'une telle option
19 n'est pas faite pour un traitement de masse.

20 Q. [94] O.K. Mais juste pour revenir donc, dans vos
21 computations annuelles, vous qui êtes dans
22 l'opération, là, je comprends que c'est des... il y
23 a plusieurs cas ad hoc, c'est toujours selon la
24 température, mais en moyenne avez-vous une idée vos
25 préavis sont donnés huit heures à l'avance? Je

1 parle d'une moyenne, je sais que ça peut aller
2 jusqu'à deux heures, là, mais...

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Je ne connais pas beaucoup les moyennes, je vais
5 vous donner l'esprit qui est en arrière de ça.

6 Q. [95] O.K.

7 R. On donne l'information au client lorsqu'il y a des
8 chances... lorsqu'on le sait. Autrement dit, on
9 essaye d'être transparent vis-à-vis du client et de
10 l'informer qu'il est susceptible d'être appelé pour
11 le lendemain ou pour toute la semaine, si c'est le
12 cas. Donc quand l'information est disponible et que
13 la probabilité d'être appelé est relativement...
14 est relativement importante, on va donner le signal
15 au client de façon à ce qu'il puisse s'organiser,
16 même si l'avis officiel, lui, il est quand même
17 selon les modalités du programme, à deux heures de
18 préavis. Mais on ne... pour nous ce sont nos
19 clients, ils sont importants pour nous et on veut
20 leur donner l'information lorsqu'elle est...
21 lorsqu'elle est disponible et lorsqu'elle est...
22 pas certaine, mais qu'elle a un fort taux de
23 certitude.

24 Q. [96] D'accord. Dernière ligne de question, si vous
25 permettez Madame la Présidente, vous... dans votre

1 demande vous voulez abolir l'option d'utilisation
2 des groupes électrogènes de secours, c'est exact?

3 M. HERVÉ LAMARRE :

4 R. Oui.

5 Q. [97] Puis selon ma compréhension des tarifs et
6 conditions, un client qui ne consomme pas ne peut
7 pas participer à l'option de l'électricité
8 interruptible. C'est exact? Parce qu'on peut être
9 abonné, mais pour plein de raison pas consommer,
10 mais on n'aura pas de crédit en conséquence. Est-ce
11 que c'est comme ça qu'on doit comprendre?

12 (10 h 19)

13 R. Oui, ça va de soi.

14 Q. [98] Mais ma question donc, si je reviens au groupe
15 électrogène, si des clients ayant des groupes
16 électrogènes mais qui ne consomment pas en hiver,
17 si vous avez des cas de figure, est-ce que c'est
18 une avenue qui pourrait être intéressante pour
19 offrir de la puissance au Distributeur?

20 R. Bien on ne connaît pas ce genre de client-là,
21 c'est... Puis le tarif... en fait le groupe
22 électrogène il a été aboli, mais dans les faits
23 quelqu'un qui a la capacité de nous offrir cette
24 capacité-là, c'est généralement des clients qui
25 utilisent le groupe électrogène pour leur propre

1 sécurité d'approvisionnement. Donc ce moyen-là
2 demeure disponible pour ce même client-là.

3 Quand vous me parlez d'un client qui n'a
4 pas de charge, qui n'a simplement qu'un groupe
5 électrogène, bien on n'aura jamais ce genre de...
6 ce genre d'offre-là nous a jamais été faite.

7 Q. [99] J'avais un exemple pour vous ma question,
8 c'était La Ronde. Non, mais t'sais c'est un grand
9 parc, l'hiver ça ne marche pas. L'été... l'hiver ça
10 ne fonctionne pas et alors c'est... c'est peut-être
11 anecdotique, mais s'il y avait plusieurs de ce
12 type-là est-ce que ça peut être intéressant, là?

13 R. Bien sûr.

14 Q. [100] O.K. C'est ça. O.K. La dernière question,
15 bien comme il y a un potentiel inexploité ou
16 inexploré, je dirais, est-ce que c'est sage à ce
17 stade-ci de... à l'époque où vous êtes à resserrer,
18 puis à chercher de la puissance de... en même temps
19 de demander la prolongation de cette option-là, qui
20 pourrait vous donner un peu de puissance.

21 R. Bien en fait...

22 Q. [101] Si minime soit-elle.

23 R. En fait, de façon générale, tout moyen de puissance
24 qu'on ne connaît pas on est intéressé de savoir par
25 quelle modalité on pourra les accueillir. Donc vous

1 me donnez l'exemple de groupe électrogène, de
2 client qui ne consomment pas ou j'ai mentionné tout
3 à l'heure une offre potentielle de l'AREQ qu'on
4 pourrait, suite à des discussions, voir s'il y a
5 des possibilités. De façon générale, on est ouvert
6 à accueillir tout moyen de puissance. Et si on a
7 besoin de faire des modifications tarifaires plus
8 tard pour accueillir ces... ces moyens-là, on le
9 fera.

10 Q. [102] D'accord, merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Turmel. Nous sommes un petit peu en
13 retard sur l'horaire que nous avions prévu. Donc
14 nous allons, je vous suggérerais de prendre une
15 pause immédiatement. Ça fait déjà une heure et
16 vingt. Alors, Maître Turmel, vous allez je pense
17 reformuler votre engagement pendant la pause, donc
18 nous allons reprendre à dix heures trente-cinq (10
19 h 35), quinze (15) minutes de pause avec le UC.
20 Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23

24 (10 h 40)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, Maître, nous sommes prêts. Maître Turmel,
3 vous avez la formulation de votre engagement?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui, Madame la Présidente. Alors, donc l'engagement
6 numéro 1 se lit comme suit : parmi les neuf cent
7 soixante-quinze mégawatts (975 MW) effectifs de
8 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013),
9 combien n'ont pas été renouvelés en deux mille
10 treize-deux mille quatorze (2013-2014) parce que le
11 client n'était plus en mesure de les offrir. Merci.

12

13 E-1 (HQD) : Parmi les 975 MW effectifs de 2012-
14 2013, combien n'ont pas été renouvelés
15 en 2013-2014 parce que le client
16 n'était plus en mesure de les offrir
17 (demandé par FCEI)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bien, je comprends maintenant que mon
21 interprétation était plus large que la vôtre, donc
22 nous allons retenir la vôtre. Nous en sommes à
23 maître Sicard pour Union des consommateurs.

24 Bonjour.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bonjour, Madame la Présidente, Maître Rozon,
3 Monsieur Boulianne, bon été, c'est... Et bonjour
4 aux Membres du panel. Juste pour poursuivre pour
5 quelques secondes dans la lignée de maître Turmel,
6 alors évidemment, c'est Hélène Sicard pour l'Union
7 des consommateurs.

8 Q. [103] Entre l'hiver deux mille treize... deux mille
9 douze-deux mille treize (2012-2013) et l'hiver deux
10 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014), nous
11 passons de... ou vous passez de vingt-sept (27)
12 clientes à dix-sept (17) clientes. On vous a posé
13 la question et c'était à la page 12 de la demande
14 de renseignements de UC qui était la question 6.1 à
15 savoir si certains de ces vingt-sept (27)
16 participants avaient cessé leurs activités. Vous
17 nous avez répondu : aucun des vingt-sept (27) n'a
18 cessé ses activités.

19 Par contre, je vais demander au
20 Distributeur, on voit au cours des années que vous
21 - et vous l'avez déjà fait - refusez des
22 participants qui vous offrent des quantités.

23 M. HERVÉ LAMARRE :

24 R. Je crois que c'est arrivé une fois ça, oui, en deux
25 mille...

1 Q. [104] Et c'est arrivé au cours, entre autres, de
2 deux mille huit-deux mille neuf (2008-2009) et deux
3 mille neuf-deux mille dix (2010) et ces gens que
4 vous aviez refusés, vous les avez acceptés en deux
5 mille onze-deux mille douze (2011-2012), si je ne
6 me trompe pas. Maintenant, dans les vingt-sept (27)
7 participants que nous avons en deux mille douze-
8 deux mille treize (2012-2013), est-ce qu'il y en a
9 que vous avez refusés pour deux mille treize-deux
10 mille quatorze (2013-2014) pour quelque raison que
11 ce soit?

12 R. Non, mais il y en a qui ont désisté, comme on l'a
13 mentionné tout à l'heure.

14 Q. [105] O.K. Ça, j'ai compris.

15 R. Mais, on n'en a pas refusé.

16 Q. [106] Moi, ce que je vous demande, c'est : est-ce
17 qu'il y en a dont vous avez refusé la
18 participation? Est-ce qu'il y en a dont vous avez
19 diminué les quantités?

20 R. Non.

21 Q. [107] Non plus. O.K. Alors, maintenant, je vais...
22 Vous indiquez à votre preuve, à la page 8 de HQD-1,
23 Document 1, et je note que la preuve est datée du
24 vingt (20) mai, que c'est au printemps - et alors
25 je suis à la ligne 1 de la page 8, que c'est au

1 printemps deux mille quatorze (2014) que vos
2 discussions ont commencé. Pouvez-vous être plus
3 précis? À quelle époque vous avez initié vos
4 discussions?

5 R. À la fin de l'hiver, je dirais, on a attendu que
6 l'hiver se termine pour faire un postmortem, donc
7 probablement en mars qu'on a eu une première
8 rencontre avec les associations, mais...

9 Q. [108] O.K. C'est à l'initiative de qui? Est-ce que
10 ce sont les associations qui ont demandé à vous
11 rencontrer ou c'est vous qui avez demandé de
12 rencontrer les associations pour améliorer la
13 participation pour l'interruptible?

14 R. C'est difficile de répondre précisément parce qu'on
15 parle à nos clients de façon continue. Quand on
16 rencontre les associations, c'est également nos
17 clients qu'on rencontre parce qu'ils font partie de
18 l'association. On a eu des bonnes discussions même
19 dans le courant de l'hiver où on a mentionné que,
20 compte tenu de ce qu'on voulait vivre...

21 Q. [109] Quand vous dites « on », vous faites
22 référence à qui?

23 R. Hydro-Québec.

24 Q. [110] Bon. O.K. C'est parce que...

25 R. Alors...

1 Q. [111] ... ça pourrait être les clients. Alors, je
2 cherche à savoir, quand vous nous dites « on »,
3 là...

4 R. Mais, en fait, ce que...

5 Q. [112] ... vous parlez d'Hydro-Québec...

6 R. Oui. Bien...

7 Q. [113] ... et non pas des clients interruptibles et
8 des clients industriels.

9 R. Bien, ça dépend. Quand je vous mentionne qu'on a
10 des discussions avec les clients, quand je dis « on
11 a convenu », bien, les clients et nous, on a
12 convenu qu'il fallait faire...

13 Q. [114] Oui.

14 R. ... un postmortem de l'hiver et c'est ce qu'on a
15 fait, je crois, en mars, mais, j'aurai les dates
16 plus précises des rencontres qu'on a eues, mais
17 dans mon agenda.

18 (10 h 45)

19 Q. [115] O.K. Et ça a mené à la présentation du
20 présent dossier. Maintenant, les chiffres que vous
21 présentez dans le présent dossier, avez-vous des
22 engagements fermes de nouveaux clients ou des
23 clients existants interruptibles qui s'engagent à
24 être présents et à être là si la Régie acceptait
25 les conditions telles quelles, et pour combien de

1 mégawatts auriez-vous de tels engagements?

2 R. Non, on n'a pas de tels engagements. C'est ce qu'on
3 va connaître en septembre lorsqu'on va établir la
4 planification pour l'hiver suivant.

5 Q. [116] O.K. Est-ce que le gouvernement est
6 intervenu, votre actionnaire, d'une façon ou d'une
7 autre pour aider à la mise à jour, là, des crédits
8 et des tarifs pour l'interruptible?

9 R. Non, d'aucune façon.

10 Q. [117] Maintenant, je vais vous remettre un
11 document, en fait c'est un extrait de la décision
12 D-2001-110. Pour vous, pour votre témoin, pour la
13 Régie. Alors c'est C-UC-11.

14

15 C-UC-0011 : Extrait de la décision D-2001-110

16

17 Alors, je vous réfère au premier paragraphe qui
18 suit la section 1.1. Alors, c'était dans le cadre
19 du dossier 3455, qui était la mise en place du
20 tarif interruptible. Vous nous disiez :

21 Ce nouveau programme vise également
22 l'amélioration de la situation
23 concurrentielle de l'industrie au
24 Québec.

25 La Régie reprenait votre preuve puis notait ça.

1 Est-ce que cette position est toujours la vôtre?

2 R. On ne peut pas être contre la vertu.

3 Q. [118] Mais est-ce que le Distributeur peut
4 confirmer à UC que les modalités qu'il propose dans
5 le présent dossier auront pour effet d'améliorer la
6 situation concurrentielle de l'industrie au Québec?
7 Est-ce que c'est un des buts visés, tout comme ce
8 l'était en deux mille un (2001)?

9 R. Ce n'est pas le but recherché directement, mais
10 c'est clair que, pour les industriels, ça peut être
11 un moyen d'améliorer leur compétitivité. Puis on le
12 sait très bien que, dans la mesure où ils adhèrent,
13 c'est parce qu'ils y voient un avantage économique.
14 Et du point de vue du Distributeur, pour le même
15 prix payé pour la puissance, on préfère beaucoup,
16 et de loin, favoriser la compétitivité de nos
17 clients par rapport à des vendeurs de puissance
18 dans le marché.

19 Q. [119] En parlant de vendeurs de puissance dans le
20 marché, avez-vous effectué un balisage pour les
21 crédits offerts pour l'électricité interruptible
22 ailleurs dans les autres marchés? Je sais que vous
23 avez fait le balisage des prix à Dawn, et tout ça,
24 mais avez-vous fait le balisage des prix et des
25 conditions offerts sur le marché de l'Ontario, New

1 York, Maine, Vermont, pour l'électricité
2 interruptible?

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Non, le balisage qu'on a fait, c'est plus... ce
5 n'est pas un balisage, mais plus les conditions de
6 marché auxquelles, nous, on fait face, et dont,
7 potentiellement, les solutions alternatives qu'on
8 devra regarder, donc en termes d'achat de puissance
9 sur les marchés avoisinants et sur les prix de
10 l'énergie à la pointe. C'est notre indicateur le
11 plus réel dans le fond, qui a le plus d'impact pour
12 nous.

13 Q. [120] En deux mille huit (2008), la Régie avait
14 révisé à la hausse les conditions pour les clients
15 interruptibles qui participaient à votre offre. Par
16 contre, entre deux mille huit (2008) et deux mille
17 douze (2012), le prix de l'énergie a diminué. Avant
18 deux mille huit (2008), ça avait augmenté beaucoup
19 sur les marchés, vous êtes d'accord avec moi? Au
20 moment où vous avez demandé la révision du tarif
21 interruptible en deux mille huit (2008), il y avait
22 eu sur les marchés préalablement une augmentation
23 des prix.

24 R. Bien, j'y vais de mémoire. Je pense, deux mille
25 huit (2008), c'était plutôt une révision pour la

1 partie, pour les crédits variables. Si on se
2 rappelle, avant deux mille huit (2008), les crédits
3 variables étaient séparés en deux tranches. Donc,
4 il y avait deux paliers. Deux mille huit (2008), ça
5 a été un amalgame des deux tranches pour les
6 ramener en une seule tranche.

7 Q. [121] Mais ma question était : Est-ce que les prix
8 sur les marchés, parce que vous vous fiez sur le
9 prix sur les marchés, c'est ce que vous nous
10 expliquez, avaient augmenté et ça a motivé, entre
11 autres, la proposition que vous avez faite en deux
12 mille huit (2008) à la Régie?

13 (10 h 51)

14 R. Je le redis. À ma connaissance, les conditions de
15 deux mille huit (2008) étaient équivalentes à ce
16 qu'on avait précédemment, mais je n'ai pas
17 l'information précise pour vous répondre.

18 Q. [122] Maintenant, entre deux mille huit (2008) et
19 deux mille douze (2012), les prix ont diminué sur
20 les marchés. Êtes-vous d'accord avec moi? Il y a eu
21 une chute des prix sur les marchés de deux mille
22 huit (2008) à deux mille douze (2012).

23 R. Pour les prix de puissance, effectivement, les
24 marchés de puissance ont été très bas entre... Je
25 ne sais pas si le déclencheur, c'était vraiment

1 deux mille huit (2008), mais, effectivement, puis
2 c'est un sujet, je pense, qu'on a eu l'occasion
3 d'aborder dans cette salle à différents dossiers.
4 On voyait des prix de puissance sur les marchés de
5 New York qui étaient en bas d'un dollar.

6 Q. [123] Pendant cette période où les prix chutaient,
7 avez-vous envisagé pour le bénéfice de l'ensemble
8 de votre clientèle de réduire les crédits offerts
9 dans le cadre de l'option d'électricité
10 interruptible?

11 R. Bien, je vais vous dire un peu ce que j'ai dit ce
12 matin. C'est un dossier où on se balise par rapport
13 aux conditions de marché, mais ce n'est pas le seul
14 critère. Il y a une autre composante. Et il faut
15 que les clients y trouvent un intérêt pour
16 embarquer. Autrement dit, si les prix du marché
17 sont nettement plus bas et ce qui fait en sorte que
18 les clients n'y voient aucun intérêt à embarquer à
19 ces prix-là, bien, on n'est pas plus avancé.

20 Q. [124] Seriez-vous d'accord avec moi que les prix
21 reflètent souvent l'offre et la demande, c'est-à-
22 dire s'il y a une grande demande, les prix vont
23 être plus élevés, s'il y a une petite demande, les
24 prix chutent? Et c'est ce qui s'est passé entre
25 deux mille huit (2008) et deux mille douze (2012).

1 R. Je suis certainement d'accord à votre affirmation
2 sur l'offre et la demande. Je tiens quand même à
3 souligner dans le fond que les conditions qu'on
4 voit, c'est les conditions de marché avoisinant.
5 Donc, c'est essentiellement le marché de New York.
6 Je le redis, on n'est pas participant direct sur le
7 marché des encans de New York. Donc, on est
8 participant par la bande, dans le sens où on achète
9 de la puissance à New York, mais c'est plus à
10 travers nos processus d'appel d'offres, c'est du
11 bilatéral à ce moment-là. Et qu'en tout temps, on
12 est soumis par les contraintes des interconnexions.
13 Autrement dit, même si le marché de New York devait
14 être à un dollar demain, est-ce qu'on est capable
15 de remplacer l'ensemble de l'électricité
16 interruptible par des achats de puissance par New
17 York? Je suis obligé de vous répondre non, parce
18 qu'on est déjà limité par la capacité des
19 interconnexions et on ne peut pas remplacer mille
20 mégawatts (1000 MW) d'interruptible par un mille
21 mégawatts (1000 MW) additionnel à transiter par les
22 interconnexions, alors qu'il y a déjà une
23 planification à peu près au maximum de
24 l'interconnexion de New York.
25 Q. [125] O.K. Alors...

1 R. Donc, juste pour compléter. Oui, l'offre et la
2 demande, l'offre et la demande du marché de New
3 York. Mais de notre point de vue, c'est l'offre et
4 la demande du marché du Québec aussi et qui va
5 tenir compte de cette série de contraintes.

6 Q. [126] Vous allez... En fait, je vais finir avec...
7 Je vous remets un extrait. Et, ça, c'est un extrait
8 des notes sténographiques du dossier R-3854. C'est
9 un extrait d'une déclaration. Alors ce sera
10 C-UC-12. C'est un extrait d'une déclaration que
11 faisait monsieur Luc Boulanger lors de la
12 présentation de sa preuve dans la preuve de l'AQIC
13 dans le dossier tarifaire.

14
15 C-UC-0012 : Extrait des notes sténographiques
16 (page 107) dans le dossier R-3854-2013

17
18 Alors, je suis au bas de la page. Il y a un encadré
19 à côté. Alors, monsieur Boulanger disait :

20 Quand on rencontre Hydro-Québec, on
21 n'a pas l'impression qu'on est traité
22 comme des clients. On n'a pas
23 l'impression qu'il y a une ouverture,
24 une approche d'affaires qui serait de
25 nature à pouvoir, pour l'ensemble des

1 Québécois, mettre en place un niveau
2 de confiance, une synergie pour qu'on
3 puisse y trouver notre compte.

4 Cette déclaration de monsieur Boulanger a-t-elle,
5 selon vous, eu un impact sur vos négociations par
6 rapport au renouvellement de l'option d'électricité
7 interruptible?

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. Certainement pas..

10 Q. [127] Maintenant, vous reconnaissez avec moi que
11 vos clients Grandes entreprises sont des clients
12 importants, vous avez d'ailleurs des gens qui leur
13 sont assignés, vous nous dites que vous les
14 contactez et vous leur parlez régulièrement
15 indirectement. Il y a d'autres clients qui ont subi
16 des hausses de coûts et des problèmes financiers
17 possiblement suite au froid de l'hiver deux mille
18 treize-deux mille quatorze (2013-2014), n'est-ce
19 pas?

20 R. Oui.

21 Q. [128] Il y a d'autres clients qui ont subi des
22 impacts dont la biénergie, la photosynthèse. Avez-
23 vous également entrepris des négociations avec ces
24 clients-là pour leur faire des offres et des
25 propositions pour maintenir leur présence ou

1 augmenter leur participation à la réduction de la
2 puissance?

3 (10 h 57)

4 R. Non, on a, Hydro-Québec a approché la CIFQ, ou en
5 fait, je ne sais pas qui a commencé mais, en fait,
6 les discussions ont eu lieu entre la CIFQ et
7 l'AQCIE et puis Hydro-Québec, on n'a pas eu
8 d'autres discussions avec d'autres associations.

9 Q. [129] Avez-vous tenté de les initier?

10 R. Non, mais dans la mesure où il y a un potentiel, en
11 fait, dans le dossier du Plan d'approvisionnement,
12 on a mentionné des moyens de puissance qu'on allait
13 acquérir chez l'ensemble de notre clientèle et
14 contrôle de charge, donc on verra à ce moment-là
15 qui est pertinent de, qu'on pourrait rencontrer sur
16 le sujet. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure,
17 pour ce qui est des moyens de puissance, il n'y a
18 rien qu'on exclut.

19 Q. [130] Avez-vous, à ce moment-là, évalué les
20 quantités de puissance supplémentaire que vous
21 pourriez aller chercher auprès de la bi-énergie ou
22 de la photo-synthèse?

23 R. Évidemment, ça va peut-être un peu au-delà du
24 présent dossier, pour ce qui est de la photo-
25 synthèse elle-même, je ne suis peut-être pas la

- 1 personne la plus habilitée à parler du potentiel,
2 mais de façon générale, on a ciblé, pour ce
3 dossier-là, sur les moyens qui nous donnent le plus
4 d'impacts, donc nos clients industriels et,
5 évidemment, les clients au tarif LG et au tarif M.
- 6 Q. [131] O.K. Juste pour préciser, dans votre preuve,
7 à la page 8, suite à une question de maître Turmel,
8 on parlait d'usines de pâtes et papier; dans la
9 réponse que vous avez donnée à la Régie, vous avez
10 produit des tableaux, là, et on retrouve, et je
11 suis entre autres aux pages 4 et 5 de HQD-2,
12 Document 1; on parle, on n'a pas pâtes et papier,
13 on a « Industrie forestière », je voudrais juste
14 vous faire confirmer que « Industrie forestière »,
15 que ce soit « in the record » que « Industrie
16 forestière » et « pâtes et papier », c'est la même
17 chose.
- 18 R. Oui, oui, puis c'est même un peu plus large.
- 19 Q. [132] Industrie forestière, c'est plus large que
20 pâtes et papier?
- 21 R. Oui...
- 22 Q. [133] Quel pour...
- 23 R. Oui?
- 24 Q. [134] Alors pourriez-vous nous donner le
25 pourcentage d'industries forestières qui sont des

1 pâtes et papier, dans les tableaux que vous avez
2 produits aux pages 4 et 5, en réponse aux questions
3 1.1, 1.2 de la Régie?

4 R. Non, en fait, je n'ai pas ce qu'il faut ici sous la
5 main pour vous donner cette réponse-là parce qu'il
6 faudrait que j'aie le détail et que je les
7 additionne mais...

8 Q. [135] Alors pouvez-vous prendre un engagement de
9 me...

10 R. Sans problème.

11 Q. [136] ... de nous fournir quel pourcentage
12 d'industries forestières sont, de fait, des pâtes
13 et papier?

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Je...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Je ne cherche pas le nombre de clients, je cherche
18 les mégawatts effectifs.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Je vais m'objecter. Là, ici, on a l'information qui
21 est suffisante pour les fins du dossier, on nous
22 demande de faire une division supplémentaire et je
23 ne vois pas la pertinence qu'il y aurait à
24 subdiviser une catégorie de clients, là. À moins
25 qu'on ne m'éclaire sur le sujet, là, je ne vois pas

1 la pertinence à subdiviser les industries
2 forestières aux fins de l'approbation de l'option
3 d'électricité interruptible. Je ne vois simplement
4 pas, là.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Les pâtes et papier sont un exemple précis choisi
7 par le Distributeur lui-même de façon identifiée et
8 ciblée pour dire qu'il y a des problèmes avec les
9 interruptions consécutives, pour dire qu'il faut
10 trouver une solution, pour faire des offres
11 majorées de façon importante à la clientèle. Alors
12 quand on regarde « Industrie forestière », on voit
13 qu'en mégawatts effectifs, c'est un très gros
14 volume des mégawatts totaux; maintenant, que
15 représentent les pâtes et papier dans ce volume-là,
16 je pense que c'est un des gros volumes de
17 l'interruptible, ce serait important de le savoir
18 et de connaître exactement, peut-être y a-t-il une
19 solution ciblée pour cette industrie-là plutôt que
20 pour d'autres, peut-être qu'il y a d'autres
21 solutions.

22 Mais moi, je vous soumets que les pâtes et
23 papier seraient un grand fournisseur
24 d'interruptible. On nous dit dans la preuve qu'il y
25 a des problèmes importants avec leurs pâtes, ça a

1 un impact tant au niveau de la reprise qu'au niveau
2 du tarif fixe, qu'au niveau du tarif gradué, là,
3 qui est offert, je n'ai peut-être pas les bons
4 termes mais vous me comprenez, alors je vous
5 soumetts que c'est pertinent de savoir ce que ça
6 représente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La Régie partage votre avis, Maître Sicard, et
9 rejette l'objection de maître Fraser. Alors ce que
10 vous voulez avoir en engagement 2 pour UC, c'est la
11 proportion, en pourcentage, en mégawatts ou en
12 quoi, maître?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 En fait, si on nous donnait les mégawatts
15 effectifs, là, de chacun des tableaux où on voit
16 « Industrie... », d'abord « Industrie forestière »,
17 les mégawatts effectifs deux mille onze-deux mille
18 douze (2011-2012), je suis au tableau R-1.1,
19 mégawatts effectifs, puis mégawatts effectifs,
20 s'ils ne veulent pas nous donner le nombre de
21 clients parce qu'on identifierait les clients ou
22 quoi que ce soit, je n'ai pas de problème, là, je
23 veux les mégawatts effectifs.

24 (11 h 03)

25 Et au tableau R-1.2B interrompu pour deux mille

1 douze-deux mille treize (2012-2013), crédits
2 variables, crédits fixes, crédits totaux. Ça
3 pourrait être un pourcentage à ce moment-là de la
4 ligne complète. Et la même chose pour deux mille
5 treize-deux mille quatorze (2013-2014) pour le
6 tableau Industrie forestière, on pourrait avoir un
7 pourcentage à ce niveau-là de ce que ça représente.

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. Écoutez, on pourrait se faciliter la vie. Là, mon
10 collègue a le détail. Alors, moi, je ne l'avais pas
11 tout à l'heure, mon collègue l'a. Donc, on pourrait
12 vous donner la réponse sur-le-champ.

13 M. RICHARD LAGRANGE :

14 R. La réponse étant que c'est cent pour cent (100 %).

15 Q. [137] Ah! Bon. Alors...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Donc, on n'a plus besoin d'engagement, Maître.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Plus besoin d'engagement, mais je vais avoir besoin
20 d'une clarification.

21 Q. [138] Alors, pourquoi au préalable m'a-t-on répondu
22 qu'il y avait d'autres industries et quelles
23 étaient ces autres industries visées?

24 M. HERVÉ LAMARRE :

25 R. Non, non. En fait, ce que je vous ai répondu c'est

1 que l'industrie forestière inclut les pâtes et
2 papiers, inclut les scieries aussi et les usines de
3 transformation de bois. On a eu par le passé des
4 participations variées dans différentes catégories
5 de ces clients-là et, là, la réponse que mon
6 collègue vient de vous faire c'est que cette année
7 c'est cent pour cent (100 %) des pâtes et papiers.

8 Q. [139] Et en deux mille douze-deux mille treize
9 (2012-2013) est-ce que c'était cent pour cent
10 (100 %) là aussi? Et en deux mille onze-deux mille
11 douze (2011-2012) est-ce que c'était cent pour cent
12 (100 %) là aussi?

13 M. RICHARD LAGRANGE :

14 R. Si j'ai quelques minutes, je vais pouvoir faire la
15 conciliation, mais je suis sûr que oui. J'ai des
16 tableaux ici.

17 Q. [140] Bien, je vais vous demander de me confirmer
18 alors que c'est bien cent pour cent (100 %), là,
19 que votre réponse répond à la totalité de ma
20 demande d'engagement de façon claire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [141] Alors, Monsieur Lagrange, vous avez la
23 réponse ou vous avez besoin de temps pour faire vos
24 calculs?

25 R. Je vais avoir besoin de temps parce que là on est

1 sur trois années différentes, là.

2 Q. [142] Bon, parfait.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 On va maintenir l'engagement puis lorsque le témoin
5 aura...

6 R. Parfait.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 ... terminé ses calculs, on va le donner de vive
9 voix.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Merci. Alors on retient l'engagement
12 numéro 2 partiel.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Merci.

15

16 E-2 (HQD) : Confirmer si l'industrie des pâtes et
17 papiers représente 100 % pour les
18 années 2011-2012 et 2012-2013 (demandé
19 par UC)

20

21 Q. [143] Tout à l'heure, on a discuté, vous avez
22 discuté longuement, là, avec maître Turmel
23 d'éclairer le sept cents mégawatts (700 MW) pour
24 les dix-sept (17) clients de deux mille treize-deux
25 mille quatorze (2013-2014). Je veux juste que ça

1 soit... Sept cents mégawatts (700 MW), là, vous
2 nous avez dit c'est ce qui est effectif. Donc,
3 c'est ce qui vous est resté après les abandons ou
4 les désistements des clients.

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. C'est effectivement ça. C'est en plein ça.

7 Q. [144] Maintenant, on va retourner en arrière. Vous
8 avez également indiqué à maître Turmel qu'il y a eu
9 un désistement au début de l'hiver.

10 R. C'est bien ça.

11 Q. [145] O.K. Quand vous nous dites au début de
12 l'hiver, est-ce que je dois comprendre que ce
13 désistement a eu lieu avant la première
14 interruption que vous avez demandée?

15 R. Non, c'est après la première interruption. Donc,
16 juste pour reprendre la chronologie des choses, il
17 y a des mégawatts qui ont été soumis à l'hiver deux
18 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) qui
19 étaient supérieurs à sept cents mégawatts (700 MW)
20 et on a vu que c'était supérieur à sept cents
21 mégawatts (700 MW).

22 Q. [146] Hum, hum.

23 R. Qui ont été retenus pour l'hiver deux mille treize-
24 deux mille quatorze (2013-2014), donc pour la
25 période du premier (1er) décembre jusqu'au trente

1 et un (31) mars. Et au cours de l'hiver, au début
2 de l'hiver, il y a des clients qui se sont... il y
3 a eu des désistements. Et donc...

4 Q. [147] « Des » désistements?

5 R. Bien, « des », c'est...

6 Q. [148] Un ou des? C'est parce qu'écoutez, je vais
7 être claire avec vous. De la preuve de l'AQCIE, UC
8 a compris qu'il y avait quelques clients. Et de
9 votre preuve, quand vous reprenez le mémoire, on a
10 compris également qu'il y aurait eu plus d'un
11 client qui s'est désisté en cours d'année.

12 R. Il y a eu plus d'un client et quelques usines. Des
13 fois, les clients ont plus d'une usine, donc c'est
14 sûr que là ça fait... ça fait...

15 Q. [149] Mais un client, vous, quand vous calculez un
16 client, chaque usine n'est pas un client? Si un
17 client a trois usines, il est un client, il n'est
18 pas trois clients? Question.

19 R. Effectivement, on a autant de clients que d'usines.

20 Q. [150] Alors chaque usine serait un client?

21 R. Chaque client serait une... Chaque usine est un
22 client quand on les regarde du point de vue de
23 l'électricité interruptible. Mais, évidemment,
24 quand il y a un... Je veux dire si ce n'est pas un
25 client c'est quoi? Une somme d'usines qui

1 appartiennent à la même entité et qu'il y a un
2 désistement, bien, c'est l'ensemble de ces entités,
3 des entités qui sont couvertes par ce... ce
4 propriétaire-là qui sont touchées.

5 Q. [151] Alors, si... O.K. Vous nous mettez... Alors
6 quand j'ai dix-sept (17) clients.

7 R. Donc, ce que je dis c'est pour deux mille treize-
8 deux mille quatorze (2013-2014), on parlé d'un
9 client qui s'est désisté. En fait, j'avais en tête
10 c'est un client avec plusieurs usines, oui. C'est
11 plus clair.

12 Q. [152] Bon. Mais alors, un client avec plusieurs
13 usines est-ce que ça veut dire que j'aurais eu dix-
14 huit (18) clients effectifs ou j'aurais eu vingt
15 (20) ou vingt-trois (23) ou vingt-quatre (24)
16 clients effectifs si c'est chaque usine est un
17 client?

18 R. C'est là où on disait à partir du moment où on
19 donne le nombre d'usines, le nombre de mégawatts
20 c'est comme si on identifiait le client.

21 Q. [153] Est-ce que cette information pourrait être
22 fournie sous pli confidentiel? Si vous voulez pas
23 la donner en audience, là, pour qu'on ait une idée.
24 Madame la Présidente, ce que je cherche à vraiment
25 savoir c'est la différence entre...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On n'a pas eu d'objection encore.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Non, mais je voyais mon confrère qui se levait
5 alors je prévenais. C'est que quelque part, la
6 Régie et, si nécessaire, les intervenants, par voie
7 d'engagement confidentiel, soient en mesure de voir
8 en début d'année, début d'hiver. On a eu un hiver
9 rude, c'est vrai, mais en début d'hiver au moment
10 où les engagements pour l'interruptible ont été
11 pris, est-ce que le profil deux mille douze-deux
12 mille treize (2012-2013) et deux mille treize-deux
13 mille quatorze (2013-2014) était si différent que
14 le résultat avec lequel on arrive à la fin. Je
15 comprends qu'il faut considérer le résultat, là,
16 mais je pense que ce qui avait été engagé et
17 souscrit devrait peut-être être considéré aussi.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je pense que ma consœur peut continuer sa ligne de
20 questions sans qu'on entre dans le dépôt
21 d'engagement sous pli confidentiel ou de réponse
22 sous pli confidentiel. Parce que si on veut savoir,
23 il me semble qu'on peut poser des questions pour
24 savoir quel niveau de désistement il y a eu, et
25 caetera. Puis on ne tombera pas dans

1 l'identification d'usines.

2 Et puis là, si vous me permettez, je
3 voudrais faire une clarification parce qu'il y a
4 une question juridique ici. C'est un abonnement, un
5 lieu, et c'est pour ça qu'il peut y avoir parfois
6 lorsqu'on parle de clients, mais je suppose que
7 lorsque les témoins font référence à des usines,
8 ils font des références à des abonnements puis qui
9 sont souvent liés à des lieux physiques comme on le
10 sait. Un client peut bénéficier de plusieurs
11 abonnements et d'où la raison que parfois le
12 jumelage ou la cohérence client/abonnement et usine
13 n'est pas toujours la même utilisation.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 D'où mon besoin d'un engagement pour pouvoir, entre
16 autres pour que la Régie puisse, tu sais qu'on
17 puisse clarifier tout ça savoir où on en est.

18 (11 h 11)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 La Régie trouve pertinente, en tout cas, votre
21 question. Il y a, on imagine bien qu'on tente aussi
22 de clarifier ou de qualifier la nature de
23 l'effrittement. Alors, je pense que c'est une
24 information qui peut être utile. Si on ne peut nous
25 la donner maintenant, bien qu'on la donne sous pli

1 confidentiel, s'il est nécessaire que ce soit sous
2 pli confidentiel, où on nous dit, il y a trois
3 usines de plus, on devrait compter vingt (20)
4 plutôt que dix-sept (17). Alors, je ne sais pas,
5 là, mais...

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Et le nombre de mégawatts que ça aurait représenté
8 par rapport...

9 Me ÉRIC FRASER :

10 On voit qu'on peut poser la question ici, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 On peut poser la question. A-t-on une réponse ici?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Oui mais, la question a été posée...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bien, si le...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Allez-y.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Donc, pour l'hiver deux mille treize - deux mille
23 quatorze (2013-2014), le dernier hiver, il y a eu,
24 excusez-moi... Il y a eu pour pratique presque six
25 cents mégawatts (600 MW) de plus que ce qu'on voit

1 au bilan effectif, de quantité, qui ont été
2 retirés. Donc, ce n'est pas qu'ils ont été... Là je
3 ne veux... Pour lesquels le client s'est retiré
4 pour l'essentiel de ses abonnements. Donc c'est
5 comme s'il avait déposé, il avait souscrit pour six
6 cents mégawatts (600 MW) et au cours de l'hiver, il
7 s'est retiré.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Q. [154] O.K. Au cours de l'hiver, donc après avoir
10 été interrompu?

11 R. Après la date du premier (1er) décembre. Après
12 avoir été interrompu.

13 Q. [155] Et, juste de mémoire, là, la première date
14 d'interruption, ça a été fin décembre?

15 R. La première date d'interruption était à la mi-
16 décembre, le quatorze (14) décembre.

17 Q. [156] Alors, ce client a dû payer sa pénalité je
18 présume?

19 R. Effectivement. Donc, les modalités ont fait en
20 sorte que dans le fond, sa souscription à
21 l'électricité interruptible a été annulée et il a
22 dû payer les pénalités selon le tarif et
23 conditions.

24 Q. [157] Et clarifions les choses, ce n'est pas parce
25 qu'il a fermé ses usines ou diminué ses quantités

1 de production. Sa consommation, autrement,
2 d'électricité prévue a été la même?

3 M. HERVÉ LAMARRE :

4 R. Oui, il n'y a eu aucune fermeture d'usine. C'est
5 tout simplement un retrait et je voulais juste
6 préciser qu'en termes de pénalité, le client n'a
7 tout simplement pas reçu... On a appliqué les
8 modalités tarifaires. Donc, le client n'a pas reçu
9 les crédits et c'est la raison pour laquelle on
10 revient avec quelque chose d'un petit peu plus
11 pénalisant dans le présent dossier, pour éviter ce
12 genre de situations-là.

13 Q. [158] O.K. Juste question de sécurité et de
14 curiosité, ce client, s'il se représentait l'année
15 prochaine avec une offre bonifiée pour participer,
16 est-ce que vous l'accepteriez comme client
17 interruptible?

18 R. Il faut lire le texte proposé des tarifs. Si on a
19 un doute quant à sa capacité, son sérieux et sa
20 motivation de son engagement, si on a quelque doute
21 que ce soit, on a les moyens de ne pas l'accepter.

22 Q. [159] Alors, le fait d'avoir perdu ce six cents
23 mégawatts (600 MW) d'engagement de puissance, a-t-
24 il eu un impact sur le prix de vos achats de
25 puissance à l'extérieur?

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je ne peux pas dire s'il a eu un impact sur le prix
3 de la puissance à l'extérieur mais c'est sûr qu'on
4 a dû compléter nos achats l'hiver dernier suite à
5 ce désistement-là ou à ce retrait-là.

6 Q. [160] Quand... Est-ce que vous gardez le profil,
7 là, quand vous devez faire des achats de puissance
8 ponctuelle, parce qu'il fait très froid et tout ça,
9 gardez-vous, est-ce que vous êtes en mesure de nous
10 dire quel pourcentage de ces achats que vous avez
11 dû faire en pointe et de façon ponctuelle, ont été
12 faits au Québec et quel pourcentage a été fait à
13 l'extérieur du Québec? Quand je dis au Québec, je
14 pense par exemple à EBM ou au Producteur, qui sont
15 en mesure de livrer ici et, par rapport à acheter
16 du Vermont ou d'ailleurs?

17 R. Si la question c'est, est-ce que j'ai le chiffre
18 pour l'hiver dernier, non, je ne l'ai pas en tête.
19 Je voudrais juste distinguer deux sortes d'achats.
20 Donc, il y a les achats de puissance qu'on fait.
21 Donc c'est pour des... où la centrale ou le moyen
22 de production nous est dédié, où il y a une
23 certitude qu'il est disponible lorsque l'énergie va
24 être appelés, puis après ça, il y a l'énergie qui
25 est appelée au moment de la pointe, ou lorsque le

1 besoin est requis et là, ça peut venir de cette
2 centrale-là ou d'ailleurs, là, ça dépend des
3 conditions du moment et quels sont les moyens qu'on
4 choisit d'appeler ou pas.

5 Q. [161] Mais...

6 R. Donc juste pour distinguer, parce que vous avez
7 fait référence tantôt à des achats de puissance
8 puis vous avez parlé de la pointe, quand il fait
9 très froid. Je veux juste distinguer les deux
10 composantes.

11 Q. [162] Alors je vais les distinguer pour vous. En ce
12 moment, vous êtes en appel d'offres, justement pour
13 avoir, vous garantir de la puissance que vous
14 pourrez appeler si vous en avez besoin.

15 R. C'est bien ça.

16 Q. [163] Voilà. Mais, quand... s'il fait moins
17 quarante (-40) pendant trois jours de temps, vous
18 allez devoir acheter, ce ne sont pas des choses
19 auxquelles l'appel d'offres va nécessairement... Ce
20 sont des quantités imprévues, énergie et puissance,
21 dont vous allez avoir besoin. L'interruptible sert
22 entre autres à répondre à ces besoins imprévus,
23 n'est-ce pas?

24 (11 h 18)

25 R. Oui.

1 Q. [164] O.K. Alors, dans ces besoins imprévues que
2 vous avez dû combler - et nul doute que vous avez
3 dû en combler l'hiver dernier? Oui?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Oui.

6 Q. [165] Alors, j'aimerais savoir quel pourcentage a
7 été acheté à l'extérieur du Québec et quel
8 pourcentage a été acheté au Québec?

9 R. Bien, c'est de l'information qui est disponible
10 dans le... dans le rapport annuel. C'est sûr que...

11 Q. [166] Qui vient d'être déposé vendredi après-
12 midi...

13 R. Pour deux mille...

14 Q. [167] ... alors je n'ai pas eu le temps de le...

15 R. Puis vous trouverez... c'est évidemment pour
16 l'année passée, donc à chaque année, on compile les
17 informations de comment ont eu lieu, où ont eu lieu
18 les achats, les achats d'énergie et les achats de
19 puissance, là. Cette information-là est disponible
20 dans le rapport annuel. Je ne l'ai pas sous les
21 yeux, là, je ne...

22 Q. [168] Pouvez-vous me la donner facilement? C'est
23 vous qui avez fourni cette information pour la
24 confection du rapport annuel?

25 R. Non, mais je peux vous... Je m'excuse,

1 l'information est disponible en date d'aujourd'hui
2 pour les achats de l'hiver deux mille treize, deux
3 mille quatorze (2013-2014), c'est juste que je ne
4 l'ai pas sous les yeux. Je ne sais pas si c'est
5 pertinent au dossier ou pas. Plutôt, je le
6 reformule, je ne vois pas la pertinence au dossier.

7 Q. [169] Je retire la question, notre analyste va le
8 retrouver dans le rapport annuel.

9 R. Oui.

10 Q. [170] C'est parce que, en date de vendredi, il
11 n'était pas sur le site, on ne le voyait pas, mais
12 ce matin on l'a vu.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 On me dit qu'il est sur le site comme il vous dit,
15 ça peut...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Oui, oui. Là ce matin, il est sur le site, c'est...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Bon. Parfait.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Mais, on n'a pas eu le temps, vous comprendrez, de
22 le feuilleter.

23 Q. [171] Êtes-vous en mesure de nous dire à combien se
24 sont élevées les pénalités pour les clients qui ont
25 abandonné l'option, là, les six cents mégawatts

1 (600 MW) qui ont disparu?

2 M. HERVÉ LAMARRE :

3 R. Bien, en fait, c'est l'application du... de ce qui
4 est prévu au règlement tarifaire, donc le client
5 n'a tout simplement pas reçu la prime fixe prévue
6 au... prévue au tarif. Pour ce qui est d'autres
7 pénalités, évidemment quand c'est... il s'est
8 interrompu, donc il a subi des pertes économiques,
9 mais, ça, ça ne fait pas partie des choses qu'on
10 est en mesure d'évaluer. En ce qui concerne Hydro-
11 Québec, c'est qu'il n'y a pas, outre le crédit fixe
12 qu'il n'a pas reçu, il n'y a pas d'autre pénalité.

13 Q. [172] Mais, vous n'êtes pas en mesure... que est le
14 montant de pénalité qu'Hydro-Québec a perçu de ce
15 client-là? Vous pouvez... vous n'êtes pas en mesure
16 de me dire quel montant vous avez perçu.

17 R. On n'a pas... on n'a pas perçu de pénalité, c'est-
18 à-dire qu'on n'a pas fait les paiements des crédits
19 fixes.

20 Q. [173] O.K. Alors... Bon. Alors, je vais comprendre
21 une mécanique. Les crédits fixes donc ne sont pas
22 payés aux clients en début d'année?

23 R. Ils sont payés aux clients mois par mois.

24 Q. [174] Est-ce que c'est à travers une réduction de
25 leur facture d'électricité? De quelle façon est-ce

1 qu'ils sont versés aux clients?

2 M. RICHARD LAGRANGE :

3 R. Les crédits fixes... Oups! Pardon. Les crédits
4 fixes sont versés à chaque mois et le crédit est
5 appliqué sur la facture du client, mensuellement.

6 Q. [175] Alors, si un client industriel déduit sa
7 facture d'électricité de ses impôts, évidemment,
8 là, le montant qu'il reçoit de facture
9 d'électricité a déjà inclus cette bonification
10 qu'il a eu de crédits fixes à l'intérieur.

11 R. Oui.

12 Q. [176] O.K. Mon analyste porte à mon attention que
13 le rapport annuel nous donne les informations
14 jusqu'à deux mille treize (2013). Le rapport annuel
15 ne nous donne pas d'information pour les achats que
16 vous auriez faits en puissance, évidemment, au mois
17 de janvier. Et je m'excuse, monsieur Boulianne
18 souris, Vous êtes l'économiste, pas moi, alors
19 c'est l'utilité de nos analystes. Alors, pour
20 janvier qui a été très froid et février, nous
21 n'avons pas les informations au rapport annuel.
22 Est-ce que vous avez les informations de la
23 puissance ou énergie puissance que vous avez
24 acquise et, à savoir, l'avez-vous acquise d'une
25 source à l'intérieur des frontières du Québec ou de

1 l'extérieur du Québec?

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Je vais revenir. Oui, j'ai l'information et, oui,
4 l'hiver...

5 Q. [177] Pouvez-vous juste me donner le pourcentage?

6 R. J'ai dit, oui, on a l'information et, oui... Juste
7 pour revenir sur le dernier hiver - j'ai eu
8 l'occasion de le dire dans le cadre du plan - ça a
9 été un hiver extrêmement froid, pas juste... pas
10 juste à la pointe où j'aurais tendance à dire « pas
11 tant à la pointe ou à la pointe, ça a été froid,
12 mais pas tellement en écart ». Là où l'hiver a été
13 extrêmement en écart par rapport à un hiver normal,
14 c'est dans sa... c'est en énergie, donc c'est dans
15 sa durée où chacun des mois de l'hiver, chacun des
16 mois de novembre... incluant novembre, donc de
17 novembre jusqu'au mois d'avril, ont été nettement
18 plus froid que la normale. Ce qui fait qu'on a eu
19 pas loin de six térawattheures (6 Twh) d'énergie,
20 de cette température en énergie pour l'hiver deux
21 mille treize, deux mille quatorze (2013-2014) et,
22 ça, pour chacun des mois de novembre jusqu'au mois
23 d'avril. Alors, vous comprendrez que sur les six
24 térawattheures (6 Twh), les achats ont été répartis
25 un petit peu partout. On prenait évidemment selon

1 les... selon les... les conditions de marché et
2 selon ce qui nous était offert. On a acheté des
3 marchés avoisinants, mais aussi du Québec.

4 (11 h 24)

5 Q. [178] Mais vous n'êtes pas capable de me donner une
6 proportion, ce qui est acheté au Québec et ce qui
7 est acheté à l'extérieur?

8 R. Je...

9 Q. [179] Et c'est la puissance qui m'intéresse.

10 R. Non, pour la puissance, je n'ai pas le... je n'ai
11 pas le chiffre en tête.

12 Q. [180] Pouvez-vous le trouver?

13 R. Oui.

14 Q. [181] Est-ce qu'on pourrait avoir un engagement de
15 savoir pour la puissance acquise pendant l'hiver...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Hiver deux mille quatorze (2014)...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
20 quel pourcentage a été...

21 R. Je m'excuse, je corrige : pour l'hiver deux mille
22 treize-deux mille quatorze (2013-2014), la
23 puissance a été achetée avant le premier (1er)
24 janvier, donc elle est nécessairement au Rapport
25 annuel. La puissance est contractée...

1 Q. [182] Vous allez...

2 R. ... la puissance est contractée avant le début de
3 l'hiver.

4 Q. [183] Donc vous me dites que vous n'avez acquis
5 aucune puissance, par exemple, pour remplacer ces
6 six cents mégawatts (600 MW) qui ont disparu, qui
7 vous étaient garantis par les interruptibles sur
8 les marchés de façon ponctuelle?

9 R. Ça a été fait au mois de décembre, donc la
10 puissance, c'est un contrat pour les mois qui
11 suivent, donc pour la période d'hiver. Et dès qu'il
12 y a eu, donc dès qu'on a perdu six cents mégawatts
13 (600 MW) d'interruptible, bien, on les a tout de
14 suite remplacés par de la puissance sur les
15 marchés.

16 Q. [184] Et donc j'aurai l'information sur ces
17 mégawatts-là dans le Rapport annuel, à savoir s'ils
18 étaient au Québec ou à l'extérieur? On va vérifier.

19 R. Je... si ce n'est pas le cas, je vais juste revoir
20 le Rapport annuel et ça sera fourni.

21 Q. [185] Merci. Alors je vais quand même prendre
22 l'engagement...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Monsieur Zayat s'est engagé...

25

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- 2 S'est engagé.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 ... il me semble à nous donner l'information...
- 5 Me HÉLÈNE SICARD :
- 6 L'information.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 ... donc c'est un, l'engagement numéro 3.
- 9 Me HÉLÈNE SICARD :
- 10 O.K., nous indiquer, pour ce qui est des achats de
- 11 puissance ponctuels, quelle quantité, en fait, le
- 12 pourcentage de ces achats qui sont québécois et le
- 13 pourcentage qui viennent de l'extérieur des
- 14 frontières du Québec.
- 15 R. Juste pour plus de clarté, j'enlèverais le
- 16 « ponctuels » de l'engagement, c'est, on va vous
- 17 donner la répartition des achats de puissance pour
- 18 l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze
- 19 (2013-2014) entre le Québec et hors-Québec.
- 20 Autrement dit, c'est pour la période d'hiver, je ne
- 21 suis pas sûr de, quand on dit « ponctuels » à quoi
- 22 on fait référence au juste.
- 23 Q. [186] Je fais référence à ce qui n'était pas
- 24 nécessairement prévu dans vos approvisionnements
- 25 originaux, ou qui a remplacé, qui a remplacé, par

1 exemple, le six cents (600) qui disparaît...

2 R. Je...

3 Q. [187] ... devient, est remplacé par autre chose...

4 R. On va fournir l'ensemble de nos achats de puissance
5 pour l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze
6 (2013-2014) sur les marchés de court terme.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Engagement numéro 3.

11

12 E-3 (HQD) : Fournir la répartition des achats de
13 puissance pour l'hiver 2013-2014 entre
14 le Québec et hors-Québec (demandé par
15 UC)

16

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Q. [188] Maintenant, vous êtes devant la Régie
19 aujourd'hui pour demander des modifications, entre
20 autres une augmentation de la prime fixe. Vous
21 indiquez, dans votre historique, et vous nous
22 l'avez dit ce matin, que ce à quoi les clients de
23 puissance interruptible s'engagent, c'est quelque
24 chose entre zéro et cent (0 - 100) mais que, au
25 cours des années, en tout cas les dernières années,

1 jamais le cent (100) n'a été appelé. Vous me faites
2 oui de la tête... bon. Par contre, la prime fixe,
3 elle, couvre jusqu'à cent (100) selon l'engagement
4 pris par les clients?

5 R. Non, non, je vais juste recommencer. La prime fixe,
6 elle couvre la disponibilité des mégawatts...

7 Q. [189] Voilà!

8 R. ... pendant l'ensemble de la période d'hiver...

9 Q. [190] Et la dispon...

10 R. ... donc de la période du premier (1er) décembre au
11 trente et un (31) mars.

12 Q. [191] C'est ça, et...

13 R. Tout comme la prime de puissance quand on achète de
14 la puissance sur les marchés de court terme, du
15 UCAC, on paie une prime fixe et ces moyens-là
16 peuvent être, sont appelés, probablement, pendant
17 aussi cinquante (50) heures, soixante (60) heures
18 ou zéro (0) heure, il y a des heures...

19 Q. [192] Oui mais...

20 R. ... où même là, ils n'ont pas été appelés.

21 Q. [193] ... laissez-moi terminer.

22 R. Oui.

23 Q. [194] Et en échange de cette prime fixe, parce que
24 je présume qu'il y a des clients qui s'engagent
25 pour cent (100) mais il y a des clients, est-ce

1 qu'il y a des clients qui s'engagent pour cinquante
2 (50) plutôt que cent (100), ou le client doit
3 s'engager à cent (100)?

4 R. Non, le tarif interruptible, ou l'option
5 d'électricité interruptible, c'est les modalités
6 qui sont là, présentes, c'est, donc c'est un
7 engagement à être présent pour l'ensemble de la
8 période d'hiver, sachant qu'il peut être appelé
9 vingt fois par hiver à raison de cinq fois à chaque
10 fois, pour un maximum de cent (100) heures
11 d'interruption.

12 Q. [195] O.K. Et le client ...

13 R. Cette année, ce qu'on présente, c'est une option
14 additionnelle où on dit que le client peut, puis
15 c'est la variante...

16 Q. [196] Oui.

17 R. ... où il ne peut pas être appelé plus d'une fois
18 par jour, donc il y a nécessairement un délai
19 minimal de seize heures entre les deux
20 interruptions, alors que l'option 1, il n'y a pas
21 de délai minimal entre les deux interruptions, où
22 on est capable d'appeler le client aussi bien à la
23 pointe du matin qu'à la pointe du soir dans la même
24 journée.

25 (11 h 29)

1 Q. [197] O.K. Maintenant, le client, quand il s'engage
2 à ça, ce que vous venez de décrire, il est très
3 conscient qu'il pourrait être appelé jusqu'à cent
4 (100) heures.

5 R. Tout à fait. Les modalités sont connues, elles ont
6 été discutées avec le client et, oui, il en est
7 conscient.

8 Q. [198] Et pourtant, ils n'ont jamais, les clients de
9 puissance interruptible, au cours des dernières
10 années, été appelés jusqu'à cent (100) heures.

11 R. Effectivement, le but n'est pas d'appeler. C'est
12 une... C'est d'une certaine façon une police
13 d'assurance. On peut le voir comme ça.

14 Q. [199] Oui, oui. En fait, c'est une garantie qu'ils
15 soient là que vous lui versez. Vous lui versez un
16 montant qui vient réduire sa facture d'électricité
17 afin de garantir qu'il soit présent si vous en avez
18 besoin.

19 R. Tout à fait. On lui... Oui.

20 Q. [200] O.K. Mais souvent, il n'est pas appelé.

21 R. Bien, souvent. L'année dernière il a été appelé
22 pour cinquante-sept (57) heures, l'année précédente
23 il a été appelé pour trente-cinq (35) heures. Il
24 est appelé. Il peut être appelé entre zéro et cent
25 (100) fois.

1 Q. [201] Et je comprends de votre preuve, et on posera
2 les questions également à l'AQCIE, que ces clients,
3 au printemps, se sont plaints qu'ils avaient été
4 trop appelés.

5 R. Effectivement. C'est d'être appelés pendant
6 cinquante-sept (57) heures, ça leur a causé des...
7 Pour eux c'est une... Ils se tiennent d'une
8 certaine façon en « back-up » et, bien qu'ils
9 soient conscients qu'ils peuvent être appelés
10 pendant cent (100) heures, c'est comme si ce n'est
11 pas quelque chose qui est internalisé dans leurs
12 analyses. Et ce qu'ils nous disent c'est que, si on
13 voit après l'hiver qu'on a subi, après le nombre
14 d'interruptions qui ont eu lieu cet hiver, si on
15 devait internaliser cette information-là, bien, on
16 ne serait plus présent les années futures. C'est ça
17 le message.

18 Q. [202] Je vous remercie. Ça complète mon contre-
19 interrogatoire. À moins que... Non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Sicard. Vous avez pris moins de temps
22 que prévu alors nous le notons favorablement. Oui.
23 Alors oui, Maître Turmel, vous avez autre chose?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Rebonjour, Madame la Présidente. Avec votre

1 permission, on s'est rendu compte qu'il y avait une
2 question qui avait été omise et par ce que maître
3 Sicard vient de discuter, on aurait une petite
4 question de suivi, si vous permettez, suite à une
5 question-réponse que la FCEI avait obtenue de HQD.
6 J'en ai pour deux minutes si vous permettez.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

10 Q. [203] Alors rebonjour, Messieurs. Simplement si
11 vous voulez reprendre la pièce B-13, soit les
12 réponses, vos réponses aux demandes de la FCEI,
13 demandes écrites. C'est la pièce HQD-2, Document 3,
14 page 13 de 23. Donc, à cette page, en bas de page.
15 C'est un peu en lien avec ce que maître Sicard
16 vient de discuter avec vous. On vous demandait à
17 5.1 :

18 Veillez indiquer la quantité de
19 puissance UCAP acquise pour chacun des
20 mois de l'hiver 2013-2014 de même que
21 le prix payé dans chaque cas.

22 Et là, vous avez produit un tableau à 5.1. Dans ce
23 tableau R-5.1 intitulé « Puissance acquise mois de
24 l'hiver 2009-2010 à l'hiver 2013-2014 », on y voit
25 là des mois, des années pour les quantités acquises

1 et prix moyen payé. On voit que pour janvier deux
2 mille quatorze (2014) et février deux mille
3 quatorze (2014), il y a des nombres qui sont là.
4 Quantité acquise huit cents (800). Je ne sais pas
5 si c'est huit cents (800) ou huit cent neuf (809).
6 Huit cents (800). Pardon, je commence à avoir
7 besoin de lunettes. Alors huit cents (800) pour
8 janvier et février deux mille quatorze (2014), huit
9 cents mégawatts (800 MW). Et prix moyen payé cinq
10 dollars neuf (5,09 \$) en janvier et cinq dollars
11 six (5,06 \$).

12 Alors ma question c'est : Évidemment, ça
13 c'est des moyennes et souvent vous nous répondez,
14 Monsieur Zayat, que vous n'aimez pas les moyennes.
15 Mais on a une moyenne là. Et est-ce que je pourrais
16 vous demander donc en engagement de nous donner
17 pour les appels d'offres requis en janvier et
18 février, détaillé par appel d'offres le nombre de
19 mégawatts et le prix et les dates pour lesquelles
20 vous les avez acquis. Bref, pour qu'on puisse
21 détailler pour les cinq dollars neuf (5,09 \$) et
22 cinq dollars six (5,06 \$) pour les mois de février,
23 janvier, les dates d'acquisition, le prix nominal,
24 le prix en lien et les mégawatts. Donc, évidemment,
25 vous ne l'avez pas sur vous, là. Je vous

1 demanderai un engagement simplement de venir
2 explorer, entre guillemets, le tableau R-5.1 et
3 l'engagement sera fourni comme suit, Madame la
4 Sténographe. À l'égard du tableau R-5.1 à la pièce
5 HQD-2, Document 3, donner pour les mois de janvier
6 et février deux mille quatorze (2014) le détail par
7 appel d'offres et les mégawatts et les prix payés
8 et les dates de manière à comprendre, là,
9 l'ensemble de ce qui a été acheté. J'espère que
10 c'est assez clair. Je vous remercie.

11

12 E-4 (HQD) : (demandé par FCEI) À l'égard du
13 tableau R-5.1 à la pièce HQD-2,
14 Document 3, donner pour les mois de
15 janvier et février 2014 le détail par
16 appel d'offres des mégawatts, des prix
17 payés et des dates d'acquisition

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Turmel. Alors nous allons, nous vous
21 suggérons une pause de quinze (15) minutes jusqu'à
22 midi moins dix (11 h 50) pour revenir avec les
23 questions de la Régie et ensuite on procédera avec
24 le lunch. Oui, Maître Pelletier?

25

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Je constate que c'est un petit peu plus long que ce
3 qu'on avait pu prévoir et il est prévu pour
4 l'instant qu'après le Distributeur c'est l'AREQ qui
5 fait sa preuve et, finalement, nous. Il y a un
6 témoin. On a quatre témoins. Il y en a un qui, très
7 certainement, ne peut pas être là demain et l'autre
8 qui, à peu près certainement, ne peut pas non plus.
9 Et je me demandais s'il serait possible
10 d'intervertir avec l'AREQ pour qu'on soit sûr de
11 pouvoir passer notre preuve cet après-midi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Écoutez, la Régie ne voit pas d'inconvénients.
14 C'est plutôt pour l'AREQ qu'il peut y avoir un
15 inconvénient. Alors si votre témoin vient de
16 Sherbrooke, sera-t-il disponible peut-être un peu
17 plus tard? Demain?

18 Me SOPHIE LAPIERRE :

19 Ça me fait plaisir d'accommoder.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors c'est bien. Donc, nous prenons toujours notre
22 petite pause de quinze (15) minutes avant de
23 revenir avec les questions de la Régie.

24 Me PIERRE PELLETTIER :

25 Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (11 h 56)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors nous en sommes aux questions de la Régie.

9 Maître Fortin?

10 INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

11 Merci Madame la Présidente.

12 Q. [204] Alors bonjour Messieurs. J'aurai quelques
13 questions. Dans un premier temps, je vais vous
14 poser une question d'ordre assez général. Je vais
15 vous dire d'entrée de jeu que la Régie cherche à se
16 convaincre de l'opportunité de donner suite à la
17 demande du Distributeur telle qu'elle est formulée
18 présentement et donc, ça va être dans ce sens-là
19 que mes questions, plusieurs de mes questions, vont
20 vous être posées. Donc, vous connaissez le
21 contexte. Effectivement, on constate que le crédit
22 fixe par exemple, là, qui est demandé est de
23 soixante-dix à soixante-quinze pour cent (70 %-
24 75 %) plus élevé que le crédit actuel en ce qui
25 concerne les clients grande puissance, est

1 d'environ cent pour cent (100 %), sauf erreur,
2 supérieur en ce qui a trait à la moyenne puissance
3 et on a des proportions quand même très importantes
4 de cet ordre de grandeur-là quand on parle des
5 crédits variables également. Les raisons que vous
6 donnez font suite à des discussions que vous avez
7 eues avec des représentants des clients
8 industriels. Vous avez ce matin, à plusieurs des
9 réponses, on nous a mentionné, écoutez, on ne
10 connaît pas effectivement le raisonnement
11 individuel des clients industriels. Il faudrait
12 demander aux représentants de l'AQCIE/CIFQ. Ma
13 première question c'est, est-ce que vous avez fait
14 une analyse de sensibilité, ou des analyses de
15 sensibilité, concernant vos propositions de crédit,
16 compte tenu des montants qui sont en cause, qui
17 peuvent générer des coûts importants pour la
18 clientèle en général à l'intérieur des tarifs mais
19 aussi compte tenu du fait que, par exemple, au
20 niveau des clients industriels, vous en avez, je
21 suis à votre tableau 2, à la page 8, HQT-1,
22 Document 1, qu'on voit que le nombre de clients,
23 là, varie de dix-sept (17) à vingt-sept (27). Je
24 présume, vous me corrigez si je fais erreur, qu'ils
25 sont bien connus de vos représentants, vos délégués

1 commerciaux pour ces industries-là. Est-ce que vous
2 avez fait des analyses de sensibilité pour
3 déterminer finalement qu'est-ce qu'était le,
4 j'allais dire le « trigger », je m'excuse, le mot
5 français m'échappe, le déclencheur, est-ce que
6 c'est vraiment la question du prix ou est-ce que ce
7 sont vraiment les modalités et est-ce qu'il y a des
8 distinctions à faire selon les catégories de
9 clients, que ce soit au niveau forestier, au niveau
10 des pâtes et papiers ou au niveau de la
11 métallurgie. Vous avez fait une ventilation en
12 réponse à certaines demandes de renseignements
13 quant au type de clientèle industrielle. Est-ce que
14 vous avez fait cette analyse-là avec les
15 représentants de l'AQCIE ou de vous-mêmes avant de
16 faire votre proposition?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Pour répondre, on n'a pas fait d'analyse de
19 sensibilité directement comme vous le mentionnez.
20 Je dirais, du point de vue des clients, ce que je
21 peux vous dire c'est dans le fond, les difficultés
22 qu'on a rencontrées l'hiver dernier, autrement dit,
23 bien que, quand on regarde sur une base historique,
24 effectivement, le nombre de clients est toujours
25 là. On parle entre dix-sept (17) et vingt-sept

1 (27). C'est des abonnements dans le fond, ce n'est
2 pas des clients, c'est des abonnements, donc
3 d'usines, là, je...

4 Q. [205] Oui, oui, d'accord. C'est la précision que
5 j'ai apportée ce matin...

6 R. Oui.

7 Q. [206] ... et également du point de vue juridique.

8 R. C'est ça. Je vais essayer moi-même de juste faire
9 la distinction. Des fois, j'ai tendance à mélanger
10 les deux. Donc, ce que je peux vous dire c'est qu'à
11 chaque fois qu'il y avait une interruption, à
12 chaque fois qu'on demandait à nos clients de
13 s'interrompre, on sentait une certaine, des
14 impacts. Donc, la tiédeur ou la résistance ou, on
15 sentait que chaque appel, chaque interruption
16 faisaient en sorte que les clients subissaient dans
17 le fond des coûts importants. Puis là, je ne peux
18 pas y aller client par client mais ça semble être
19 assez généralisé. Ce n'était pas un cas
20 particulier. Peut-être qu'il y a eu des cas
21 particuliers qui ont fait que les clients se sont
22 désistés. D'ailleurs, je voudrais peut-être revenir
23 sur ce que j'ai dit ce matin. C'est, un client ou
24 une entité corporative qui s'est désisté. Ce n'est
25 pas une, c'est deux entités qui se sont désistées,

1 pour plusieurs abonnements. Il y en avait une qui
2 avait un abonnement puis l'autre, plusieurs
3 abonnements, pour un total de six cents mégawatts
4 (600 MW). Mais, donc, c'est des entités qui se...
5 Puis une fois qu'une entité se désiste, à partir du
6 moment où ils ont plusieurs abonnements, bien
7 l'impact, il peut être plutôt important. Autrement
8 dit, une fois qu'on tombe dans une mécanique de
9 décisions corporatives, bien c'est sûr que pour
10 nous, c'est du zéro au un, quel que soit le passé,
11 même si des clients qui ont été présents pendant
12 les cinq dernières années, à partir du moment où
13 l'année qu'on vient de vivre a été difficile ou a
14 été coûteuse du point de vue de leurs opérations,
15 bien c'est sûr que c'est plusieurs abonnements à
16 l'interruptible qu'on pourrait perdre. Donc c'est
17 dans cet... conscients de cet univers-là qu'on a
18 vécu l'année dernière et l'année précédente et en
19 même temps, conscients des, je ne voudrais pas non
20 plus qu'on perde de vue notre contexte de marché de
21 puissance par ailleurs. C'est sûr qu'on est en
22 appel d'offres de puissance présentement pour les
23 trois, quatre prochains hivers, puis c'est quelque
24 chose de nouveau dans le sens qu'avant, on y allait
25 une année à la fois. Là on y va pour quatre années,

1 bien, pourquoi?

2 (12 h 02)

3 Parce qu'effectivement le... ce qu'on considérait
4 comme étant le marché de remplacement de
5 l'interruptible ou les deux marchés qui étaient un
6 petit peu similaires, bien ce marché-là il est en
7 train de se... de fondre. Il est en train de fondre
8 parce qu'il y a des centrales qui sont capables de
9 répondre à nos besoins. Dans le nord-est il y en a
10 de moins en moins.

11 Toutes les centrales qui, pas toutes les
12 centrales, mais plusieurs centrales ont été... ont
13 été décommissionnées ou délistées, donc elles ne
14 sont plus présentes depuis... depuis quelques
15 années. Et il y en a plusieurs qui prévoient... il
16 y a plusieurs retraits de centrale qui est prévu
17 dans le nord-est, ce qui fait en sorte que notre
18 réalité du nord-est, le marché du nord-est pour ce
19 qui est du marché de la puissance, est en train
20 de... est en train de changer.

21 Ça se traduit par quoi? Ça se traduit par
22 des prix qui étaient à un dollar (1 \$) il y a
23 quelques années, qui ont explosé. Puis c'est pas
24 pour nous ça, c'est vrai pour l'ensemble... pour
25 l'ensemble des joueurs. Donc ça se reflète aussi

1 dans les résultats des... dans le résultat des
2 encans. Ça se reflète dans le nombre de joueurs et
3 le nombre de... de moyens de production qu'on est
4 capable d'aller... d'aller mettre sous contrat pour
5 répondre à nos besoins de puissance.

6 Donc ce contexte-là fait en sorte
7 qu'évidemment les difficultés vécues par les
8 clients industriels sont d'autant plus importantes
9 pour nous que les solutions de... de remplacement
10 sont moins présentes, pour ne pas dire ne sont pas
11 présentes. Je rajoute à ça l'importance...
12 l'importance du bilan de puissance, des mégawatts
13 dont on a besoin.

14 Bien ça fait en sorte qu'il faut vraiment
15 sécuriser la partie électricité interruptible. Et
16 là-dessus on a été jusqu'au, dans le fond jusqu'au
17 signal de marché, dans le fond c'est ce qu'on
18 payerait dans le marché si on... si le marché
19 existait, et encore probablement un peu plus que
20 ça, pour pouvoir sécuriser, dans le fond, les mille
21 mégawatts (1000 MW) d'électricité interruptible. Et
22 je le redis, c'est pas juste une volonté de
23 sécuriser ce qui est là, mais on pense qu'on
24 devrait être capable d'aller chercher des mégawatts
25 additionnels. En tout cas, on espère être capable

1 d'aller chercher des mégawatts additionnels par
2 rapport à ce qui est fourni ou ce qui a été fourni
3 dans le passé.

4

5 Q. [207] Mais ceci étant dit, est-ce que vous pouvez
6 nous indiquer pour quelle raison vous n'avez pas
7 jugé opportun de faire une analyse de sensibilité
8 compte tenu des données dont vous disposiez? Ça ne
9 vous paraissait pas un élément important de
10 regarder par catégorie de... de clientèle?

11 Je vais vous donner un exemple. Ce matin,
12 vous avez mentionné qu'il y a eu un désistement de
13 six cents mégawatts (600 MW) et là vous venez de
14 préciser que c'était pour, enfin un client avec un
15 abonnement et un autre avec plusieurs abonnements,
16 est-ce qu'on doit comprendre que pour l'hiver deux
17 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) vous
18 aviez eu une souscription de treize cents mégawatts
19 (1300 MW), puisqu'il en est resté sept cents (700
20 MW) effectifs selon les tableaux que vous
21 démontrez?

22 R. Effectivement, la souscription était plus... plus
23 importante. Par contre, quand j'ai mentionné que...

24 Q. [208] Elle était de treize cents mégawatts (1300
25 MW), c'était une...?

1 R. Oui.

2 Q. [209] Parfait. Et était-ce...

3 R. Euh...

4 Q. [210] Oui, complétez. Allez-y. Vous alliez...

5 R. Ça va, j'ai perdu le fil.

6 Q. [211] Bien écoutez, est-ce qu'on ne doit pas
7 comprendre que malgré le contexte auquel vous
8 faites référence, il y a quand même eu une
9 possibilité d'obtenir quand même des... des
10 mégawatts en nombre suffisant pour rencontrer la
11 cible que vous... que vous vous êtes donnée. Et
12 évidemment on comprend qu'il y a les aléas des
13 désistements. Vous proposez des pénalités plus
14 sévères pour garantir que ces gens qui souscrirons
15 à l'avenir le feront d'une façon encore plus...
16 plus garante pour vous.

17 Mais ceci étant dit, au niveau des prix que
18 vous proposez versus les modalités de reprise et
19 autres que vous proposez, nous on cherche encore à
20 savoir dans quelle mesure c'est l'un ou l'autre qui
21 a été le plus important et peut-être que la réponse
22 de façon générale vous pouvez nous répondre ce qui
23 est dans le dossier, c'est-à-dire qu'on essaie de
24 rencontrer les deux objectifs. Mais une analyse de
25 sensibilité ne vous aurait-elle pas permis,

1 effectivement, de faire des distinctions à ce
2 niveau-là et de voir si, dans le fond, ce que vous
3 recherchez serait mieux servi par le... les
4 modifications seulement des modalités de reprise et
5 voir... voir comment ça évoluerait. Est-ce que
6 c'est une option qu'on pourrait envisager, ça, dans
7 l'immédiat? Plutôt que d'adopter en bloc l'ensemble
8 de ce que vous préconisez en l'absence d'une
9 validation ou une ventilation plus précise?

10 R. Je vais essayer de répondre. Il y a plusieurs
11 éléments.

12 Q. [212] Oui.

13 R. Je voudrais peut-être juste commencer avec le... le
14 potentiel de mille trois cents mégawatts (1300 MW).
15 Je voudrais juste pas qu'on se leurre avec ce...
16 cette puissance souscrite-là. Je ne la considère
17 pas comme étant de la puissance souscrite puisque
18 c'est quelqu'un qui s'est retiré. Donc c'est pas...
19 c'est pas nous qui l'avons refusé, c'est quelqu'un
20 qui a... qui a présenté des mégawatts et au moment
21 où on en avait besoin il a dit : je ne suis plus
22 là, je ne m'efface pas.

23 Q. [213] Excusez-moi de vous interrompre, je veux
24 juste préciser ma question à ce niveau-là et je
25 vais vous laisser aller après. Quand je réfère à ça

1 c'est que le produit était suffisamment intéressant
2 pour que vous ayez treize cents mégawatts (1300
3 MW), que vous jugiez acceptable à ce moment-là.
4 Mais vous avez... vous n'avez pas refusé ces treize
5 cents mégawatts (1300 MW) là et les gens l'ont
6 souscrit. Donc on parle des conditions d'attraction
7 à l'option de puissance interruptible. Est-ce qu'on
8 ne doit pas conclure que dès ce moment-là c'était
9 déjà quelque chose d'intéressant pour l'industrie?
10 C'était dans ce contexte-là que je posais ma
11 question.

12 (12 h 08)

13 R. C'est là-dessus aussi que je... je pense que, non,
14 ce n'était pas attrayant pour le six cents
15 mégawatts (600 MW) puisqu'à la première ou des les
16 premières interruptions, il s'est retiré. C'est
17 comme si, je vais dire ça dans ma... je regarde ça
18 de mon point de vue - c'est comme si c'est
19 quelqu'un qui comptait sur la prime pour... pour
20 avoir un revenu puis en espérant qu'il y aurait
21 zéro interruption. À partir du moment où il a
22 interrompu, il n'était plus là. Donc, à tout le
23 moins, on peut dire que la prime variable ne
24 faisait... ne faisait pas la job puisque, pour ce
25 client-là en tout cas - et c'est celui qui a été

1 jusqu'au bout du raisonnement - il s'est tout de
2 suite désisté dès la première interruption.

3 Donc, c'est clair pour moi qu'il y a...
4 qu'il y a un problème là et que les modalités du
5 programme, même s'il a souscrit avec ces modalités
6 du programme-là, il n'y voyait pas un avantage qui
7 faisait en sorte qu'il pouvait... qu'il pouvait
8 rester, donc ce sont des mégawatts qui étaient
9 théoriques, mais en pratique, ils n'étaient pas là.

10 Et pour moi, l'option de l'électricité
11 interruptible est une option où on a besoin d'une
12 certitude que le client est là. On ne cherche... je
13 préfère avoir huit cents mégawatts (800 MW) fermes
14 qui sont là pour les mois d'hiver, qui sont là même
15 année après année, une base stable, plutôt que des
16 mégawatts qui sont de façon... qui sont là de façon
17 théorique auxquelles ils souscrivent, puis dès le
18 premier appel, ils ne sont pas là. Ça, c'est le
19 pire des scénarios pour moi, c'est vraiment un
20 moyen de puissance, donc il faut qu'on puisse
21 compter sur ces mégawatts-là en tout temps
22 pendant... pendant l'hiver, ce n'est pas juste...

23 Je comprends que ça peut permettre au
24 client... ça peut avoir un intérêt pour le client,
25 mais cet intérêt-là, il vient avec des... avec des

1 contraintes, avec des obligations, puis il faut que
2 ces obligations-là soient... soient respectées et
3 il faut que la rétribution soit aussi... soit aussi
4 appropriée par rapport aux coûts encourus par le...
5 par le client.

6 Me PIERRE R. FORTIN :

7 Q. [214] Mais, sur ce...

8 R. Maintenant, pour ce qui est de la...

9 Q. [215] Allez-y.

10 R. ... de l'analyse de sensibilité, c'est sûr qu'on
11 parle de quelques groupes corporatifs dans le fond,
12 bien qu'il y a dix-sept (17) ou vingt (20), une
13 vingtaine d'abonnements, c'est toujours à peu près
14 les mêmes groupes, hein! C'est... les groupes ont
15 plusieurs... plusieurs abonnements dans le fond. Et
16 c'est beaucoup du zéro... c'est quelles sont les
17 conditions du marché des... des pâtes et papiers,
18 qu'est-ce qui fait en sorte que le client est là ou
19 pas. Et à partir du moment où un « client », je
20 m'entends...

21 Q. [216] Un abonnement.

22 R. ... un client corporatif, donc un groupe...

23 Q. [217] Ça va.

24 R. À partir d'un moment où un groupe décide de ne pas
25 être là, bien, c'est plusieurs abonnements et c'est

1 plusieurs... plusieurs usines, plusieurs centaines
2 de mégawatts qui peuvent ne plus être... ne plus
3 être disponibles.

4 Q. [218] Est-ce qu'on doit comprendre de votre
5 réponse, dans l'exemple des six cents mégawatts
6 (600 MW) qui ont été retirés - et là c'est une
7 question de clarification - est-ce qu'on doit
8 comprendre qu'à votre avis, si les conditions que
9 vous proposez actuellement avaient été en vigueur,
10 ce retrait de six cents mégawatts-là (600 MW)
11 aurait pu être évité? Et je ne veux pas rentrer
12 dans des considérations d'ordre confidentiel
13 nécessairement, mais de façon générale, est-ce que
14 ce problème-là est ce qui justifie, entre autres,
15 l'augmentation que vous proposez et les
16 modifications aux modalités ou si c'est quelque
17 chose qui n'a rien à voir, ce n'est pas le facteur?

18 R. Je... c'est... c'est un facteur, donc je vais le
19 redire. Je pense qu'on a vécu l'hiver dernier,
20 c'est pour l'ensemble des clients, ce n'était pas
21 uniquement le client qui s'est retiré qui nous a
22 envoyé ce message-là. L'ensemble des clients qui
23 ont souscrit à l'électricité interruptible nous ont
24 envoyé le message avec un nombre d'interruptions
25 aussi important, avec des interruptions pendant une

1 semaine, les deux pointes matin et soir, c'est sûr
2 que ça remettait en question leur façon de
3 procéder. Ça leur a amené des pertes de production
4 qui étaient importantes et ça remettait en question
5 leur... l'intérêt de l'option de l'électricité
6 interruptible pour eux. Celui qui a été le plus
7 loin, c'est celui qui s'est retiré pour... pour les
8 six cents mégawatts (600 MW).

9 Maintenant, est-ce que le... ce qu'on
10 propose ici va venir changer cet état de chose?
11 J'espère bien que oui, dans la mesure où on
12 augmente les... les revenus associés aux
13 interruptions, donc à chacune des heures, de façon
14 à pouvoir compenser les clients lorsqu'ils sont en
15 arrêt de production. Et c'est un petit peu la
16 logique des... de la rémunération en trois paliers
17 parce que ce qu'on a beaucoup entendu l'hiver
18 dernier, c'est peut-être que les premières
19 interruptions ne sont pas très... ne sont pas très
20 coûteuses du point de vue... ou sont moins
21 coûteuses du point de vue des industriels dans la
22 mesure où ils sont capables de se reprendre.

23 Ils sont capables de retrouver d'autres
24 façon de procéder pour compenser leur arrêt de
25 production, mais c'est sûr qu'à partir du moment où

1 on tombe dans des paliers qui sont plus importants,
2 bien, là, les coûts sont croissants pour eux. Et
3 c'est un peu ce... ce... pour refléter cet état de
4 chose et pour, d'une certaine façon, rassurer leurs
5 clients en disant, bien, l'objectif n'est
6 évidemment pas d'utiliser l'électricité
7 interruptible pendant cent (100) heures, mais on
8 veut cette assurance qu'ils sont disponibles aux
9 besoins, mais que le... la rémunération va être
10 croissante en fonction de l'utilisation qu'on en
11 fait.

12 Q. [219] Je comprends de vos réponses - et je réfère
13 également de vos... Oui, excusez, je croyais que...

14 R. Il me reste un dernier élément que je voulais...

15 Q. [220] ... vous m'aviez fait un signe.

16 R. Oui, vous avez raison.

17 Q. [221] Je croyais que vous aviez terminé.

18 R. Juste un dernier élément, c'est au niveau de la
19 pénalité. C'est sûr que pour nous, ce qui était au
20 règlement tarifaire, c'est une pénalité qui était
21 essentiellement une... une annulation de crédits,
22 des crédits fixes, ce qui fait que c'est dans le
23 fond une pénalité qui m'en est pas une, mais qui
24 fonctionne quand tout le monde est sur des bases...
25 est là pour revenir à chaque année puis sur une

1 base de bonne confiance, je vais dire ça comme ça.
2 Et lorsque ce qu'on cherche c'est dans le fond de
3 redonner un petit peu de... un petit peu de mordant
4 aux pénalités pour que ça devienne des vraies
5 pénalités et être dissuasives pour quelqu'un qui,
6 dans le fond, prend le risque de souscrire à
7 l'électricité interruptible puis de dire à partir
8 d'un certain moment je vais me retirer. Donc, là il
9 ne faudrait pas juste que ça soit une perte de
10 revenu, une perte d'opportunité, mais qu'il y ait
11 vraiment aussi une composante, une composante
12 pénalisante à la pénalité.

13 Q. [222] Toujours dans la même ligne de questions,
14 j'ai bien entendu vos réponses. Cependant, j'essaie
15 de valider avec vous, évidemment, cette proposition
16 telle qu'elle est formulée, tant au niveau des
17 crédits que des modalités. En réponse à la FCEI à
18 la demande de renseignements de la FCEI, je vous
19 réfère à la pièce HQD-2, Document 3 aux pages 6 et
20 9. La question vous a été posée si, effectivement,
21 le fait de ne modifier, que de n'apporter que des
22 modifications au volet 2, les conditions de reprise
23 et autres si ça ne pourrait pas suffire compte tenu
24 de l'expérience vécue.

25 Et une de vos réponses, vous indiquez à la

1 fin de la réponse 1.5 :

2 Ça ne peut se substituer à la
3 majoration des crédits fixes et
4 variables qui permet d'assurer la
5 rentabilité de l'option...

6 Là vous dites :

7 ... pour la majorité des clients.

8 Mais dans quelle mesure, à l'aide des conversations
9 que vous avez eues avec vos clients industriels,
10 est-ce que vous êtes en mesure quand même ce matin
11 de dire à la Régie si, à votre avis, ce sont les
12 modalités de reprise qui causaient le plus de
13 problèmes lorsque vous avez fait des interruptions?
14 Vous avez évoqué le fait qu'à chaque fois que vous
15 faisiez une interruption, peut-être pas la première
16 mais les suivantes, qu'à chaque fois les
17 industriels vous faisaient part de leurs
18 préoccupations. Est-ce que c'était davantage sur la
19 question de la reprise de production ou si c'était
20 vraiment le crédit sur la base duquel ils avaient
21 souscrit au préalable leur puissance interruptible?

22 R. Je vais y aller dans un premier temps, et je vais
23 peut-être laisser mon collègue poursuivre. De mon
24 point de vue, les seules, je dirais presque les
25 seules représentations étaient plus... n'étaient

1 pas tant, n'étaient pas au niveau de la reprise,
2 mais plutôt au niveau du nombre, du nombre
3 d'interruptions, de la fréquence des interruptions
4 et de la succession des interruptions... de la
5 succession des interruptions dans le temps.

6 Donc, le... Et, évidemment, c'était
7 toujours teinté d'une notion aussi économique.
8 Donc, c'est dans le sens, avec ce que... Je vais
9 dire ça simplement. Je perds ma chemise parce que
10 le... Je perds ma chemise, pas moi, mais le client.
11 Dans le sens où le nombre d'interruptions qu'on lui
12 demandait faisait en sorte qu'il perdait des
13 opportunités comme usine, comme l'abonnement dont
14 la fonction première est de produire, produire de
15 la pâte ou produire du papier. Bien, à chaque
16 interruption faisait en sorte qu'il n'était pas
17 capable de respecter ses engagements en termes de
18 production.

19 Donc, l'enjeu était essentiellement là et,
20 évidemment, le montant de la rémunération qu'on
21 leur donnait, qui ne couvrait pas les conditions
22 d'opération de l'usine et les conditions de... les
23 pertes de production que ça occasionnait chez eux.

24 Pour ce qui est de la reprise, en tout cas
25 je vais y aller doucement là-dessus, c'est peut-

1 être une modalité, un « nice to have », c'est un
2 facilitateur. Je pense les accommodements qu'on
3 fait ici reconnaissent d'une certaine façon. On
4 enlève certaines contraintes, on les rend plus
5 officielles, mais ce n'est pas ça qui va faire en
6 sorte que les clients vont souscrire à
7 l'électricité interruptible ou pas. Ça n'est pas
8 suffisant. C'est plus un... Je pense que c'est un
9 empêchement dans la vie de tous les jours, mais ce
10 n'est pas un élément déterminant dans la décision
11 d'un client d'embarquer sur les interruptibles et
12 d'y rester de façon structurée.

13 Q. [223] Et dernière question sur ce volet. Au niveau
14 des prix des crédits, des taux par exemple, pardon,
15 de crédits de quinze dollars (15 \$) pour prendre
16 cet exemple-là. Vous avez déterminé comment par
17 rapport à d'autres hypothèses, est-ce que vous avez
18 envisagé, par exemple, dix dollars (10 \$), est-ce
19 que c'est un prix dont vous avez discuté avec les
20 industriels? On passe de huit cinquante (8,50 \$) à
21 quinze dollars (15 \$). Comment est-ce qu'on fait le
22 raisonnement que, ça, ça va être pas seulement
23 suffisant, mais que ce n'est peut-être pas trop?

24 R. C'est sûr...

25 Q. [224] Et la même chose vaut pour les autres crédits

1 compte tenu des proportions auxquelles j'ai référé
2 tout à l'heure, ça va de soi.

3 R. C'est sur que, pour l'ensemble, pour l'ensemble des
4 crédits, donc aussi bien crédits fixes que crédits
5 variables, on est, j'ai dit balisé, mais on s'est
6 référé aux conditions de marché qu'on vit, donc
7 aussi bien en termes de... le prix de la puissance
8 qu'on a payé l'année dernière et l'année précédente
9 que le prix de l'énergie qu'on a vu à ces moments-
10 là. Donc, pour nous, c'est d'une certaine façon le
11 coût, les coûts évités ou les coûts qu'il aurait pu
12 éviter. Donc, c'est un signal aussi proche possible
13 du signal... du signal de marché.

14 (12 h 20)

15 Après ça, l'arbitrage, puis c'est un peu le
16 même arbitrage qu'on a fait là qu'on a fait en deux
17 mille cinq (2005) la première fois qu'on arrivait
18 avec... en tout cas, les antécédents de l'option
19 d'électricité interruptible, c'est comment on peut
20 s'assurer, à travers une prime fixe, que les
21 clients vont souscrire et donc va être suffisamment
22 attirante pour qu'ils soient, pour qu'ils
23 souscrivent et que ça soit présent au bilan. Et en
24 même temps, on veut quelque chose qui se transforme
25 en prix de l'énergie, qui font en sorte qu'il y a

1 un économique pour le client et économique pour
2 nous.

3 Je vais le redire autrement. Si la prime
4 variable était, si on arrivait avec une prime fixe
5 trop faible, une prime variable trop élevée, peut-
6 être ça donnerait rien pour les clients parce qu'on
7 aurait tendance à ne pas les appeler, on va éviter
8 de les appeler au maximum.

9 Q. [225] Hum-hum.

10 R. Et dans ce cas-ci, au bout d'un an, bien, on va se
11 faire dire : « Je ne suis plus là, je t'offre un
12 service d'assurance puis tu ne me paies pas pour. »
13 À l'autre extrême, si tous les crédits étaient, si
14 tous les crédits étaient dans la prime fixe, bien
15 là, on va avoir tendance à appeler au maximum les
16 clients puis ce n'est pas l'objectif qui est
17 recherché non plus.

18 Donc on s'est calibrés en fonction de
19 beaucoup de notre réalité de marché, de ce que ça
20 aurait été si ça avait été du UCAP, et en nous
21 assurant qu'il y a une certaine réalité pour le
22 client, réalité qui fait en sorte qu'il a un
23 incitatif à aller s'inscrire à l'électricité
24 interruptible et, en même temps, qu'il a, je ne
25 veux pas dire un incitatif à chaque fois qu'on

1 l'interrompt, mais au moins que la rémunération à
2 chaque fois qu'on l'interrompt ne fait pas en sorte
3 que ça vient le pénaliser de façon importante.

4 Je dirais que c'est cet équilibre entre les
5 deux et je pense que la proposition qu'on a
6 respecte cet état d'esprit-là, donc devrait faire
7 le travail en termes d'attirer le client pour qu'il
8 soit, qu'il souscrive à l'électricité interruptible
9 et, en même temps, que ça ne cause pas des dommages
10 chez nos clients à chaque fois qu'on les
11 interrompt.

12 Le but étant d'assurer la pérennité de
13 l'option, hein, là, on parle pour... c'est une
14 option qui est là d'hiver en hiver mais quand on
15 regarde dans nos bilans puis dans notre Plan
16 d'appro, on compte là-dessus pour mille mégawatts
17 (1 000 MW) jusqu'à, pour une dizaine d'années, et
18 probablement plus, si on faisait des bilans plus
19 loin, bien, elle serait encore là.

20 Et c'est sûr que si on pouvait avoir une
21 contribution au-delà de mille mégawatts (1 000 MW),
22 ça serait certainement quelque chose de plus que
23 bienvenu, de parfaitement souhaitable pour le
24 Distributeur.

25 Q. [226] Parfait. Merci. Un autre sujet de questions,

1 je vous réfère à votre preuve principale, HQD-1,
2 Document 1, page 16; ça concerne le seuil de mille
3 mégawatts (1 000 MW) que vous proposez en ce qui a
4 trait à la clientèle moyenne puissance. Pouvez-vous
5 nous indiquer, de façon un peu plus précise que ce
6 que nous avons dans la preuve, pour quelle raison
7 vous avez choisi ce seuil, est-ce que ça aurait pu
8 être cinq cents mégawatts (500 MW), par exemple,
9 quel est le raisonnement derrière ce seuil?

10 M. RICHARD LAGRANGE :

11 R. O.K., le seuil de mille kilowatts (1 000 kW), le
12 plancher en fait, a été établi pour diverses
13 raisons. D'emblée, tout à l'heure, on a mentionné
14 que l'option d'électricité interruptible, c'est une
15 option qui avait été conçue dans une optique
16 d'avoir un certain, un nombre limité de clients
17 dont chacun offrait une quantité de puissance
18 importante, toujours pour répondre aux besoins de
19 fine pointe que le Distributeur a à rencontrer.

20 Donc toutes les modalités opérationnelles,
21 c'est quand même assez lourd à gérer, cette option-
22 là, on a parlé tout à l'heure des appels, chaque
23 appel doit être, on doit convenir de conventions de
24 communication avec chacun des clients, à quel
25 numéro on peut rejoindre les gens de nuit, de jour

1 et tout ça. On doit calculer exactement, à chaque
2 interruption, si les gens, les clients se sont
3 interrompus à hauteur de leur engagement. On doit
4 calculer la quantité d'énergie, s'ils se sont
5 interrompus pour des fins de rémunération,
6 également pour les fins de reprise, qui vont être à
7 des prix différents si l'option qu'on propose est
8 acceptée.

9 Donc il y a beaucoup beaucoup de
10 traitements et je vous dirais que la majorité de
11 ces traitements-là sont faits de façon manuelle. On
12 a cru bon, le Distributeur, à des fins
13 d'efficience, de ne pas mettre en place des gros
14 systèmes pour gérer cette option-là, qui a été
15 utilisée quelques fois par année seulement. Donc
16 c'est beaucoup manuel.

17 Alors l'importance d'avoir un seuil
18 significatif pour nous, mais sans descendre trop
19 bas, c'est conditionné par cet état de faits-là. Un
20 autre élément qui nous a amenés à fixer le seuil à
21 mille kilowatts (1 000 kW), c'est qu'il n'y a
22 jamais eu aucun client en bas de mille kilowatts
23 (1 000 kW) qui a demandé à adhérer à l'option,
24 jamais. Et on présume qu'il y a peut-être deux
25 raisons derrière cela.

1 D'une part, ça demande, pour le
2 Distributeur, beaucoup de gestion manuelle, cette
3 option, mais ça demande également, pour les
4 clients, une grande capacité de gestion de leur
5 charge; lorsqu'on les appelle à court préavis, ils
6 doivent être en mesure de réduire leur charge pour
7 ne pas avoir de pertes de production, reprendre
8 leur charge, donc il y a une gestion fine qui doit
9 être faite. Et chez les plus petits clients, c'est
10 peut-être moins évident.

11 D'autre part, les plus petits clients, dans
12 leur structure de coûts, la part de l'électricité
13 n'est pas aussi importante ou pas aussi
14 significative que chez les grands industriels. Donc
15 pour eux, de gérer le risque d'adhérer à une option
16 comme ça, et pour en retirer certains, il y a un
17 économique évidemment derrière ça, par rapport à la
18 composante coût d'électricité dans leurs coûts de
19 production, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Donc
20 c'est un autre élément qui fait en sorte qu'on
21 présume qu'il n'y a pas eu aucune adhésion depuis
22 deux mille six (2006).

23 Puis le dernier élément que je voudrais
24 souligner, c'est que déjà en établissant un
25 plancher à mille kilowatts (1 000 Kw), ça veut dire

1 dans les faits que le Distributeur accepterait un
2 client qui a vingt pour cent (20 %) de sa charge,
3 qui est le minimum qu'on accepte; donc on parle de
4 deux cents kilowatts (200 kW). Et là, ici, on parle
5 d'une option, pour balancer le bilan de puissance
6 du Distributeur, de fine gestion et quand on est
7 dans ces moments-là, on a une charge, chez le
8 Distributeur, de l'ordre, je vais le mettre en
9 kilowatts pour que ça soit plus, on parle d'une
10 charge de trente-sept millions, trente-huit
11 millions de kilowatts (37 M - 38 MkW), et là, j'ai
12 un client qui m'en offre deux cents (200).

13 Q. [227] Hum-hum.

14 R. Tous les kilowatts sont importants, je ne veux pas
15 passer un message que ce n'est pas important, là,
16 mais pour répondre à ce besoin-là de fine pointe,
17 ce n'est pas avec ces... ou pas via cette option-là
18 qu'on voudrait adresser cette masse de clients-là.

19 Q. [228] Parfait.

20 (12 h 27)

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je peux peut-être juste compléter et faire un peu
23 du pouce sur ce que mon collègue vient de dire.
24 Dans le fond, un des programmes plus petits, oui,
25 on a besoin de tous les kilowatts et on voudrait

1 aller adresser tous les kilowatts. On a des
2 programmes de, on en a parlé dans le plan, des
3 programmes de gestion de la demande à travers les
4 chauffe-eau par exemple, ou en tout cas toute
5 demande en bas de deux cents kilowatts (200 kW)
6 pourrait être regardée sous l'optique marché de
7 masse dans le fond et à un traitement qui est
8 différent que l'électricité interruptible telle
9 qu'elle est présentée là. Mais c'est quelque chose
10 qui serait certainement à venir et à définir.

11 Q. [229] Merci. Un autre sujet qui a été abordé ce
12 matin, c'est la demande de l'AREQ pour que ses
13 membres puissent avoir accès à ce genre d'options
14 et vous avez fait référence, je pense que c'est
15 monsieur Lamarre ce matin, qui a fait référence au
16 fait que le Distributeur serait prêt à discuter
17 avec les représentants de l'AREQ, le cas échéant,
18 si leurs membres ou certains de leurs membres
19 disposaient de puissance interruptible dont le
20 Distributeur pourrait bénéficier. Est-ce que c'est
21 une initiative que vous prévoyez pouvoir faire au
22 cours des prochains mois?

23 M. HERVÉ LAMARRE :

24 R. Bien selon le calendrier de l'AREQ, évidemment
25 nous, comme monsieur Zayat en a fait mention, les

1 besoins sont très grands puis on est à la recherche
2 de tous mégawatts qui sont réellement contributifs.
3 Donc, s'il y a quelque chose, il faut d'abord
4 comprendre... Je pense que nous, on est disponible
5 rapidement pour avoir cette discussion-là avec
6 l'AREQ si l'AREQ le souhaite et s'il y a quelque
7 chose qui, s'il y a un potentiel effectivement
8 qu'on n'a pas vu et qui existe, et qui fait en
9 sorte qu'on doive modifier certaines modalités, on
10 le fera certainement dans le cadre du dossier
11 tarifaire si on a le temps jusque là, ou on
12 amendera le dossier tarifaire. Si c'est quelque
13 chose qui ne nous permet pas...

14 Q. [230] Vous parlez du dossier tarifaire qui s'en
15 vient, là, le premier (1er) août, là?

16 R. Oui, oui.

17 Q. [231] Parfait.

18 R. Et si c'est quelque chose qui nous porte à plus, à
19 un horizon de plus long terme, bien ça sera dans un
20 prochain dossier tarifaire. Mais pour le moment, on
21 n'a jamais eu de discussion. Donc, je pense qu'on
22 peut commencer par s'asseoir puis comprendre
23 qu'est-ce qu'ils auraient potentiellement à nous
24 offrir, puis on essaiera d'aller le chercher le
25 plus rapidement possible, là.

1 Q. [232] Est-ce que vous croyez qu'il vous serait
2 possible de faire état à la Régie, que ce soit dans
3 le prochain dossier tarifaire ou le suivant,
4 dépendant évidemment de l'évolution de vos
5 discussions éventuelles avec l'AREQ, présumant
6 qu'il y en aura, de faire état de l'état de vos
7 discussions à cet égard-là?

8 R. Oui, certainement.

9 Q. [233] Merci. Alors j'aimerais vous référer au
10 tableau R-5.1 qui est à la pièce HQD-2, Document 3.
11 Je crois que c'est la pièce B-0013, à la page 13.
12 Alors vous avez fait état ce matin, Monsieur Zayat,
13 que les engagements au niveau de vos achats ont été
14 conclus avant le premier (1er) janvier deux mille
15 quatorze (2014) et que donc, le résultat devrait
16 apparaître au rapport annuel et ça a fait l'objet
17 d'un engagement de votre part pour vérifier la
18 ventilation, là, des achats au Québec versus
19 extérieur du Québec. Ceci étant dit, voulez-vous
20 simplement nous confirmer ce qu'on doit comprendre
21 des quantités acquises qui sont indiquées dans le
22 tableau? Est-ce que pour chacune des années, à
23 l'exception de l'année deux mille onze (2011),
24 effectivement, on doit comprendre que les quantités
25 qui étaient acquises en mégawatts l'avaient été

1 avant le premier (1er) janvier de chacune des
2 années deux mille dix (2010), deux mille douze
3 (2012), deux mille treize (2013) et deux mille
4 quatorze (2014), parce qu'on voit que les chiffres
5 sont identiques en janvier et février pour chacune
6 des années que je viens de mentionner, à
7 l'exception de l'année deux mille onze (2011)?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Oui, y compris pour l'année deux mille onze (2011)
10 je dirais, dans le sens qu'on complète nos achats
11 de puissance traditionnellement avant le premier
12 (1er) décembre. Donc, vous vous rappelez le
13 processus; on regarde les quantités d'électricité
14 interruptible qui ont été souscrites et qui peuvent
15 être retenues et après ça, on complète les achats
16 de puissance à travers un appel d'offres de
17 puissance de court terme. Évidemment, la volonté
18 est de pouvoir régler ça avant le premier (1er)
19 décembre pour l'ensemble de la période hivernale.
20 Donc, à moins de à moins de particularité, ça a été
21 le cas à toutes les années.

22 (12 h 32)

23 Me PIERRE R. FORTIN :

24 Q. [234] Parfait, merci. Il me reste deux questions,
25 Madame la Présidente. J'aimerais vous référer à la

1 preuve déposée par l'Union des consommateurs. C'est
2 la pièce C-UC-0008, plus particulièrement à la page
3 8. Et évidemment mes questions sont sous réserve
4 des... du témoignage éventuel, là, du représentant
5 de l'Union des consommateurs.

6 À la section 2.1.2, l'UC formule la
7 recommandation suivante à l'attention de la Régie
8 et je cite :

9 UC invite la Régie à suspendre la
10 prise en délibéré du présent dossier
11 jusqu'à ce qu'elle ait obtenu du
12 Distributeur les résultats de l'appel
13 d'offres 2014-01 qui pourraient alors
14 faire partie de la preuve à considérer
15 et servir de base de comparaison pour
16 établir le niveau des crédits de
17 l'OÉI.

18 L'Offre d'énergie interruptible. Fin de la
19 citation. Est-ce que vous avez un commentaire à
20 l'égard de cette recommandation de UC?

21 R. Mon commentaire va plutôt renvoyer aux... aux
22 contraintes de marché... de marchés avoisinants. Je
23 réitère, dans le fond, que les besoins de puissance
24 pour le Québec sont très importants au cours des
25 prochaines... des prochaines années. Et ils

1 commencent à être à la limite de ce qu'il est
2 possible de faire transiter par... par les
3 interconnexions des marchés... des marchés
4 avoisinants.

5 Je pense que ce qu'on donne... la
6 proposition que le Distributeur fait pour
7 l'électricité interruptible... et je suis confiant
8 qu'elle est... qu'elle est au bon niveau pour aller
9 chercher cette clientèle-là et qu'elle va permettre
10 de garder disponibles les interconnexions pour tous
11 les autres achats additionnels.

12 Autrement dit, en bout de ligne quand on
13 regarde ça sur un horizon un peu plus long que les
14 prochains... les prochains mois, l'électricité
15 interruptible elle ne vient pas nécessairement
16 remplacer les marchés de court terme, mais à la
17 limite elle vient remplacer les marchés de... les
18 marchés de long terme, dans la mesure où c'est la
19 seule option qui fait en sorte que l'électricité,
20 que la puissance est disponible dans la zone de
21 contrôle et qu'elle est disponible, donc, sans
22 contrainte pour ce qui est des interconnexions ou
23 des possibilités de transit.

24 Et je pense que c'est ça qu'on a besoin
25 de... de préserver aussi parce que les marchés

1 avoisinants, le signal de prix peut être... peut
2 être plus bas ou plus haut, mais il n'est pas
3 toujours... il n'est pas toujours transitable vers
4 le Québec lorsqu'il est... lorsque c'est requis.

5 Q. [235] Est-ce qu'on doit comprendre de votre réponse
6 cependant qu'au sujet de la recommandation de l'UC
7 vous... vous êtes d'avis que la référence au
8 résultat de l'appel d'offres n'a aucune pertinence
9 ou a une pertinence, disons, faible?

10 R. Non, je serais malvenu de dire qu'elle n'a aucune
11 pertinence dans la mesure où on regarde, c'est un
12 peu sur cette base-là aussi qu'on a... qu'on a
13 déposé le dossier. C'est un... c'est un indicateur.
14 Pour nous, c'est certainement un indicateur.

15 Là où je dis il faut prendre ça avec des
16 bémols, c'est si le prix... si le prix de l'appel
17 d'offres en cours demain sortait un dollar (1 \$)
18 moins cher que ce qui est... que l'option
19 d'électricité interruptible, est-ce que ça
20 nécessiterait une révision de... des crédits qui
21 sont attribués à l'électricité interruptible? Pour
22 moi certainement pas. C'est pas... c'est une
23 référence, oui, c'est quelque chose qu'on suit de
24 la même façon qu'on suivait le marché de puissance
25 à New York dans les années passées et où les

1 résultats de l'appel... des encans à New York
2 sortaient à... Vous vous rappelez, il y a des mois
3 où c'est sorti à trente sous (30 ¢) et pourtant on
4 considérait qu'il était nécessaire de conserver les
5 crédits de... de l'interruptible au niveau qu'ils
6 étaient, c'est-à-dire huit dollars cinquante (8,50
7 \$), en fait basés sur dix dollars (10 \$) pour
8 les... du kilowatt hiver. Même si dans les réseaux
9 voisins ça sortait à une fraction de ce prix-là.
10 Mais c'étaient les conditions qui faisaient en
11 sorte qu'on pouvait maintenir et compter sur de
12 l'électricité interruptible au Québec.

13 Q. [236] Merci. Dernière question. J'aimerais vous
14 référer à la pièce B-011. C'est la réponse à la...
15 voyons, c'est la pièce en réponse à la demande de
16 renseignements de la Régie, plus précisément la
17 question 7.1.

18 (12 h 37)

19 Alors c'est HQD-2, Document 1 aux pages 15 et 16,
20 je ne relirai pas ce qui est là. Ce qui vous était
21 demandé, en fait, c'était : est-ce que le
22 Distributeur était d'avis qu'on pourrait
23 uniformiser ou harmoniser le texte relativement...
24 relativement au fait qu'aucun crédit variable ne
25 soit accordé durant le... durant l'heure pour

1 laquelle une pénalité... Dans un cas, c'est... est
2 payée, dans l'autre c'est... est imposée au client
3 en vertu du présent article.

4 Ma question est la suivante : est-ce que
5 vous auriez objection à ce que le texte soit
6 identique et soit basé sur celui qui est pour
7 l'article 4.57 que vous proposez qui se lit comme
8 suit :

9 Aucun crédit variable n'est accordé
10 pour l'heure durant laquelle une
11 pénalité est imposée au client en
12 vertu du présent article.

13 fin de la citation. Ma question, c'est : est-ce que
14 vous auriez objection à ce qu'on ait le même texte
15 en remplacement de ce... de celui qu'on trouve à
16 l'article 6.24...

17 M. HERVÉ LAMARRE :

18 R. Pour ce qui est des... Oui.

19 Q. [237] ... alinéa... paragraphe B, premier alinéa
20 qui commence par « aucun crédit variable », et
21 caetera?

22 R. Oui. Dans le cas du traitement des crédits
23 variables, non, le Dis...

24 Q. [238] Pardon. Excusez.

25 R. Dans le cas du traitement des crédits variables, le

1 Distributeur n'a pas d'inconvénient à uniformiser
2 le texte.

3 Q. [239] Et donc le texte de l'article proposé à 4.57
4 pourrait être le même à l'article 6.24?

5 R. Oui.

6 Q. [240] Parfait. Merci. Alors, ça complète mes
7 questions, Madame la Présidente, je vous remercie.
8 Je remercie les témoins également.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Fortin. Maître Rozon, question?

11 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

12 Q. [241] Bonjour aux Membres du panel. Alors, je vais
13 avoir peut-être juste deux questions pour être bien
14 sûre de comprendre l'histoire, en fait, la
15 problématique qui a été vécue par les deux entités
16 dont vous nous avez parlé qui ont décidé, dès la
17 première demande d'interruption, de se retirer.
18 Évidemment, ces deux entités-là, comme ça s'est
19 fait au début de l'hiver, n'était pas au courant
20 que l'hiver deux mille treize, deux mille quatorze
21 (2013-2014) allait être un hiver où on allait avoir
22 plusieurs heures d'interruption. Donc, j'essaie de
23 comprendre pour eux, le fait de s'être retiré,
24 c'est parce qu'ils devaient s'attendre au moins à
25 être interrompu une fois, là, j'imagine, pendant...

1 pendant la période hivernale. Alors, j'aimerais
2 comprendre peut-être davantage les raisons pour
3 lesquelles ces deux entités-là, dès le début de
4 l'hiver, aient considéré que cette option n'était
5 plus intéressante pour eux.

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Oui. Effectivement, bien, en fait, les deux entités
8 ont vécu des... ont eu un comportement différent.
9 La première dont je parlais d'une entité avec
10 plusieurs usines et l'essentiel des six cents
11 mégawatts (600 MW) auxquels je faisais référence.
12 Ça, c'est un désistement effectivement en décembre,
13 donc dès les premières interruptions. Ce n'est pas
14 la première, c'est dans les premières
15 interruptions. C'est beaucoup de clients qui
16 étaient, je dirais, nouveaux ou qui ont décidé de
17 pousser l'utilisation d'électricité interruptible
18 jusqu'à son... jusqu'à son maximum. Et c'est le
19 phénomène que j'essayais de décrire tantôt, c'est
20 comme s'ils... s'ils misaient sur le fait qu'ils
21 pouvaient avoir les crédits fixes en n'étant jamais
22 appelé. C'est un... c'est ce que ça laisse... c'est
23 ce que ça laisse penser comme... comme
24 comportement. Donc, presque c'est comme si on...
25 ils savaient dès le départ que ces mégawatts-là ils

1 ne seraient pas capables de s'effacer lorsque
2 requis, d'où le retrait très vite en hiver. À
3 partir du... des premiers... à partir des premières
4 demandes d'interruption, ils se sont rendus compte
5 qu'ils ne peuvent pas... ils ne peuvent pas aller
6 jusque-là.

7 Le deuxième client - et, là, c'est plus une
8 question de répétition et, là, c'est une question
9 de... c'est venu plus tard, donc le désistement est
10 venu plus de mémoire en janvier.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 En janvier.

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. En janvier, peut-être même après les appels plus
15 répétés. Et là c'étaient plus des problématiques
16 donc de perte de production et c'est la fréquence
17 qui a été plutôt pénalisante. La fréquence et le
18 niveau des... et le niveau de la rémunération,
19 hein, je posais toujours à la question si la
20 rémunération avait été différente, est-ce que ça
21 aurait été la même chose. Bien, c'est... en bout de
22 ligne, les pertes de production, c'est de
23 l'économique, hein! C'est du... c'est...c'est deux
24 problématiques différentes dans ces deux cas-là.

25 Q. [242] Si je comprends bien, la première

1 problématique, en fait, ce que vous proposez
2 aujourd'hui ne serait pas plus satisfaisait pour
3 cet... cette entité puisqu'ils ont... ce n'était
4 pas l'objectif de s'interrompre réellement qu'il
5 poursuivait, là, donc même si les crédits sont plus
6 intéressants, est-ce que c'est une entité que vous
7 seriez capable d'aller chercher avec les nouvelles
8 modalités?

9 (12 h 43)

10 R. On n'a pas d'indication spécifique pour dire est-ce
11 que les crédits seraient suffisants pour qu'ils
12 soient attirés. Là-dessus ce n'est pas une entité
13 qui est... Comme je le disais, ils fournissaient
14 traditionnellement des mégawatts à l'option
15 d'électricité interruptible. C'est juste que là
16 c'est comme s'ils ont été beaucoup plus loin que ce
17 qu'ils font traditionnellement.

18 Est-ce que les crédits, est-ce que les
19 crédits variables qui sont proposés sont suffisants
20 pour pouvoir compenser dans le fond leurs
21 contraintes? Je ne suis pas en mesure de vous
22 donner cette indication-là.

23 Par contre, dans ce cas-ci, notre enjeu
24 était plutôt de donner le signal à travers les
25 pénalités que, dans le fond, lorsque vous souhaitez

1 des mégawatts, et on s'attend à ce que vous soyez
2 là. Ce n'est pas des mégawatts théoriques. Ce n'est
3 pas j'empoche prime fixe avant l'hiver puis après
4 ça, bien, si je ne suis pas capable, je me retire.
5 Non. C'est un enjeu qui est important pour nous. On
6 préfère savoir c'est quoi, on veut savoir c'est
7 quoi les quantités qui sont là, mais les quantités
8 qui sont là sont supposées être fermes et solides
9 et sur lesquelles on peut compter pendant tout
10 l'hiver.

11 Q. [243] Dernière question. On comprend de la preuve,
12 de votre témoignage de ce matin que, finalement, le
13 fait qu'il y ait plusieurs interruptions cause un
14 certain nombre de difficultés aux entreprises qui
15 sont intéressées par cette option. Et donc, le
16 crédit variable c'est peut-être ce crédit-là qui
17 est le plus important, qui doit permettre de
18 compenser les pertes que cela occasionne aux
19 entreprises, le fait de s'interrompre. Est-ce
20 qu'une modification du crédit variable dans ces
21 circonstances-là ne pourrait pas être suffisante?

22 R. On revient sur la question de tout à l'heure,
23 jusqu'où on peut mettre le crédit variable pour
24 qu'il soit intéressant sans tomber sur des
25 probabilités d'utilisation qui sont à zéro. Donc,

1 est-ce qu'un crédit variable tout seul peut faire,
2 peut être suffisant pour compenser les clients et
3 les intéresser à l'option d'électricité
4 interruptible? Je crois que non. Je crois vraiment
5 qu'il faut qu'il y ait une composante fixe qui
6 vienne dans le fond assurer aux clients la
7 pérennité de l'intérêt et sa présence à chacune des
8 années, même s'il y a des années où le crédit
9 variable est à zéro.

10 Autrement dit, c'est sûr qu'on fait
11 référence à une utilisation accrue, plusieurs
12 heures d'utilisation, mais peut-être que l'hiver
13 prochain l'utilisation va être zéro et donc le
14 crédit fixe va venir chercher cet intérêt-là.

15 Q. [244] En fait, ce n'était pas l'idée d'éliminer le
16 crédit fixe...

17 R. Non, j'ai compris.

18 Q. [245] ... mais de peut-être avoir une progression
19 ou pas de progression pour le crédit fixe et avoir
20 une modification pour le crédit variable que ça ne
21 pourrait pas répondre finalement au problème qui a
22 été rencontré et maintenir et éviter l'effritement
23 que vous avez commencé à constater. Dans le fond,
24 on essaie de voir qu'est-ce qui va permettre...

25 R. Jusqu'où aller.

1 Q. [246] ... d'éviter l'effritement au meilleur coût
2 possible pour l'ensemble de la clientèle.

3 R. Oui.

4 Q. [247] C'est à peu près ça.

5 R. Vous avez raison. D'ailleurs, on le mentionne dans
6 la preuve, on a enlevé une partie. Un, à la base on
7 a mis les coûts évités, donc les conditions de
8 marché aussi bien pour les coûts fixes que les
9 coûts variables et on a choisi de diminuer un petit
10 peu les crédits fixes. Donc, on a enlevé de
11 l'argent des crédits fixes pour pouvoir bonifier le
12 crédit variable. Donc, on a été dans le même sens
13 que vous décrivez, mais sans rester au niveau de
14 l'option électricité interruptible telle qu'on l'a
15 aujourd'hui ou telle qu'on l'avait l'année
16 dernière.

17 Donc, oui, on a tenté de mettre le plus de
18 poids sur les crédits variables en diminuant un
19 petit peu les crédits fixes qu'on aurait été prêt à
20 payer, mettons sur le signal de marché, pour les
21 mettre sur les crédits variables. Mais on
22 considérerait qu'en donnant un signal à travers les
23 crédits fixes, avec une majoration même des crédits
24 fixes, que ça serait un signal important à donner
25 aux clients pour qu'ils essaient de trouver tous

1 les mégawatts qu'ils sont capables de fournir et
2 peut-être d'attirer des clients qu'on n'a pas, que,
3 traditionnellement, on n'a pas vus dans l'option
4 d'électricité interruptible.

5 Donc, si on pouvait aller chercher des
6 clients qui, pour l'instant, ne se présentent pas
7 pour toutes sortes de raisons, bien, peut-être
8 qu'il y a un déclencheur suffisant avec les crédits
9 fixes là qu'on propose pour aller chercher ces
10 nouveaux clients-là.

11 Q. [248] C'est beau. Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Monsieur Boulianne, question?

14 INTERROGÉS PAR M. GILLES BOULIANNE :

15 Merci, Madame la Présidente. Oui.

16 Q. [249] Bonjours aux Membres du panel. Une question,
17 en tout cas une ligne de questions. Je ne sais pas
18 si je me trompe, Monsieur Zayat, mais à plusieurs
19 reprises ce matin dans votre témoignage puis dans
20 vos réponses vous avez parlé de mille mégawatts
21 (1000 MW) d'interruptible. Il me semble que ce
22 n'est pas mille (1000), on parle de huit cent
23 cinquante (850) dans le bilan de puissance. Puis
24 quelques années avant, je pense que c'était huit
25 cents (800), là je m'en souviens pas mal moins.

1 Mais c'est quoi le mille (1000)?

2 R. C'est le mille (1 000), c'est nominal, donc mille
3 mégawatts (1 000 MW) nominal, puis on a une réserve
4 de quinze pour cent (15 %) dans l'électricité
5 interruptible, ce qui est donc, c'est contributif
6 à...

7 Q. [250] O.K.

8 R. ... à huit cent cinquante mégawatts (850 MW).

9 Q. [251] O.K.

10 R. Mais c'est en termes de planification, hein, donc
11 c'est, je tiens à le rementionner, tous les
12 mégawatts, étant donné nos bilans de puissance pour
13 les prochaines, pour les, bien, à l'horizon du
14 Plan, sans vouloir redéfendre le Plan aujourd'hui,
15 tous les mégawatts qui peuvent être obtenus à
16 travers l'électricité interruptible sont
17 certainement plus que bienvenus.

18 Donc si on se retrouvait avec, mettons,
19 quinze cents mégawatts (1 500 MW) d'électricité
20 interruptible, bien, on regardera si on peut
21 pérenniser ou compter sur ces quinze cents
22 mégawatts (1 500 MW) de façon plus,
23 structurellement, on verra même à réviser les, nos
24 bilans dans le Plan si ça devait être le cas.

25 Q. [252] O.K. Est-ce que j'ai, bon, ce qu'on a

1 constaté pour la dernière année, là, c'est que, en
2 début d'année, on vous avait annoncé treize cents
3 mégawatts (1 300 MW), est-ce que je pourrais
4 utiliser votre terme, vous les appelez les,
5 souscrits mais, effectifs, je pense, que vous
6 utilisez, quelque chose comme ça, il y a plusieurs
7 épithètes, est-ce que c'est... puis je comprends
8 que, exceptionnellement, la dernière année, puis il
9 y a peut-être certaines entreprises qui ont voulu
10 bénéficier du programme, là, est-ce qu'on rencontre
11 cette offre-là, cette souscription-là, d'année en
12 année régulièrement, bien, à un tel niveau, treize
13 cents (1 300) je parle, quinze cents (1 500), je ne
14 sais pas, est-ce que, habituellement, lors... en
15 début d'année, on vous souscrit plus que prévu à
16 votre bilan?

17 R. Non, c'est la première année où on a eu autant
18 de...

19 Q. [253] O.K.

20 R. ... de mégawatts souscrits. Par contre, ils se sont
21 avérés des mégawatts effectifs, je veux dire...

22 M. GILLES BOULIANNE :

23 J'ai compris. Merci.

24 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

25 Vous allez m'en permettre une ou deux, il ne m'en

1 reste plus que une ou deux, mes collègues ont tout
2 couvert.

3 Q. [254] J'aimerais revenir, Monsieur Zayat, sur la,
4 et un peu sur la question de ma collègue eu égard
5 aux résultats de l'appel d'offres, ou de maître
6 Fortin, et à la proposition d'UC de suspendre le
7 délibéré jusqu'à ce qu'on ait une idée de ce qui va
8 ressortir de cet appel d'offres.

9 Vous nous avez indiqué, depuis un peu le
10 début, que l'offre était calibrée sur vos coûts
11 évités, hein, alors les coûts évités que la Régie a
12 déterminés dans la dernière tarifaire étaient à dix
13 kilowattheures (10 kWh)... dix kilowatts (10 kW)
14 hiver, alors vous avez présenté un relevé des prix
15 disponibles UCAP, il y a cet appel d'offres qui
16 vient, et je m'interrogeais à savoir s'il ne serait
17 pas à-propos, justement, pour avoir un autre indice
18 de ce calibrage ou comment, où se situer, est-ce
19 qu'on parle de huit et demi à quinze (8½ - 15),
20 est-ce que c'est, les gens, je ne sais pas, moi,
21 peut-être les industriels vous ont proposé que : «
22 Doublez-nous ça et à peu près et ça va faire notre
23 bonheur », mais on est quand même pris avec un coût
24 évités, des coûts évités que la Régie a déterminés à
25 dix kilowatts (10 kW) hiver.

1 Alors j'aimerais vous entendre un peu là-
2 dessus parce que outre ces chiffres-là, votre
3 proposition, il n'y a pas grand chose, bien,
4 excusez, là, je ne veux pas être négative, mais, je
5 veux dire, ce n'est pas supporté par de l'analyse
6 économique, de l'analyse de la sensibilité, on a
7 beaucoup de commentaires, de jugements : « Oui, on
8 a fait ci... », « Oui mais on l'a évalué de telle
9 manière et on pense que... », mais en termes
10 concrets, là, où pourrions-nous, comment on peut
11 faire pour s'assurer que c'est le bon chiffre?
12 Bonne question, hein?

13 R. Oui. En fait, effectivement, les coûts évités,
14 quand je faisais référence aux coûts évités, les
15 coûts évités approuvés par la Régie sont à dix
16 dollars (10 \$) et donc ils sont, qui était le
17 signal pour les anciens, l'électricité
18 interruptible telle qu'elle existait jusqu'à
19 l'année... bien, jusqu'à aujourd'hui, en fait, tant
20 que la décision n'est pas rendue.

21 Quand je faisais référence aux coûts
22 évités, peut-être que je prenais un petit peu
23 d'avance, dans la mesure où on est en train de
24 boucler le dossier tarifaire et on va arriver
25 certainement avec un signal de coûts évités qui est

1 en lien avec ce qu'on propose en termes
2 d'électricité interruptible-là, qui est basée sur
3 le signal de marché et ce qu'on a vu les dernières
4 années.

5 Donc c'est, quand je dis « coûts évités »,
6 c'est qu'est-ce qu'on, c'est quoi le signal de
7 prix. Le signal de prix, le dix dollars (10 \$),
8 était l'image qu'on voyait lorsqu'on a déterminé le
9 dix dollars (10 \$), donc ça remonte à il y a
10 quelques années, et qu'on n'a pas cru bon réviser
11 parce que c'était essentiellement là où on se
12 voyait. C'est comme ci le signal de marché était
13 tellement bas qu'il était rendu un petit peu, qu'il
14 ne permettait pas de prendre des décisions
15 économiques ou de justifier ni de l'interruptible
16 ni de l'efficacité énergétique ni quoi que ce soit.

17 Quand on regarde aujourd'hui, bien, notre
18 signal, notre réalité de marché, elle a évolué.
19 Elle a évolué parce que, un peu comme je le
20 mentionnais, il y a des centrales qui n'existent
21 plus dans le Nord-Est, qui se sont retirées, qu'on
22 est déficitaires en puissance de façon importante
23 et que c'est les prix qu'on a payés, ce sont les
24 prix qu'on a payés au cours du dernier hiver et de
25 l'hiver précédent.

1 Avec une nuance supplémentaire, que je...
2 non pas qualifier, mettons, quand on regarde les
3 premières années où on achetait de la puissance
4 comme distributeur, donc les années deux mille cinq
5 (2005), deux mille six (2006), on en demandait, on
6 allait en appel d'offres, on demandait pour cinq
7 cents mégawatts (500 MW) de puissance, on en
8 recevait pour deux mille (2000) et on choisissait
9 les prix les plus intéressants.
10 (12 h 55)
11 Aujourd'hui, on vit un contexte où c'est différent,
12 où on demande cinq cents mégawatts (500 MW) de
13 puissance, où on en obtient six cents (600 MW).
14 Donc, on se retrouve dans un marché qui est
15 beaucoup plus serré, beaucoup plus serré. Et chaque
16 mégawatt additionnel nous amène à prendre
17 évidemment la dernière offre qui est de plus en
18 plus chère. Donc, ça reflète... Quand je dis « ça
19 reflète », le resserrement du marché de la
20 puissance dans le Nord-Est, c'est aussi ça, le
21 bassin d'entreprises, de centrales qui sont
22 capables de répondre à nos besoins de puissance est
23 de plus en plus, de plus en plus limité.
24 Par ailleurs, on regarde les appels
25 d'offres qu'il y a eu dans les réseaux voisins, je

1 peux peut-être faire référence à un appel d'offres
2 du marché de la Nouvelle-Angleterre, bien, le
3 signal de prix en Nouvelle-Angleterre est sorti
4 beaucoup plus haut que le vingt dollars (20 \$) dont
5 on parle là, beaucoup plus haut. Plusieurs fois, le
6 vingt dollars (20 \$) à un signal quatre ans
7 d'avance.

8 C'est sûr que, nous, on ne peut pas acheter
9 de la puissance en Nouvelle-Angleterre, on n'est
10 pas capable de la transiter, mais c'est un marché
11 de compétition. Donc, la puissance qui est dirigée
12 vers la Nouvelle-Angleterre, bien, elle n'est
13 nécessairement plus disponible pour le Québec, soit
14 parce qu'elle a été vendue là. Donc, c'est tout ce
15 contexte-là qui fait que notre signal de coût
16 évitée, je dirais que, même à vingt dollars (20 \$),
17 il est plutôt dans la partie très basse de la
18 fourchette que dans la partie centrée.

19 Q. [255] C'est bien. Merci. J'ai une dernière
20 question. Et j'aimerais faire un peu de chemin et
21 vous entendre sur une proposition qui a été soumise
22 par UC et qui concerne peut-être le développement
23 dans le futur d'une méthode, d'un mécanisme, je ne
24 dirais pas automatique, mais plus... basé sur
25 une... plus dynamique, si on veut, pour établir la

1 révision des crédits, fixes et variables,
2 applicables à l'option d'électricité interruptible.
3 Est-ce qu'il y aurait un... Est-ce que le
4 Distributeur y voit un intérêt? Est-ce que c'est
5 faisable à plus ou moins court terme? On ne pensera
6 pas pour la prochaine tarifaire, mais pour les
7 années à venir. Et si oui, bien, quand est-ce qu'on
8 pourrait vous entendre?

9 J'aimerais vous entendre là-dessus sur
10 cette possibilité-là plutôt que d'attendre deux
11 mille huit (2008). On est rendu à deux mille treize
12 (2013). Et on se retrouve avec des conditions
13 économiques qui ont changé grandement avec, je
14 dirais, un changement drastique aussi dans le
15 marché. Or, il serait peut-être plus intéressant de
16 suivre l'évolution à plus ou moins court terme,
17 peut-être pas à tous les ans, mais à tout le moins
18 aux deux ans. Qu'en pensez-vous?

19 R. Je dirais que même s'il n'y a pas eu de changement
20 dans l'option ou dans la rémunération de l'option
21 depuis deux mille cinq (2005), bien, on suit les
22 conditions à tous les ans. Je veux dire, on est là-
23 dedans tout le temps. S'il n'y a pas eu de
24 changement jusqu'à aujourd'hui, c'est parce que le
25 marché était nettement en dessous de ce qu'on

1 considérerait être un plancher. Donc, il n'y avait
2 pas lieu de le réviser parce que, pour avoir les
3 clients, pour pouvoir compter sur ces sept cents
4 (700), huit cents (800) ou mille mégawatts
5 (1000 MW) d'interruptible, bien, il fallait avoir
6 le nombre... il fallait avoir ce minimum-là.

7 Donc, on ne s'empêchera pas, je dirais, de
8 réviser le dossier à... je ne veux pas dire à tous
9 les ans, et embourber tout le monde, mais dans la
10 mesure où s'il y avait des changements importants
11 qui nécessitent de revenir, on va le faire pour
12 s'assurer, un, que les clients sont toujours là.
13 Ou, si jamais les conditions faisaient en sorte que
14 les conditions de marché sont plutôt dans l'autre
15 sens et qu'il n'y a plus ce besoin que la
16 rémunération soit à ce niveau-là et que ce soit
17 révisé à la baisse, bien, on le fera en temps et
18 lieu. Donc, pour moi, ce n'est pas une... sans
19 nécessairement passer par un mécanisme automatique.

20 Q. [256] C'est bien. Je vous remercie. Je n'ai pas
21 d'autres questions. Mes collègues non plus? Non.
22 Nous allons donc prendre une pause repas jusqu'à...
23 Oui, Maître Fraser.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Si vous me permettez.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous voulez me dire quand les engagements vont
3 rentrer?

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Oui, je vais, en fait, mieux que ça, je vous
6 donnerais l'engagement tout de suite compte tenu
7 que les témoins vont quitter. Il y a monsieur
8 Lagrange qui avait dit qu'il s'engageait à répondre
9 à l'engagement numéro 2 concernant la division
10 entre les industries forestières entre papetières
11 et les autres. Alors Monsieur Lagrange.

12 M. RICHARD LAGRANGE :

13 R. Donc, la réponse va être très simple. C'est cent
14 pour cent (100 %) des clients qui sont catégorisés
15 industries forestières qui font partie des pâtes et
16 papier, pour les trois années.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Voilà, Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Alors pause repas jusqu'à quatorze heures
21 (14 h). Donc, nous reviendrons avec l'AQCIE. Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25 (14 h 01)

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Maître Pelletier, bonjour.
3 Me PIERRE PELLETIER :
4 Madame la Présidente.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Si vous me permettez un point. Maître Fraser, je ne
7 vous ai pas laissé l'opportunité de nous dire s'il
8 y avait contre-interrogatoire, mais étant donné
9 qu'ils sont déjà libérés, ça doit être non.
10 Me ÉRIC FRASER :
11 J'en ai profité... quand j'ai inséré ma question
12 pour l'engagement, ça faisait partie de mon
13 réinterrogatoire, puis il y avait une autre des
14 questions que j'avais en réinterrogatoire qui a été
15 posée par le procureur de la Régie. Donc,
16 effectivement...
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Vous êtes correct?
19 Me ÉRIC FRASER :
20 ... qui ne dit mot consent.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 C'est bien. Merci. Maître Pelletier, c'est à vous.
23 Nous vous écoutons.
24
25 PREUVE AQCIE/CIFQ

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le CIFQ. Les

3 membres du panel de l'AQCIE/CIFQ ont pris place. Il

4 s'agit de monsieur... Je commence par ma droite

5 maintenant. Monsieur Serge Laflamme, qui est

6 directeur Énergie au niveau corporatif pour Tembec

7 inc., une entreprise dans le domaine des pâtes et

8 papiers; monsieur Pierre Vézina, qui est directeur

9 Énergie et environnement pour le Conseil de

10 l'industrie forestière du Québec; monsieur Michel

11 Gariépy, qui est chef Réseaux et énergie pour une

12 entreprise qui s'appelle CEZinc; et monsieur Luc

13 Boulanger, qui est directeur exécutif pour

14 l'Association québécoise des consommateurs

15 industriels d'énergie. Vous procédez à

16 l'assermentation, Madame.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce quatorzième

19 (14e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

20

21 SERGE LAFLAMME, directeur Énergie pour Tembec,

22 ayant une place d'affaires au 800, boulevard René-

23 Lévesque, suite 1050, Montréal (Québec);

24

25 PIERRE VÉZINA, ingénieur et directeur Energie et

1 environnement pour le Conseil de l'industrie
2 forestière du Québec, ayant une place d'affaires au
3 1175, avenue Lavigerie, bureau 201, Sainte-Foy
4 (Québec);

5
6 MICHEL GARIÉPY, chef Réseaux et énergie chez
7 CEZinc. et membre de l'AQCIE, ayant une place
8 d'affaires au 860, boulevard Gérard-Cadieux,
9 Salaberry-de-Valleyfield (Québec);

10
11 LUC BOULANGER, administrateur et directeur exécutif
12 de l'AQCIE, ayant une place d'affaires au 1010, rue
13 Sherbrooke Ouest, suite 1800, Montréal (Québec);

14
15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, déposent et disent :

17
18 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

19 Q. [257] Messieurs Vézina, Boulanger et Gariépy, j'ai
20 une même question pour chacun de vous trois. Je
21 voudrais que vous confirmiez à la Régie que vous
22 avez participé à la préparation du mémoire qui a
23 été produit comme pièce AQCIE/CIFQ-004. Est-ce que
24 c'est le cas, Monsieur Vézina?

25 M. PIERRE VÉZINA :

1 R. Oui, je le confirme.

2 Q. [258] Est-ce que vous adoptez ce document pour
3 valoir votre témoignage écrit en l'instance?

4 R. Je l'adopte.

5 Q. [259] Monsieur Boulanger?

6 M. LUC BOULANGER :

7 R. Oui aux deux questions.

8 Q. [260] Et monsieur Gariépy?

9 M. MICHEL GARIÉPY :

10 R. De même, oui aux deux questions.

11 Q. [261] Monsieur Laflamme, je comprends que vous avez
12 participé, vous, notamment aux discussions qui ont
13 eu lieu avec Hydro-Québec relativement à la
14 proposition qui est soumise par Hydro-Québec dans
15 le présent dossier. Est-ce que vous avez pris
16 connaissance par ailleurs du mémoire qui a été
17 produit par l'AQCIE/CIFQ?

18 M. SERGE LAFLAMME :

19 R. Oui, j'en ai pris connaissance.

20 Q. [262] Mais vous n'avez pas participé à sa rédaction
21 comme telle?

22 R. Pas directement, non.

23 Q. [263] Est-ce que vous faites votre tout le contenu
24 de ce mémoire?

25 R. Oui.

1 (14 h 7)

2 Q. [264] Je vous remercie. J'ai quelques points que
3 les participants désirent couvrir pour le bénéfice
4 de la Régie. Première chose, j'aimerais que vous
5 établissiez - je m'adresse à vous en particulier,
6 Monsieur Vézina, dans un premier temps - j'aimerais
7 que vous établissiez les circonstances des
8 interruptions qui ont été commentées et qui ont
9 fait l'objet de plusieurs questions ce matin, alors
10 les circonstances des interruptions qui sont
11 intervenues en début d'année deux mille treize-deux
12 mille quatorze (2013-2014) et qui ont donné lieu au
13 désengagement d'un de vos membres, ou de deux de
14 vos membres suivant ce qui a finalement été précisé
15 par monsieur Zayat?

16 M. PIERRE VÉZINA :

17 R. Oui, effectivement, je pense que c'est important de
18 revenir sur le contexte et dire exactement comment
19 ça s'est passé; ça va permettre de peut-être un peu
20 mieux comprendre les raisons qui ont motivé les
21 entreprises à faire ces décisions-là. Je pense que
22 c'est important de le mentionner parce qu'on a
23 laissé un peu entendre que c'était un peu, un peu
24 cavalier, je dirais, alors qu'il s'agissait
25 vraiment de décisions de nature économique.

1 Il faut recadrer ça un peu, hein, on se
2 retrouve en plein mois de décembre, normalement un
3 mois qui n'est pas particulièrement froid, et on se
4 retrouve également en pleine fin de semaine où on
5 commence à avoir des appels d'interruption.
6 C'était, dans un premier temps, historique puisque,
7 naturellement, généralement, il n'y a pas de
8 problèmes de réseau, de pointe de réseau, en plein
9 samedi.

10 Donc là, naturellement, Hydro-Québec a
11 amené quand même un certain nombre d'explications
12 et, dont celle où il y avait une interconnexion qui
13 était, malheureusement à ce moment-là, limitée, qui
14 était l'interconnexion de New York, dont cinq cents
15 mégawatts (500 MW) avaient été retirés en capacité
16 d'importation. C'était une des explications.

17 Il faut dire que, en même temps, le temps
18 froid s'est mis de la partie et très rapidement,
19 les interruptions se sont succédées, ce qui fait
20 que quatre jours plus tard, on était déjà rendus à
21 à peu près vingt heures d'interruption. Déjà, il y
22 a plusieurs entreprises, là, qui commençaient à
23 appeler, ça a brassé un petit peu dans cette
24 semaine-là, et certains, naturellement, considérant
25 les historiques, avaient choisi de dire : « Bon,

1 bien, théoriquement, là, avec une vingtaine
2 d'heures, vingt, vingt-cinq heures, je vais être
3 capable de passer l'année. »

4 Et leur décision avait été de mettre des
5 quantités à la disposition d'Hydro-Québec,
6 importantes, choisissant d'arrêter l'ensemble de
7 l'usine, ce qui impliquait, naturellement, des
8 pertes de production en cours de route. Mais,
9 naturellement, on comprendra, là, qu'on est en
10 décembre, déjà, il y a vingt heures d'interruption
11 et on nous annonce encore là une période de très
12 grands froids.

13 Alors la décision économique de ces
14 entreprises-là, c'est de dire : « Écoutez, si je
15 suis rendu au mois de décembre, on vient de
16 commencer le programme et déjà, je commence à
17 enregistrer des pertes économiques, ça veut dire
18 que tout ce qui va se passer dans les prochains
19 mois, c'est creuser ma perte. »

20 Alors le choix qu'ils ont fait, ça a été
21 de, essentiellement, retirer leur offre, accepter
22 de payer la pénalité, d'une part, à Hydro-Québec,
23 accepter également, hein, il faut bien comprendre
24 qu'ils ont eu, pendant ces vingt heures-là, des
25 arrêts de production, ce qui a fait en sorte que,

1 en plus de la pénalité physique, ils ont
2 nécessairement dû assumer ces pertes-là
3 financières.

4 Q. [265] Est-ce que c'est à la suite de ces
5 événements-là que des discussions ont été entamées
6 entre Hydro-Québec, d'une part, et l'ensemble des
7 industriels, d'autre part?

8 R. Effectivement, il semble que ça soit un des
9 éléments qui ait déclenché un peu les discussions.
10 Et à la suite de ça, on a connu, on sait
11 aujourd'hui, le nombre d'interruptions, près de
12 cinquante-huit (58) heures. Et pendant le mois de
13 janvier aussi, il y a eu de très nombreuses
14 interruptions et naturellement, là, je pense que
15 l'ensemble des participants ont convenu que c'était
16 difficile, particulièrement pour le secteur des
17 pâtes et papiers en raison de la nature de leur
18 production - on pourra l'expliquer peut-être un
19 petit peu plus tard - ce qui faisait en sorte que
20 les pertes économiques étaient quand même
21 importantes même pas un mois, un mois et demi après
22 le début.

23 Donc, d'où la nécessité d'entreprendre
24 éventuellement des discussions puisque c'était
25 clair, là, que, avec des conditions semblables,

1 tout le monde commençait à dire : « Woups! là,
2 l'interruptible, là, c'est pas mal plus
3 critique... » Et, en fait, les entreprises sont là
4 essentiellement pour faire de l'argent, calculent
5 un certain risque mais si un programme comme ça les
6 amène, en bout de ligne, ils arrivent dans le
7 rouge, c'est clair que le directeur de l'usine ou
8 la haute direction de l'entreprise va dire :
9 « Écoutez, là, pourquoi est-ce qu'on est là, hein,
10 on se met dans des conditions difficiles, on prend
11 beaucoup de risques, des risques à l'opération, des
12 risques de bris de machines, de toute nature et, en
13 bout de ligne, on se retrouve Gros-Jean comme
14 devant avec des pertes financières. » Donc, dans ce
15 contexte-là, c'est sûr que les gens cherchent à
16 redéfinir le risque et à revoir effectivement leur
17 intérêt à participer à un programme de cette
18 nature-là, alors...

19 (14 h 13)

20 Q. [266] Monsieur Zayat a laissé entendre ce matin que
21 Hydro-Québec sentait ou ressentait de fortes
22 hésitations du côté des participants au programme
23 tout au cours de l'hiver. Est-ce que vous-même vous
24 avez pu jauger ou sonder la réaction des membres du
25 CIFQ relativement à leur participation dans

1 l'avenir?

2 R. En fait, pour le Conseil de l'industrie forestière,
3 on a essentiellement sept membres pâtes et papiers
4 qui opèrent à peu près trente-cinq (35) usines au
5 Québec. Ça représente pas loin de quatre-vingt-dix-
6 sept pour cent (97 %) de la production. Et parmi
7 ces sept membres-là, il y en a cinq qui faisaient
8 des propositions d'électricité interruptible, qui
9 participaient au programme. Les autres ne pouvaient
10 pas le faire en raison de la nature spécifique de
11 leurs opérations. Mais, pour les cinq, les
12 commentaires ont été essentiellement les mêmes
13 « cette année, on a assumé des pertes financières
14 et il est clair que notre offre sera fortement
15 réduite l'année prochaine » dont deux d'entre eux
16 ont clairement signifié qu'ils ne participeraient
17 plus au programme dans les conditions qui étaient
18 proposées à ce moment-là.

19 Q. [267] Est-ce que la perception de vos membres et la
20 vôtre était différente de ce qu'elle avait été au
21 cours des années antérieures quant à la... quant
22 aux attentes en termes d'heures et de nombre
23 d'interruptions?

24 R. C'est clair que le programme d'énergie
25 interruptible au fil des années, on a vu

1 différentes fluctuations historiques quant au
2 nombre d'appels, mais les discussions avec Hydro-
3 Québec antérieurement nous amenaient toujours à
4 dire, bon, bien, c'est sûr, on va pour cent (100)
5 heures, c'est le... le potentiel du programme pour
6 qu'il y ait une valeur quand même intéressante pour
7 le Distributeur. Maintenant, on calcule, là, que
8 normalement entre vingt (20) et trente (30) heures,
9 ce sont des conditions à peu près maximales.

10 Et c'est sûr qu'historiquement on avait
11 connu aussi, à une année, un nombre d'heures
12 d'interruption à peu près semblable et ce qui avait
13 été quand même très exceptionnel. Est-ce que cette
14 année aussi, c'est plus... plus exceptionnel sur le
15 plan de la température? Maintenant, on a aussi un
16 nouveau signal, on a le signal que c'est plus
17 compliqué sur le réseau.

18 C'est clair que Hydro-Québec nous le
19 mentionne, la charge en chauffage, l'équilibre
20 offre-demande en pointe est plus précaire. Et dans
21 ces conditions-là, la puissance interruptible est
22 nécessaire, elle est utile et non seulement pour
23 des aléas climatiques, mais comme l'a mentionné
24 monsieur Zayat, éventuellement pour d'autres
25 aspects de la gestion de la Demande.

1 Tantôt j'ai parlé de l'interconnexion,
2 c'est sûr qu'on est là pour des problématiques sur
3 le réseau. On a déjà vu aussi des pertes de lignes,
4 ce qui fait en sorte que c'est pour ça que
5 l'interruptible est intéressante parce qu'on est
6 dans la zone de contrôle et on est rapidement, à
7 l'intérieur de deux heures, en mesure de
8 s'interrompre quand il y a des problématiques de
9 cette nature-là. Mais, globalement, ce que... le
10 signal qu'on reçoit, c'est qu'aujourd'hui on ne
11 peut plus le budgéter seulement sur une trentaine
12 d'heures d'arrêt. Le signal - et d'ailleurs, je
13 pense que je suis avec des collègues, là, qui vont
14 venir vous parler un peu de leurs conditions
15 spécifiques, mais aujourd'hui budgéter sur des
16 arrêts de cinquante (50), soixante (60) heures, là,
17 c'est normal. Donc, dans ce cadre-là, ça veut dire
18 que les risques augmentent de manière significative
19 et risquent naturellement d'entraîner des pertes
20 financières, j'entends, et que de ce point de vue-
21 là, les entreprises vont être plus attentives et
22 vont demander naturellement une valeur plus grande
23 puisque leur risque est plus grand.

24 Puis en termes de risque, d'ailleurs, suite
25 aux événements de cette année, on vous propose des

1 nouvelles conditions particulièrement de pénalités.
2 Alors, écoutez, c'est clair que même ça aussi, ça
3 ajoute une partie de pression sur les entreprises.
4 D'une part, parce que, oui, on peut choisir... ça
5 sera plus difficile de choisir de s'arrêter en
6 cours de programme. Puis on peut comprendre les
7 raisons du Distributeur là-dessus. Et d'ailleurs on
8 ne s'est pas opposé à ces modifications-là.

9 Par contre, pour l'entreprise, elle, elle
10 prend un risque supplémentaire. Supplémentaire
11 aussi parce que vous comprendrez qu'à l'intérieur
12 de l'opération, l'entreprise accepte de s'arrêter à
13 un moment donné et que des fois deux heures, c'est
14 très rapide. Le contexte de communication, le
15 contexte de l'opération de l'usine fait en sorte
16 qu'on peut en échapper une, comme on dit là, et la
17 pénalité, naturellement étant plus élevée fait en
18 sorte qu'il faut mesurer que c'est une part de
19 risque supplémentaire qui vient s'ajouter.

20 (14 h 19)

21 Q. [268] Monsieur Gariépy, à ce propos, pourriez-vous
22 prendre quelques minutes pour expliquer à la Régie,
23 sommairement, comment ça se gère ce programme
24 d'interruptible à l'intérieur d'une usine?

25 M. MICHEL GARIÉPY :

1 R. Donc, CEZ inc. c'est une raffinerie de zinc située à
2 Salaberry-de-Valleyfield. On participait à
3 l'époque, il y a très longtemps, ça fait déjà
4 trente (30) quelques années que je suis à l'usine,
5 et on participait au programme interruptible dans
6 les années dix-neuf cent quatre-vingt-cinq-quatre-
7 vingt-six (1985-86). Et on a cessé d'y participer
8 dans les années deux mille (2000) parce que
9 justement le programme, à l'époque, n'était pas
10 intéressant par rapport à l'économie de l'usine.

11 On a commencé, là, avec le nouveau
12 programme qui est réapparu autour de deux mille
13 cinq (2005), deux mille six (2006), à reconsidérer
14 la possibilité peut-être d'y participer de nouveau,
15 mais nos calculs nous dictaient encore une fois que
16 le risque était beaucoup trop grand.

17 Donc, on a laissé aller un peu les années.
18 On a regardé un peu comment le programme était
19 utilisé. Et, si on regarde, on a décidé de ré-
20 embarquer dans l'hiver deux mille dix-deux mille
21 onze (2010-2011), où les trois hivers précédents on
22 voyait des interruptibles de quatre heures, de dix
23 (10) heures, de quatre heures. Donc, on se disait
24 O.K., le réseau semble être quand même solide, les
25 demandes ne sont pas si intensives. Les hivers

1 n'étaient pas nécessairement doux. Donc, de ce
2 fait, on a présenté à la haute direction, dire :
3 « Regarde, avec ce que l'on voit présentement, on
4 fait un calcul qu'on se met vingt (20) heures
5 d'interruption. »

6 Donc, le plus haut qu'on avait vu dans les
7 trois dernières années était dix (10). Donc, on se
8 mettait un petit tampon, on dit à vingt (20)
9 heures, le programme pourrait être intéressant.

10 Donc, c'est de là qu'on a décidé avec
11 l'économique qu'on en faisait que ça devenait peut-
12 être intéressant avec un vingt (20) heures et non
13 pas un cent (100) heures. Mais on était conscient
14 que la possibilité d'un cent (100) était toujours
15 là.

16 Et, est venue deux mille douze-deux mille
17 treize (2012-2013), donc il y a deux ans, où il y a
18 eu environ trente-huit (38) heures d'interruptible.
19 Donc, là il y a eu énormément de questionnements à
20 l'intérieur de la direction pour déterminer :
21 « Est-ce qu'on devrait cesser de participer avec ce
22 que l'on vient de voir en deux mille douze-deux
23 mille treize (2012-2013)? »

24 Il y a eu beaucoup de discussions pour,
25 finalement, dire : « Regarde, ça doit être une

1 année un peu exceptionnelle. On va aller de l'avant
2 encore pour deux mille treize-deux mille quatorze
3 (2013-2014). »

4 On sait maintenant que ce qui est arrivé,
5 cinquante-huit (58) heures presque d'interruptible.
6 Et là, ce que je peux vous dire c'est certain que,
7 dans le calcul qu'on en fait, on a eu des pertes
8 associées, comme monsieur Vézina l'a mentionnait
9 pour les pâtes et papiers. Donc, nous de même on a
10 eu des pertes encourues par rapport à l'année deux
11 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) et, de
12 ce fait, il est certain qu'avec les conditions
13 actuelles en crédits fixes et crédits variables, il
14 est certain que l'on ne rembarquerait pas l'année
15 prochaine en interruptible.

16 Et pour vous dire que l'on est une usine
17 quand même avec un bloc que l'on donnait à Hydro-
18 Québec, là, pour s'effacer de cent cinq mégawatts
19 (105 MW), donc ce n'était pas négligeable. Donc, la
20 décision a été prise suite à l'hiver que l'on a
21 vécu que, malheureusement, ce n'était plus quelque
22 chose qui était logique de poursuivre avec le
23 programme interruptible.

24 Il faut comprendre aussi que, lorsque l'on
25 fait un économique par rapport à notre usine, ce

1 n'est pas comme peut-être certains peuvent le
2 penser que l'on est appelé par Hydro-Québec puis
3 que l'on a un interrupteur puis on met ça à « off »
4 pendant le cinq heures puis on rallume ça au bout
5 de cinq heures. C'est beaucoup plus complexe que
6 ça. Donc, on doit former environ soixante (60)
7 personnes pour qu'ils comprennent bien. Parce qu'il
8 y a quatre postes de travail, donc il y a quatre...
9 On marche vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre
10 (24), donc il faut que les quatre postes associés à
11 ceux qui ont un impact sur la réduction et le re-
12 départ de l'usine soient bien au courant comment
13 faire ça, comment entrer toutes les données. Donc,
14 il y a beaucoup de préparatifs.

15 Lorsque l'on décide d'embarquer sur le
16 programme interruptible, ce n'est pas strictement
17 de dire bon, bien, quand Hydro-Québec va nous
18 appeler, bien on arrêtera l'usine pendant cinq
19 heures. Il y a beaucoup beaucoup d'ouvrage qui se
20 fait.

21 Il ne faut pas négliger aussi, on parle de
22 prime fixe, il ne faut pas négliger aussi qu'on
23 essaie de prévoir dans l'éventualité où Hydro-
24 Québec nous appellerait trois, quatre fois
25 consécutivement durant une semaine. Il faut prévoir

1 que, nous, notre but ultime c'est de fournir à nos
2 clients la bonne quantité de produits au meilleur
3 prix au bon moment. Donc, ça il ne faut pas le
4 mettre de côté lorsqu'on gère une usine.

5 Donc, pour ce faire ce que l'on fait si on
6 décide en septembre de dire à Hydro-Québec : « Oui,
7 on va de l'avant », on doit préparer un inventaire
8 en conséquence. Donc, on augmente un peu
9 l'inventaire légèrement, pas trop, parce que c'est
10 certain que ça a un impact sur nos coûts, mais pour
11 s'assurer que si, pour une raison, que les
12 interruptibles au lieu d'avoir quatre
13 interruptibles sur quatre semaines différentes, on
14 en aurait quatre dans la même semaine, il faut
15 pouvoir répondre à nos clients parce que c'est
16 notre prémisses de base de fournir nos clients.

17 Donc, ça aussi c'est des coûts qu'il faut
18 ne pas négliger, que, même si Hydro-Québec ne nous
19 appelle pas, on dépense de l'argent pour se mettre
20 en bonne position pour pouvoir bien gérer les
21 demandes d'interruptible.

22 (14 h 24)

23 Donc, beaucoup de préparatifs. Naturellement, c'est
24 un procédé, une raffinerie de zinc, il y a des
25 procédés très complexes de réactions chimiques.

1 Donc, lorsqu'on met l'usine un peu plus en veille,
2 à bas régime, on a toujours des craintes que le
3 redémarrage peut être un peu plus complexe. On l'a
4 déjà vécu dans le passé où une interruption de cinq
5 heures pouvait durer jusqu'à douze (12), quatorze
6 (14), quinze (15) heures avant de pouvoir reprendre
7 le procédé. Donc, ce que je peux vous dire c'est
8 que, lorsqu'on fait nos calculs, on considère qu'en
9 principes, on est en contrôle. Lorsqu'il arrive des
10 situations comme ça, bien là, naturellement,
11 l'argent, l'économique change complètement, là. Un
12 interruptible peut valoir trois interruptibles
13 parce que ça nous a pris quinze (15) heures
14 réellement de reprendre le contrôle. Et de base, un
15 cinq heures, lorsqu'on fait des calculs, oui, on
16 doit donner cinq heures à Hydro-Québec mais pour
17 pouvoir le donner dans le temps qu'Hydro-Québec le
18 demande, on doit ralentir l'usine légèrement avant
19 l'heure de base et lorsque l'heure est terminée,
20 bien là, on doit reprendre graduellement. Donc on
21 ne reprend pas ça si l'interruptible finit à dix
22 heures (10 h) le matin, il est certain qu'on n'est
23 pas là à dix heures et une (10 h 01). On peut être
24 là vers treize heures (13 h), quatorze heures
25 (14 h) dans l'après-midi où on reprend le régime

1 normal. Lorsqu'on a une deuxième interruption, ce
2 qui est arrivé beaucoup l'année passée, et là, ça
3 fait encore plus mal, une deuxième interruption
4 dans la même journée, donc on n'est presque pas en
5 mesure de se reprendre, que la deuxième
6 interruption arrive. Donc, on a presque'une
7 interruption de cinq heures (5 h 00) le matin
8 jusqu'à vingt et une heures (21 h 00) le soir des
9 fois. Donc ça, au niveau des calculs économiques,
10 on doit en tenir compte et là, avec les crédits qui
11 nous ont été alloués pour l'année deux mille treize
12 - deux mille quatorze (2013-2014) avec le nombre
13 d'interruptions qu'on a eues, on le voit très bien,
14 clairement que malheureusement, la décision a été
15 très claire de ne plus participer au programme
16 interruptible dans les mêmes conditions.

17 Q. [269] Bon. Vous dites, dans les mêmes conditions.
18 Maintenant, est-ce qu'une décision a été prise au
19 niveau de votre entreprise pour ce qui est de la
20 décision à prendre dans l'hypothèse où les
21 nouvelles modalités proposées par le Distributeur
22 seraient agréées par la Régie?

23 R. Si on regarde, naturellement on doit essayer de
24 prévoir le mieux possible qu'est-ce qui va arriver
25 dans l'hiver deux mille quatorze - deux mille

1 quinze (2014-2015). On tente au plus, le mieux
2 possible, de prévoir tous les aléas au niveau
3 économique, au niveau commandes, et cetera, dans le
4 contexte des informations que l'on possède
5 actuellement. On a fait des simulations et on
6 recommande à la haute direction que si les crédits
7 fixes et variables étaient bonifiés avec le nouveau
8 programme d'interruptible d'Hydro-Québec, que les
9 probabilités d'embarquer seraient très, très
10 élevées.

11 Q. [270] Maintenant, dans l'hypothèse où certaines des
12 modalités proposées par Hydro-Québec étaient
13 agréées, mais seulement certaines d'entre elles,
14 mais où les modalités relatives aux crédits fixe et
15 variable n'étaient pas agréées, quelle serait à ce
16 moment-là votre recommandation à l'entreprise?

17 R. Tous notre calcul, nos hypothèses et nos
18 simulations se basent uniquement sur la prime fixe
19 et la prime variable pour dire qu'aujourd'hui, avec
20 ce que l'on connaît présentement, que si c'est la
21 prime fixe et la prime variable tel qu'Hydro-Québec
22 a déposé comme dossier à la Régie, oui ça serait
23 intéressant. Si ces primes-là n'étaient pas
24 bonifiées, il est certain que nous, on n'irait pas
25 parce que, si je regarde, admettons, le programme

1 de reprise, O.K.? Donc les gens, les membres de
2 l'AQCIE/CIFQ ont mentionné à Hydro-Québec que oui,
3 peut-être, que d'augmenter un peu plus la
4 flexibilité au niveau des périodes de reprise et
5 faire en sorte que le tarif de cette période de
6 reprise-là était réellement au tarif de l'énergie
7 du tarif L tel que si on l'avait consommée au
8 moment de l'interruptible, on l'avait consommée au
9 tarif de l'énergie du tarif L, ça réellement n'est
10 réellement pas suffisant pour prendre une décision
11 de dire oui, on pourrait embarquer. Vous savez que,
12 depuis les dernières années, la compétitivité
13 mondiale, donc on est réellement un compétiteur
14 mondial dans le domaine du zinc, le prix édicté sur
15 le marché, c'est sûr et certain, pour rester
16 compétitifs, on a optimisé notre capital. Donc
17 présentement, les facteurs d'utilisation de nos
18 usines sont au-dessus de quatre-vingt-douze (92 %),
19 quatre-vingt-quatorze (94 %), quatre-vingt quinze
20 pour cent (95 %). Donc la marge de manoeuvre en
21 termes de reprise est négligeable. Donc, il est
22 certain qu'on ne peut pas se fier sur cet élément-
23 là pour déterminer si oui ou non ça serait
24 intéressant d'aller de l'avant, loin de là parce
25 que le pourcentage de reprise est négligeable et,

1 il ne faut pas se le cacher, c'est que souvent, on
2 n'est pas nécessairement aussi dans une position
3 pour reprendre parce que ce n'est pas évident non
4 plus de pouvoir prendre les fins de semaine
5 nécessairement, les conditions des fois ne sont pas
6 là. Donc, il est certain que si on enlève la prime
7 fixe et la prime variable tel que mis dans le
8 nouveau programme déposé, il est certain qu'on
9 n'embarque pas non plus.

10 (14 h 30)

11 Q. [271] Monsieur Laflamme, Tembec possède elle-même
12 je crois deux usines de pâtes ou de pâtes et
13 papier. Est-ce que vous pourriez nous indiquer
14 quelle a été ou quels ont été les facteurs qui vous
15 ont amenés à participer dans le passé et quelle a
16 été votre attitude depuis les événements qu'on a
17 évoqués tout à l'heure? Et quelles sont vos
18 intentions pour ce qui est de l'an prochain?

19 M. SERGE LAFLAMME :

20 R. Oui, pour nous c'est similaire un peu à... aux
21 usines de Michel. Nous avons deux acomptes, un à
22 Matane et à Témiscamingue, deux acomptes...
23 abonnements, désolé. L'usine de Matane a participé
24 à l'électricité interruptible les dernières... la
25 dernière année. Et l'usine de Témis... Excusez. Et

1 l'usine de Témiscamingue participe aux
2 interruptibles depuis environ deux, peut-être trois
3 ans. Les économiques, comme Michel disait, on
4 évalue toujours sur une période d'environ de douze
5 (12 h) à quinze heures (15 h), qui est la
6 statistique qu'on voyait dans le passé en
7 s'assurant qu'on est viable rendu à vingt heures
8 (20 h).

9 Puis l'hiver passé, un peu comme Pierre a
10 résumé, rendu à la mi-décembre on était déjà rendu
11 à dix-huit heures (18 h) et on anticipait la
12 période des Fêtes avec beaucoup d'interruption
13 encore à cause des températures froides. Fait que
14 ça a été extrêmement difficile pour l'usine de
15 survivre dans cette période-là. Et actuellement
16 l'analyse qui est faite pour Matane pour l'année
17 prochaine, on se doit, l'interne ils nous ont
18 demandé de faire une analyse... c'est soixante
19 heures (60 h). Ils ont dit : vous faites votre
20 analyse soixante heures (60 h) avec un risque à
21 cent heures (100 h). Parce qu'on ne peut aller
22 jusqu'à cent heures (100 h), c'est... la
23 probabilité est faible, mais c'est possible donc on
24 doit faire une analyse de risque si on est
25 interrompu jusqu'à cent heures (100 h).

1 Et actuellement, les analyses qu'on a
2 démontrent que même avec le tarif bonifié notre
3 usine de Témis... de Matane on ne re... on ne
4 recommande pas à l'usine de Matane de résigner
5 encore pour un abonnement interruptible pour
6 l'année prochaine. L'usine de Témiscamingue c'est
7 différent, des économiques différents en termes
8 d'opération. On est encore dans l'évaluation de
9 voir si on va réembarquer ou pas pour les
10 interruptibles.

11 Q. [272] Quel est le nombre de mégawatts offert par
12 ces... qui était offert par ces deux usines-là?

13 R. Les deux ensemble, environ cent mégawatts (100 MW).

14 Q. [273] Cinquante-cinquante (50-50) ou c'est
15 différent?

16 R. Approximativement, oui.

17 Q. [274] Monsieur Boulanger, je comprends que CEZinc
18 est un de vos membres, vous avez d'autres membres
19 également qui participent ou qui ont participé au
20 programme. Est-ce que vous pourriez nous faire un
21 petit résumé de la situation à leur égard?

22 M. LUC BOULANGER :

23 R. Effectivement, alors sans avoir eu le bénéfice de
24 savoir ce qui se passait au niveau du CIFQ au
25 moment où la problématique dont faisait état

1 monsieur Vézina s'est produite, nous on tenait un
2 conseil d'administration en décembre, juste avant
3 Noël. Et lors de ce conseil d'administration les
4 membres ont exprimé leurs préoccupations sur la
5 façon dont les choses se déroulaient sur
6 l'administration du programme d'électricité
7 interruptible.

8 Ce qu'il faut garder présent à l'esprit,
9 c'est qu'on a toujours fait une corrélation entre
10 les aléas climatiques puis les interruptions, tout
11 en reconnaissant qu'il pouvait y avoir des raisons
12 problématiques de réseau. Mais généralement, quand
13 on a été interrompu c'est parce qu'il y avait un
14 aléa climatique qui était... qui était visible, qui
15 était... qu'on pouvait sentir.

16 Et ce qu'on voyait en décembre c'est que
17 déjà il n'y avait pas une corrélation. Alors les
18 membres étaient... étaient instables, si on veut,
19 là-dessus. Ils se demandaient qu'est-ce qui se
20 passait. Et j'ai eu comme mandat, aussi simplement
21 que ça, de rencontrer le président d'Hydro-Québec,
22 monsieur Daniel Richard.

23 Et j'ai rencontré monsieur Daniel Richard
24 le huit (8) janvier. Vous vous souviendrez ce matin
25 les propos que maître Sicard a déposés et mon

1 appréciation de la relation que vous avions avec
2 Hydro-Québec. Alors je n'ai pas besoin de vous dire
3 que ces propos-là je les ai tenus avec monsieur
4 Richard. Et j'ai aussi exprimé à monsieur Richard
5 que nous étions particulièrement inquiets sur
6 l'avenir de ce programme-là dans les conditions que
7 nous vivions à ce moment-là. Et que dans mon esprit
8 il était impératif qu'on se réunisse à nouveau avec
9 le comité des options tarifaires et qu'on discute
10 de nouvelles modalités pour voir comment est-ce
11 qu'on pourrait sauver ce programme-là puis
12 s'assurer qu'on pouvait continuer à fournir
13 l'électricité interruptible pour Hydro-Québec.

14 Et suite à ça - et évidemment aussi aux
15 représentations que le CIFQ a faites de son côté -
16 effectivement il y a eu des rencontres qui se sont
17 tenues, des négociations qui se sont faites et tout
18 a été mis sur la table. Puis de façon très
19 transparente, soit dit en passant.

20 Et on a aussi été en mesure d'apprécier ou
21 de comprendre ou d'apprendre - et ça, monsieur
22 Zayat le disait ce matin - qu'effectivement Hydro-
23 Québec lorsqu'il décide d'interrompre c'est pas
24 strictement pour des questions d'aléas climatiques.
25 Il y a d'autres aléas qui doivent être pris en

1 compte, dont celui d'arrimer l'offre et la demande.

2 (14 h 35)

3 M. LUC BOULANGER :

4 R. ... alors ça veut dire qu'à un moment donné, on
5 peut être appelés à cesser nos opérations même si
6 des conditions climatiques ne sont pas visibles.
7 Alors ça, évidemment, ça change complètement la
8 donne, ça change également complètement la façon
9 d'évaluer le risque, et d'autant plus qu'une autre
10 disposition nous est apparue suite aux événements
11 dont faisait allusion monsieur Vézina, où les
12 pénalités pour ne pas être présent étaient
13 considérablement augmentées.

14 De telle sorte que si un industriel fait
15 une erreur, bien là, à ce moment-là, c'est énorme,
16 les conséquences qu'il va avoir. Et lorsqu'il doit
17 évaluer, évidemment, la rentabilité de participer à
18 ce programme-là, il doit aussi tenir compte que si
19 jamais il fait une erreur, ça peut coûter
20 extrêmement cher.

21 Donc il y a la problématique du cent (100)
22 heures, il y a la problématique des pénalités, puis
23 ce qu'il faut aussi tenir en considération, c'est
24 qu'il y a aussi la problématique de pouvoir
25 interrompre les industriels pour des questions

1 d'arrimage de l'offre et de la demande. Alors on
2 est dans un monde puis dans un paradigme qui est
3 très différent de celui auquel nous étions
4 habitués.

5 Il était clair, dans les commentaires que
6 nous avons de nos membres, et ces commentaires,
7 soit dit en passant, ont été clairement exprimés à
8 Hydro-Québec lors de ces rencontres-là, que dans
9 les conditions actuelles, il y avait une
10 désaffectation évidente. Et on m'a même demandé, en
11 tant que directeur exécutif de l'AQCIE, de voir si
12 je ne pouvais pas rallier certains industriels, qui
13 traditionnellement participaient au programme mais
14 qui avaient cessé parce qu'ils n'y trouvaient plus
15 leur compte.

16 Alors grosso modo, c'est ça la situation
17 que nous avons vécue au niveau de l'AQCIE.

18 Q. [275] Est-ce que, tous ensemble, les représentants
19 de l'AQCIE, les représentants du CIFQ, vous avez pu
20 faire une estimation, et je ne réfère pas à une
21 estimation à caractère scientifique, là, mais une
22 estimation sur le terrain de ce que pourrait être
23 l'offre en nombre de mégawatts dans l'hypothèse où,
24 l'an prochain, le régime demeurerait inchangé ou
25 substantiellement inchangé?

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Naturellement, ce n'est pas évident mais je pense
3 que, comme je l'ai mentionné tantôt, parmi nos
4 membres, déjà deux avaient signifié leur décision
5 d'abandon et les autres évaluaient le niveau
6 d'offre. Maintenant, il était clair que l'offre
7 serait significativement réduite si jamais ils
8 restaient dans le programme et dans ce contexte-là,
9 le secteur des pâtes et papier réduirait facilement
10 de cinquante à soixante pour cent (50 - 60 %) son
11 offre.

12 Naturellement, c'est des considérations qui
13 arrivent dans un contexte mais l'évaluation
14 sommaire qu'on en fait, là, je pense que ça serait
15 à peu près de cet ordre-là, autour de, quoi, deux
16 cent cinquante (250), pour le secteur.

17 Q. [276] Mais pour l'ensemble des secteurs?

18 R. Je pense qu'il faut voir le bon, la chimie, peut-
19 être au global autour de quatre cents (400). Je
20 pense que, au moins, on l'a mentionné dans notre
21 mémoire, il est clair qu'il y a des participants
22 qui, dans les conditions actuelles, pourraient
23 rester; maintenant, en même temps, il est aussi
24 évident que si le Distributeur souhaite obtenir
25 huit cent cinquante (850) et possiblement plus de

1 mégawatts afin de répondre à ses problématiques de
2 réseau que, naturellement, dans les conditions
3 actuelles, on serait très loin, là, de ces
4 quantités-là.

5 M. LUC BOULANGER :

6 R. Et ce que je peux rajouter là-dessus, dans les
7 rencontres, Hydro-Québec nous a demandé si on
8 pouvait, dans certains secteurs industriels qui
9 sont membres chez nous, de les convaincre, d'aller
10 chercher des volumes additionnels. Alors comme
11 disait monsieur Zayat ce matin, ils en ont besoin
12 de ce stock-là, puis ils en cherchent.

13 Alors ce qui veut dire que si les
14 conditions n'étaient pas celles qui sont
15 présentement sur la table, bien nous, il y a à peu
16 près un cent cinquante à deux cents mégawatts (150
17 - 200 MW) supplémentaire qu'on peut aller chercher
18 pour justement nous ramener aux environs de huit
19 cinquante à mille (850 - 1 000). Alors ça, oubliez
20 ça parce que ces gens-là, déjà, ont pris la
21 décision qu'ils n'embarquaient pas dans les
22 conditions actuelles. Alors si on n'a pas une
23 bonification de ces conditions-là, alors ça, vous
24 ne les aurez pas, c'est évident.

25 Q. [277] Ce matin a été évoquée la question de

1 l'opportunité d'attendre les résultats de l'appel
2 d'offres 2014-01 dont les résultats sont censés
3 sortir au cours de la semaine, est-ce que vous avez
4 une recommandation à formuler à la Régie à ce
5 sujet-là?

6 R. Bien, je pense que là-dessus, monsieur Zayat a très
7 bien répondu, alors je pense qu'on va faire ses
8 commentaires les nôtres. C'est évident, je pense,
9 qu'on ne veut pas faire l'autruche, là, et puis si
10 c'est un élément qui fait partie du décor, bien, je
11 pense que ce serait normal que la Régie en tienne
12 compte. D'autant plus qu'on peut vous dire que
13 selon nos indications, vous allez peut-être trouver
14 que les conditions qu'on a sur la table ne sont pas
15 tellement généreuses, alors probablement que vous
16 allez trouver, demain ou après-demain, et ça va
17 être à l'instar de ce que disait monsieur Zayat ce
18 matin, dans la situation du UCAP de la région de la
19 Nouvelle-Angleterre, les prix ont sorti pas mal
20 plus élevés auxquels ils s'attendaient. Alors je
21 pense que la recommandation d'UC là-dessus, s'ils
22 savaient ce que je sais, ils ne l'auraient
23 probablement pas faite, alors...

24 Q. [278] Est-ce qu'il y a d'autres éléments sur
25 lesquels l'un ou l'autre d'entre vous souhaite

1 attirer l'attention de la Régie... ça fait le tour,
2 alors les témoins sont à la disposition des autres
3 participants.

4 (14 h 41)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bien. Merci. Maître Fraser, questions?

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est bien. Pardon, UC, Maître. Oui, oui,
11 absolument. Attendez un petit peu que je me
12 retrouve. Oui, la FCEI en avait annoncé. Or, on va
13 changer ça, on va aller avec vous en premier,
14 Maître Sicard. Pas de changement pas d'agrément
15 comme on dit. On risque de se revoir vendredi.
16 Attention! Alors Maître Sicard.

17 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

18 Oui. Rebonjour.

19 Q. [279] Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.
20 J'ai écouté avec intérêt le témoignage de monsieur
21 Gariépy et de monsieur Laflamme. Et je m'adresse à
22 vous deux. Vous êtes des hommes d'affaires. Vous
23 avez signé des engagements, vous avez pris des
24 engagements où on vous disait ça peut aller jusqu'à
25 cent mégawatts (100 MW). Cent (100) heures, pardon,

1 d'interruption. Je m'excuse le langage technique,
2 là. Cent (100) heures d'interruption. Et vous nous
3 dites : « Oui, on nous a dit cent (100) heures,
4 mais, nous, on a calculé, là, que vingt (20) max
5 puis trente-huit (38) c'est trop. » Puis ça c'est
6 monsieur Gariépy. Et monsieur Laflamme nous dit :
7 « Oui, nous aussi, là, pour nous, je m'engage à
8 cent (100), mais je m'attends à douze (12) à quinze
9 (15) puis à un maximum de vingt (20). »

10 Et tout ça pour pouvoir, entre vous et moi,
11 n'est-ce pas, bénéficié de la prime fixe qui,
12 elle, est pour cent (100) heures, qui vous est
13 versée pour cent (100) heures. C'est correct?

14 M. MICHEL GARIÉPY :

15 R. Voulez-vous que je... Oui, j'attends votre
16 question.

17 Q. [280] Mais est-ce que c'est correct ce que je dis à
18 date?

19 M. SERGE LAFLAMME :

20 R. La prime fixe n'est pas pour le cent (100) heures,
21 la prime fixe est pour être disponible durant toute
22 la période d'hiver, pas nécessairement pour le cent
23 (100) heures. Le cent (100) heures est relié avec
24 la prime variable.

25 Q. [281] Ça c'est votre compréhension.

1 R. Tu sais c'est comme ça que ça fonctionne partout
2 dans les marchés.

3 Q. [282] Alors, selon vous, là, la prime fixe que vous
4 recevez n'est pas parce que vous êtes disponible en
5 tout temps jusqu'à un maximum de cent (100) heures?

6 M. MICHEL GARIÉPY :

7 R. Regardez, je peux peut-être répondre à cette
8 question. Donc, lorsque l'on prend la décision
9 d'aller ou pas vers le programme interruptible,
10 naturellement, la prime fixe nous assure, un, que
11 ce que l'on va mettre de l'avant en termes, comme
12 je vous parlais un petit peu, d'augmenter notre
13 inventaire, de revoir les procédures. Parce que je
14 peux vous dire si vous regardez le dépôt, je pense
15 que c'était la preuve de deux mille six (2006), on
16 avait déposé un peu un exemple d'usine à laquelle
17 toutes les procédures devaient être appliquées lors
18 d'interruptible. Ce n'est pas rien.

19 Donc, la formation de tous nos gens, ça, ça
20 nous assure au moins que toute l'énergie que l'on
21 met de l'avant, bien, il va y avoir un revenu de la
22 part d'Hydro-Québec pour nous garantir que l'on
23 soit présent durant les quatre mois d'hiver. Donc,
24 ça c'est un peu la prime fixe.

25 Par la suite, souvenez-vous que ce que je

1 vous ai mentionné tantôt, on ne participait pas au
2 programme interruptible de deux mille cinq-deux
3 mille six (2005-2006), deux mille six-deux mille
4 sept (2006-2007) parce que notre calcul faisait en
5 sorte que là on se disait : « Regarde s'il nous
6 coupe cent (100) heures, il est certain que ce
7 n'est pas valable. » Donc, c'est pour ça que l'on
8 n'a pas participé.

9 C'est strictement lorsque l'on a vu que,
10 là, les trois dernières années deux mille sept-deux
11 mille huit (2007-2008), deux mille huit-deux mille
12 neuf (2008-2009), deux mille neuf-deux mille dix
13 (2009-2010), on a dit : « Bon, quatre heures, dix
14 (10) heures, quatre heures. » Ça nous dictait que,
15 bon, le réseau étant quand même dans un état
16 intéressant, il n'y a pas trop de problématiques.

17 Donc, naturellement, comme vous dites, on
18 est en affaires puis on l'a regardé. On dit si on
19 veut rester compétitif, on essaie de trouver tous
20 les moyens pour réduire nos coûts la tonne puis on
21 a dit : « Bon, allons-y de l'avant, on va calculer
22 avec un quinze (15), vingt (20) heures. » Il y a eu
23 dix (10) heures. Et c'est pour ça.

24 Q. [283] Et je peux me permettre. Mais l'engagement
25 que vous avez pris avec Hydro, vous étiez

1 conscient, Hydro vous a bien expliqué que, sur la
2 période d'hiver, ça pouvait aller jusqu'à cent
3 (100) heures?

4 R. Oui, ça c'est...

5 Q. [284] Maintenant, avez-vous dans vos discussions,
6 parce que là je comprends que cent (100) heures,
7 entre autres, pour vous, et vous représentez
8 combien de...

9 R. C'est cent cinq mégawatts (105 MW), donc à peu près
10 quinze pour cent (15 %), quinze (15), vingt pour
11 cent (20 %) de...

12 Q. [285] Avez-vous proposé à Hydro de dire : « Regarde
13 là, cent (100) heures pour moi, là, il faut que tu
14 changes quelque chose là-dessus parce que cent
15 (100) heures pour ça n'a pas de bon sens. Alors je
16 suis prêt à faire, à te le donner le cent cinq
17 mégawatts (105 MW), là, mais réparti
18 différemment. »

19 R. Il y a eu beaucoup de discussions depuis plusieurs
20 années avec Hydro-Québec à cet effet pour
21 changer...

22 Q. [286] Et il faudrait comprendre que réduire le cent
23 (100) heures maximal, ils ne sont pas prêts à le
24 faire?

25 (14 h 47)

1 R. Non, parce que leur outil demande au moins un
2 minimum. À un moment donné, Hydro-Québec voulait
3 aller plus loin que cent (100) heures sauf que
4 là...

5 Q. [287] Alors, si vous participez au programme avec
6 les nouvelles conditions et qu'on vous interrompt
7 cent (100) heures l'hiver prochain, à raison de
8 cinq fois par semaine, toutes les cent (100)
9 heures, c'est cinq heures de façon répétée, là, en
10 journées constantes. Qu'est-ce que vous allez faire
11 l'année suivante?

12 R. Présentement, naturellement avec les nouvelles
13 propositions de bonification du crédit fixe, du
14 crédit variable, les simulations que l'on fait
15 maintenant et la direction naturellement avec ce
16 qu'on a vécu les deux dernières années, surtout
17 l'année passée, j'ai eu beaucoup, beaucoup de
18 téléphones de la direction de dire, où est-ce qu'on
19 s'en va? Tu nous disais que peut-être,
20 probablement, vingt (20) heures, vingt-cinq (25)
21 heures et malheureusement, bien on a été jusqu'à
22 cinquante-sept (57) heures. Donc, naturellement,
23 les calculs que l'on fait présentement, c'est qu'on
24 dit, bon, on a eu cinquante-sept (57) heures.
25 Hydro-Québec nous dit qu'il y a des probabilités

1 que pour des hivers similaires, on ait peut-être
2 plus que même soixante (60) heures sachant que bon,
3 là, je pense que monsieur Vézina l'a mentionné,
4 Hydro-Québec l'a déjà mentionné que bon, la charge
5 de chauffage augmente encore une fois d'année en
6 année. Donc la pointe augmente, donc les besoins en
7 puissance deviennent de plus en plus importants
8 d'où le fait que maintenant, le calcul que l'on
9 fait, soixante (60) heures et on regarde cent (100)
10 heures, quel est l'impact sur l'usine si Hydro-
11 Québec nous coupait cent (100) heures. Et de ce
12 fait...

13 Q. [288] Alors si Hydro-Québec vous coupe cent (100)
14 heures l'année prochaine et que l'année suivante,
15 il est probable que vous soyez coupé pour le même
16 nombre d'heures et ce, avec des jours, là, très
17 rapprochés, parce que vous nous avez dit que ça
18 vous causait un problème ça. Allez-vous être encore
19 dans le programme même avec les conditions offertes
20 actuellement?

21 R. Donc, avec... actuellement ou avec le nouveau
22 programme?

23 Q. [289] Avec le nouveau programme, si proposé.

24 R. Avec O.K. La bonification, comme je mentionnais
25 tantôt à la question de maître Pelletier, notre

1 calcul dit oui, les probabilités sont très fortes
2 qu'on accepte de participer l'année prochaine avec
3 la bonification.

4 Q. [290] Mais vous nous avez parlé de soixante (60)
5 heures, non pas de cent (100).

6 R. Mais on a fait le calcul à cent (100) heures aussi
7 O.K.? Naturellement, là, le risque est pas mal plus
8 élevé et comme je vous mentionnais tantôt, l'usine,
9 ce n'est pas juste un interrupteur « on », « off »;
10 il y a beaucoup d'imprévus, beaucoup plus de
11 risques. Il est certain que, dans l'éventualité
12 qu'on se ferait couper plus que soixante (60)
13 heures, et qu'on s'enfargeait à quelques reprises
14 sur peut-être deux interruptibles, il se pourrait
15 que même avec la bonification actuelle, que l'année
16 qui suit, donc l'hiver, admettons deux mille quinze
17 - deux mille seize (2015-2016), il y aurait peut-
18 être des reconsidérations si oui ou non on
19 embarquait. Tu sais, je ne peux pas vous dire oui
20 ou non mais l'idée présentement, si on regarde les
21 décisions, les discussions qu'il y a eu avec la
22 haute direction, avec la bonification, on a dit que
23 oui, les probabilités sont très fortes de dire oui.
24 Q. [291] Monsieur Laflamme, j'aimerais avoir vos
25 commentaires sur le même genre de questions.

1 M. SERGE LAFLAMME :

2 R. Oui, comme je l'ai expliqué un peu plus tôt,
3 l'analyse nous est faite sur soixante (60) heures
4 et avec une analyse de risque à cent (100) heures.
5 Les probabilités sont de beaucoup plus faibles à
6 cent (100) heures de ce qu'on nous dit. C'est très
7 peu probable qu'ils se rendent à cent (100) heures
8 mais à l'interne, on doit faire une analyse de
9 risque à cent (100) heures et nos conclusions ont
10 été que, Matane ne reconduirait pas dans le
11 programme parce que même à soixante (60) heures...

12 Q. [292] De toutes façons...

13 R. On n'est pas... il n'est pas viable actuellement,
14 même avec la bonification. Pour Témiscamingue, on
15 est encore dans l'analyse mais c'est sûr que la
16 dynamique a changé et le risque de cent (100)
17 heures, il est présent, même si le risque est très
18 faible, c'est une risque, une probabilité faible
19 mais à impact majeur pour nous.

20 Q. [293] Et on n'est pas, ce n'est pas une proposition
21 qui est au dossier mais si au lieu d'aller à un
22 maximum de cent (100) heures, le Distributeur
23 demandait à ses clients, qui ont des problèmes de
24 reprise et qui ont des problèmes d'ajustement avec
25 cent (100) heures, d'aller à cinquante (50) heures,

1 avec la deuxième option, mais alors au lieu
2 d'utiliser la première option, pourquoi est-ce que
3 vous n'utilisez pas la deuxième?

4 R. Le prix, la prime fixe et variable est tellement
5 diminuée, que ça vient diluer le nombre d'heures en
6 même temps, là. T'as ton cent (100) heures avec une
7 prime intéressante ou t'as cinquante (50) heures
8 avec plus d'économique. Tu reviens au même
9 économique à la fin.

10 Q. [294] Oui sauf qu'avec la prime intéressante, vous
11 avez plus de risques d'être interrompu, plus
12 souvent?

13 R. Exact, exact.

14 M. LUC BOULANGER :

15 R. Si vous permettez, Maître Sicard...

16 Q. [295] Oui.

17 R. ... j'aimerais ajouter un point là-dessus.

18 Lorsqu'on est arrivés avec cette option, cette
19 alternative, on avait un objectif précis en tête.
20 Il y a certains nouveaux arrivants qui pourraient
21 décider de joindre le programme mais qui ne sont
22 pas suffisamment rodés compte tenu des commentaires
23 de monsieur Gariépy de tout à l'heure. Ils ne
24 veulent pas prendre ce risque-là. Alors ce qu'il
25 dit, c'est beaucoup plus facile de gérer cinquante

1 (50) heures puis une interruption par jour qu'on va
2 y aller avec le programme total. Alors c'était
3 aussi la raison pour laquelle cette option a été
4 mise sur la table.

5 (14 h 53)

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. [296] Pour aider les gens à se retrouver, en fait.

8 R. Exactement. Pour solliciter et attirer de nouveaux
9 arrivants.

10 Q. [297] O.K.

11 M. PIERRE VÉZINA :

12 R. Mais je pense qu'il faut bien comprendre une chose,
13 hein, c'est que plus vous augmentez le nombre
14 d'heures et les interruptions successives, plus
15 vous entraînez chez les industriels des pertes de
16 production. Et dans le secteur des pâtes et
17 papiers, la valeur qu'il y a sur la table, même
18 avec la nouvelle offre, ne permettra pas d'arrêter
19 toute l'usine et d'assumer les pertes de production
20 en conséquence.

21 Q. [298] Oui.

22 R. Donc sur le plan économique, il n'est pas
23 intéressant de dire : je vais m'arrêter cent heures
24 (100 h) de manière successive, avec l'offre même
25 qui est actuellement sur la table. Et si on en

1 venait là, il est clair que l'année prochaine
2 l'effritement va continuer.

3 Q. [299] Mais êtes-vous d'accord avec moi
4 qu'inversement le Distributeur quand il vous verse
5 une prime fixe, sa clientèle, le reste de la
6 clientèle, là, prend un risque parce que si on n'en
7 pas besoin - et il y a eu des années où on en a
8 très peu eu besoin - vos clients bénéficient de
9 cette prime fixe, mais la clientèle en général,
10 elle doit la payer.

11 R. N'oubliez pas que nous aussi on la paye, d'une
12 part.

13 Q. [300] Oui, mais...

14 R. Une bonne partie. D'autre part on est conscient que
15 le réseau est en situation pas mal plus critique
16 qu'il l'a été antérieurement. On pourrait se
17 demander c'est quoi les options d'Hydro-Québec, là,
18 actuellement. Et en fin de compte, je pense que ce
19 risque-là est relativement faible. De toute façon
20 vous seriez obligé, le réseau ou l'ensemble de la
21 clientèle serait obligée de le prendre. S'il ne
22 l'achète des industriels, il va l'acheter à l'UCAP.
23 Et vous allez voir que... moi j'ai... on a hâte de
24 voir les prix qui vont sortir, là, mais les signaux
25 qu'on entend effectivement, comme Luc l'a

1 mentionné, c'est que ça va être beaucoup plus cher
2 même que ce qu'il y a actuellement sur la table
3 dans l'interruptible. Et la ten...

4 Q. [301] Alors, dans un...

5 R. La tendance c'est ça. Donc c'est clair que, oui, il
6 y a un risque, mais par rapport au risque réel que
7 prennent les industriels d'embarquer dans le
8 programme, il me semble moindre que celui-là auquel
9 chaque industriel fait face.

10 M. LUC BOULANGER :

11 R. D'ailleurs, monsieur Zayat avait ce matin fait une
12 excellente corrélation avec une assurance. Alors
13 l'assurance, à un moment donné, tu la paye, elle
14 est bien contente cependant quand tu as un accident
15 que t'avais l'assurance. Si t'as pas d'assurance,
16 là t'es Gros-Jean comme devant. Alors c'est évident
17 que quand on le regarde de votre point de vue, ce
18 qu'il faut faire c'est sécuriser et rendre le
19 réseau fiable.

20 Q. [302] Hum, hum.

21 R. Quel est le risque que si jamais on se retrouve
22 dans une situation où on n'est pas capable de
23 démontrer au NPCC qu'on est dans les marges qui
24 existent... qu'ils exigent? Les pénalités
25 seraient... seraient énormes. Alors je pense qu'il

1 est normal que dans l'ensemble de la gestion on
2 se... qu'on se prémunisse ou qu'on se protège
3 contre éventuellement une telle situation. Je pense
4 que ça a été bien expliqué ce matin.

5 Q. [303] Alors les industriels cherchent à protéger le
6 Distributeur avec leur offre, est-ce que c'est ce
7 que vous êtes en train de me dire?

8 R. Non. Ce que les industriels font c'est que, comme
9 l'a très bien dit monsieur Gariépy, il dit ce qu'on
10 essaie à un moment c'est de participer à un
11 programme...

12 Q. [304] Voilà.

13 R. ... où on y trouve notre compte, mais on ne
14 participera pas à un programme dans la mesure où on
15 perd de l'argent ou dans la mesure où on a une
16 compensation qui n'est pas en ligne avec certaines
17 balises. Alors c'est ça en fait qui est le...

18 M. PIERRE VÉZINA :

19 R. Mais vous prenez ça à la blague, là, moi je vous
20 voyais sourire par rapport aux industriels.

21 Q. [305] Non, non.

22 R. Écoutez, le risque qu'on prend s'il y a un problème
23 sur le réseau et qu'on doive s'arrêter, hein...

24 Q. [306] Oui.

25 R. ... finalement il est bien pire qu'un client

1 résidentiel qui se voit couper son chauffage ou ses
2 lumières pendant une couple d'heures. Je peux vous
3 dire que financièrement les impacts des arrêts des
4 usines, des arrêts aussi inopinés, il y a certains
5 procédés qui vont se retrouver arrêtés pendant
6 quarante-huit heures (48 h) dans ces conditions-là.
7 Alors le risque global des industriels il est très
8 important quant à la sécurité du réseau,
9 financièrement.

10 Q. [307] Mais en deux mille dix (2010) et deux mille
11 douze (2012), alors que le prix de la puissance
12 était de l'ordre de quatre dollars par kilowatt
13 (4 \$/KW) hiver et qu'il y a eu finalement peu
14 d'interruption, quel constat les industriels ont-
15 ils fait du coût de revient de l'option
16 d'électricité interruptible? Vous avez fait... en
17 deux mille dix (2010), deux mille onze (2011), deux
18 mille douze (2012), ça vous a bénéficié de
19 participer au programme au coût actuel.

20 R. Oui.

21 Q. [308] Oui.

22 R. Oui, oui, ceux qui ont participé ont été payés,
23 effectivement. Ils ont été payés pour la prime
24 fixe.

25 (14 h 58)

1 R. Ah! Oui, ceux qui ont participé, ils ont été payés,
2 effectivement. Ils ont été payés pour la prime fixe
3 et très peu pour le variable. Il ne faut pas perdre
4 de vue que s'il n'y a pas d'appel, finalement le
5 coût du programme est d'autant réduit, là. C'est la
6 police d'assurance, hein! C'est essentiellement...
7 C'est à ça qu'on vient.

8 Q. [309] Vous avez... dans votre mémoire - et je suis
9 au point 9, au paragraphe 9 - vous nous indiquez :

10 Qui plus est, une partie de ces
11 revenus sera...
12 on parle des revenus, là, des industriels,
13 ... sera retournée à l'État sous forme
14 d'impôt.

15 Mais, si je parle d'électricité pour un industriel,
16 c'est dans vos frais d'affaires votre facture
17 d'électricité, vous la déduisez de vos impôts.

18 R. C'est certain qu'elle est déduite, mais en bout de
19 ligne, quand il y a des profits, hein, si mes coûts
20 sont moindres d'opérations, j'arrive avec des
21 profits plus élevés en bas et je paye des impôts
22 sur les profits.

23 Q. [310] O.K.

24 R. Alors, ça me semble assez évident.

25 Q. [311] Vous indiquez au paragraphe 11 - et je vais

1 m'adresser à vous et à monsieur Laflamme - la
2 deuxième partie :

3 Pour les usines papetières, par
4 exemple, une série de seulement trois
5 interruptions sur une période de deux
6 jours forcera l'arrêt des machines à
7 papier et entraînera des pertes de
8 production significatives qui ne
9 pourront être couvertes financièrement
10 avec les crédits consentis par
11 l'option d'électricité interruptible
12 actuelle.

13 Est-ce que... avez-vous tenté - je suis consciente,
14 là, que l'industrie des pâtes et papiers qu'on
15 appelle l'Industrie forestière dans les documents,
16 représente un gros volume de ce qui est offert
17 comme interruptible.

18 R. Oui, on en est conscient.

19 Q. [312] Est-ce que parce que vous êtes ce gros volume
20 et que vous avez des conditions particulières,
21 semble-t-il...

22 R. Hum.

23 Q. [313] ... et même le Distributeur y fait référence
24 dans sa preuve, avez-vous tenté d'avoir, pour
25 l'industrie forestière ou les papetières, des

1 conditions qui feraient que vous n'avez, par
2 exemple, pas trois interruptions sur deux jours ou
3 que vous soyez interrompu de telle façon, peut-être
4 une papetière à un moment donné, une autre au
5 moment suivant, de façon à vous compléter ou que
6 ce soit organisé pour que vous n'ayez pas à faire
7 face à ce genre de problèmes?

8 R. Effectivement, toutes ces questions-là ont été
9 amenées. D'abord, je veux juste corriger. On n'a
10 pas de conditions particulières, tout le monde a
11 les mêmes conditions dans le programme, il n'y en a
12 pas de spécifiques.

13 Q. [314] Non, non, mais je veux dire ce ne sont pas
14 les conditions du...

15 R. On n'a pas examiné les conditions particulières
16 pour un groupe d'industriels de manière spécifique
17 parce qu'ils vivaient des difficultés plus
18 spécifiques. Je pense que la majorité d'entre...
19 d'entre eux, puis je pense que monsieur de CEZinc
20 et Lévy également, il l'a mentionné, hein, s'il
21 essaie de repartir pour la deuxième...

22 Q. [315] Hum, hum.

23 R. ... le deuxième bloc de la journée, il est... il
24 est mort, comme on dit. Excusez. Mais, bref,
25 l'option... l'option 2, elle arrive un peu dans ce

1 cadre-là, hein!

2 Q. [316] C'est vrai.

3 R. Ce qu'il vient de dire « oui, je vais avoir juste
4 une interruption par jour et... » Sauf que ce que
5 Hydro-Québec est capable d'offrir ou la valeur de
6 l'option 2 n'a pas d'intérêt.

7 Q. [317] O.K.

8 R. Donc, économiquement ce n'est pas intéressant. Par
9 ailleurs, on a déjà...

10 Q. [318] Pourtant, vos pertes seraient moindres.

11 R. ... on a déjà... Ce n'est pas la première fois
12 qu'une option de cette nature-là existe. Elle a
13 déjà existé antérieurement, il faut retourner quand
14 même quelques années, mais, ce qu'on observait,
15 c'est qu'il y avait très peu d'industriels
16 intéressés à l'utiliser.

17 Q. [319] Mais, expliquez-moi pourquoi ils ne sont pas
18 intéressés si... Je comprends que la compensation
19 est moindre qui est offerte, mais votre risque de
20 perte de chiffres d'affaires est aussi beaucoup
21 moindre. J'aimerais ça comprendre, là. Qu'est-ce
22 qui fait que cette deuxième option - parce que vous
23 me dites que « la prime offerte n'est pas
24 intéressante » - fait que cette deuxième option ne
25 vous intéresse pas?

1 R. Alors, il y a dans l'ensemble de l'opération, je
2 dirais, plusieurs aspects à considérer. Oui,
3 probablement que je vais être capable comme
4 entreprise... Parce que, bon, excusez-moi, je vais
5 revenir un petit peu en arrière. Pourquoi les
6 usines de pâtes et papiers sont des clients peut-
7 être particulièrement souhaitables ou ont des
8 conditions qui leur permettent, en termes
9 d'opérations, de participer au programme d'énergie
10 interruptible? Essentiellement parce que la
11 fabrication des produits dépend principalement de
12 deux aspects de l'opération de l'usine, deux blocs
13 complètement différents, un, la fabrication de la
14 pâte et, ensuite, la fabrication du papier. Et on a
15 des réservoirs qui nous permettent d'emmagasiner
16 cette partie de la pâte-là et il se produit,
17 antérieurement, les usines, je dirais, avaient
18 peut-être un peu de surcapacité de production au
19 niveau de la pâte et de manière à ce que, quand les
20 réservoirs sont pleins, puis c'est pour ça qu'on
21 insistait beaucoup sur la question des reprises
22 puis qu'Hydro-Québec essayait de nous permettre
23 d'avoir des périodes de reprise, c'était pour
24 pousser l'opération de la fabrication de pâte de
25 manière à ce que, lorsque le deuxième appel

1 d'usines de pâtes et papiers que de types de
2 procédés et d'ajustements. Dans le cas de Tembec en
3 particulier, à Matane, c'est une usine de
4 fabrication de pâte, donc pour elle, c'est clair
5 qu'elle va devoir encourir certaines pertes.

6 Ce contexte-là fait en sorte que,
7 aujourd'hui, puis je pense que, peut-être un peu
8 avant aussi, il y a moins d'intérêt à l'option 2,
9 puisque financièrement, l'argent, même s'il y a
10 moins de pertes, le risque aussi, hein, sur la
11 prime fixe qui est répartie, le risque de manquer
12 un redémarrage ou un arrêt, le risque d'avoir des
13 bris, parce que, naturellement, ce sont des
14 industries lourdes qui sont normalement pensées
15 pour opérer en continu, vingt-quatre (24) heures
16 sur vingt-quatre (24), plus on les arrête, plus il
17 y a des risques.

18 Dans le cas des machines à papier
19 particulièrement, des arrêts fréquents pourraient
20 entraîner carrément des... ce qu'on appelle des
21 ruptures de feutres, et quand on redémarre, la
22 rupture de feutres, écoutez, c'est cent mille
23 piastres (100 000 \$) du coût qui vient de passer.
24 C'est tout un ensemble d'éléments qu'il faut
25 considérer...

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. [320] Expliquez-moi, dans ce contexte-là et ce que
3 vous m'expliquez, là, par rapport à tout ça puis le
4 fait que la deuxième option n'est pas vraiment
5 intéressante, la première est ce que vous
6 préféreriez, mais avec des conditions financières
7 qui vous avantagent un peu plus, pourquoi alors
8 avoir inclus également dans la demande une
9 modification pour les conditions de reprise?

10 R. Alors, en fait, ça...

11 Q. [321] Si vous n'en avez pas besoin?

12 R. Bien, c'est-à-dire que, il y a certaines usines qui
13 ont peut-être l'opportunité, mais ce n'est pas le
14 cas de toutes, et très peu le cas dans les usines
15 de pâtes et papiers parce qu'aujourd'hui, ce qu'on
16 observe, les machines roulent à peu près à quatre-
17 vingt-quatorze pour cent (94 %) de rendement, ce
18 qui leur donne une marge relativement faible.

19 Il ne faut pas perdre de vue non plus que
20 quand elles ont été interrompues, pendant cette
21 interruption-là, ils n'ont pas pu consommer
22 l'énergie; pourtant, ils ont payé pour la
23 puissance, parce que la puissance, elle est payée
24 sur une base mensuelle : je suis arrêté, j'ai un
25 certain nombre d'heures où je suis arrêté, mais je

1 ne peux pas consommer la puissance.

2 Alors ce que aussi Hydro-Québec vient peut-
3 être améliorer le contexte pour certaines usines
4 qui peuvent en tirer profit, leur donner un petit
5 avantage financier qui vient peut-être encourager
6 certaines usines à participer au programme. Il faut
7 le lire comme ça, mais si on regarde
8 systématiquement à l'intérieur de l'ensemble des
9 participants, là, moi, j'ai de la misère à en
10 trouver qui ont utilisé les périodes de reprise au
11 cours des dernières années.

12 Q. [322] Je vous remercie...

13 M. LUC BOULANGER :

14 R. Si vous me permettez quelques commentaires là-
15 dessus, Maître Sicard?

16 Q. [323] C'est votre... c'est votre temps maintenant,
17 Monsieur Boulanger.

18 R. C'est qu'il y avait à la fois des conditions
19 monétaires, qui ont été bonifiées, mais il y avait
20 aussi ce qu'on appelait des « irritants », qui,
21 parce qu'ils étaient là, avaient plus la fonction
22 d'empêcher de danser en rond qu'autre chose. Alors
23 quand on a tout mis sur la table, pour rendre ça le
24 plus attrayant possible, on a essayé d'enlever les
25 irritants qui faisaient en sorte que certains des

1 membres des associations trouvaient, ils
2 n'embarquaient pas à cause de ça.

3 Alors ça, la question des reprises, c'en
4 est un, qui était sur la table depuis plusieurs,
5 plusieurs années, on revenait souvent avec ça. Et
6 on estimait que les périodes de reprise, ce n'était
7 pas adéquat. Et cette fois-ci, bien, on est arrivés
8 à la conclusion qu'il y avait une possibilité pour
9 Hydro-Québec de l'autoriser. Et aussi, la condition
10 générale a changé, on est en période de surplus, on
11 n'est pas dans le même paradoxe qu'on était en deux
12 mille cinq (2005) et en deux mille six (2006),
13 alors on a adapté ça.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Merci. Ça termine mes questions.

16 (15 h 08)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Sicard. Maître Turmel.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bonjour aux Membres du banc.

21 Q. [324] Rebonjour. Bonjour au Panel. Quelques
22 questions. André Turmel pour la FCEI, Fédération
23 canadienne de l'entreprise indépendante.

24 J'ai écouté, bien écouté le témoignage des
25 gens de l'industrie. C'est quand même fort

1 intéressant. On comprend, là, la notion de
2 profitabilité et de rentabilité. Nos clients aussi
3 partage cette notion-là. Mais là, évidemment, on
4 est dans un programme qui s'appelle l'option
5 interruptible et ma question. Là, je regarde
6 monsieur Gariépy et monsieur Laflamme, sauf erreur.

7 Maintenant plus conceptuel, est-ce que
8 quand vos industries acceptent d'adhérer à
9 l'option, est-ce que vous vous attendez que
10 l'option soit profitable à chaque année?

11 M. MICHEL GARIÉPY :

12 R. Oui, il est certain.

13 Q. [325] O.K.

14 R. O.K. C'est essentiel dans le contexte actuel. On ne
15 peut pas se permettre. On travaille très fort pour
16 réduire nos coûts la tonne, on ne veut pas les
17 remonter.

18 Q. [326] O.K. Mais là est-ce qu'il n'y a pas, est-ce
19 que vos attentes ne sont pas un peu viciées à la
20 base parce que, nécessairement, vous vous attendez
21 que ça soit profitable à chaque année et,
22 manifestement, on a vu que ce n'est pas toujours le
23 cas. Et là, vous revenez vers nous. On comprend vos
24 doléances, là, mais est-ce qu'à la base même ce
25 n'est pas une question d'incompréhension, mais

1 c'est une question d'attente trop élevée par
2 rapport? Je vous pose la question très ouverte.

3 R. Je suis certain que les fournisseurs de puissance
4 aux États-Unis qui veulent livrer la puissance à
5 Hydro-Québec sur le marché veulent aussi faire de
6 l'argent. Je suis et certain qu'ils ne veulent pas
7 faire ça à des coûts qui leur reviendraient, là.

8 Q. [327] Il n'y a personne qui veut faire de pertes,
9 là.

10 R. Exactement. Donc, il est certain, comme je
11 mentionnais, l'année passée on a eu des pertes et,
12 naturellement, c'était inacceptable de la part de
13 la direction et c'est pourquoi qu'on a mentionné à
14 Hydro-Québec que l'on ne reviendrait pas si les
15 paramètres étaient les mêmes.

16 Q. [328] Et si d'emblée la Régie n'acceptait pas la
17 demande telle quelle, avez-vous poussé une
18 réflexion plus loin? Puis en même temps, je regarde
19 aussi monsieur Vézina, là. Est-ce qu'il y a
20 d'autres alternatives qui sont envisageables? Je
21 veux dire parce qu'une demande est faite, parfois
22 la Régie peut autoriser, elle peut ne pas
23 l'autoriser ou elle peut l'adopter en nuance, là,
24 c'est sa discrétion la plus pure, mais est-ce que
25 vous avez réfléchi à... Parce que ce que je retiens

1 avec les changements climatiques c'est l'extrême
2 variabilité, hein, on s'entend. Grands froids et
3 tout ce que ça peut donner d'imprévisibilité, donc
4 le risque s'accroît. Est-ce que vous avez réfléchi
5 un peu à ces questions-là vous-même ou avec Hydro-
6 Québec?

7 M. SERGE LAFLAMME :

8 R. De notre point de vue d'entreprise, si les tarifs
9 ne sont pas acceptés c'est comme on va continuer
10 « business as usual » puis on ne s'interrompra pas,
11 on va continuer à produire nos produits puis faire
12 une marge bénéficiaire sur nos produits, lorsqu'il
13 y en a.

14 Q. [329] O.K.

15 M. MICHEL GARIÉPY :

16 R. C'est la même chose de notre côté. Il est certain
17 si mettons le programme était remis avec les mêmes
18 conditions actuelles, bien, on débarque du
19 programme puis on va fonctionner cent pour cent
20 (100 %) durant l'hiver.

21 Q. [330] O.K.

22 M. PIERRE VÉZINA :

23 R. Je pense que c'est à Hydro-Québec que vous devez
24 poser la question, c'est quoi ses alternatives.

25 Q. [331] Je vous remercie. Attendez. Ça termine mes

1 questions. Pardon. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est bien. Merci, Maître Turmel. Est-ce que la
4 Régie a des questions? J'ai oublié personne. Maître
5 Fortin.

6 INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

7 J'en aurais quelques-unes si vous permettez, Madame
8 la Présidente.

9 Q. [332] J'ai trouvé intéressant, Messieurs, le
10 témoignage que vous avez rendu du point de vue
11 économique, du point de vue des affaires et je suis
12 très sensible à ces questions-là et aux
13 préoccupations que vous avez exprimées.

14 Ceci étant dit, la Régie doit évaluer la
15 proposition d'Hydro-Québec à sa juste valeur en
16 tenant compte, évidemment, du coût associé à
17 l'option interruptible qui est le coût additionnel
18 si les conditions qui sont proposées actuellement
19 étaient proposées. Et j'ai bien compris les
20 interventions de monsieur Vézina, il y a du pour et
21 il y a du contre dépendant du point de vue où on le
22 regarde.

23 Ceci étant dit, je vais vous donner un
24 exemple. On a parlé beaucoup de la limite de cent
25 (100) heures pour l'option 1 - Grandes entreprises.

1 Vous me corrigerez si je fais erreur, puis ma
2 question s'adresse à chacun de vous puisque vous
3 représentez chacun un segment de l'industrie.
4 Quelle est la valeur qu'on doit donner, selon vous,
5 à un engagement qui est pris sur la base de la
6 possibilité d'être interrompu cent (100) heures si
7 l'évaluation qui est faite, et là je parle de la
8 garantie d'obtention de la souscription par le
9 Distributeur. On sait qu'il y a eu un exemple de
10 retrait après les premières interruptions en
11 décembre dernier. Il y a eu un retrait de six cents
12 mégawatts (600 MW) de deux clients d'Hydro-Québec
13 pour quelques abonnements.

14 (15 h 14)

15 Quelle est la garantie de ce cent (100)
16 heures-là comme condition qui serait approuvée par
17 la Régie, qui est présentement en vigueur, si
18 effectivement, le raisonnement est autour de
19 cinquante (50) à soixante (60) heures pour certains
20 d'entre vous. Ça semble être la limite. Ça
21 correspond à ce qui est survenu l'année dernière.
22 Pour d'autres parmi vous, on parle de vingt (20) à
23 trente (30) heures, et là, si c'est au-dessus de
24 ça, bien là ce n'est plus économique. Si vous
25 souscrivez sur la base de l'évaluation du risque,

1 et je la respecte et c'est tout à fait correct en
2 affaires, là, croyez-moi, je comprends ça, mais si
3 on fait cette évaluation-là sur cette base-là, du
4 point de vue maintenant de la Régie qui doit aussi
5 considérer la garantie que recherche le
6 Distributeur, et lui aussi paie un prix par le
7 biais de la prime fixe s'il ne l'utilise pas,
8 l'interruption, c'est arrivé pour quelques années,
9 donc ça joue des deux côtés, comment doit-on
10 interpréter vos propos quant à l'engagement à
11 l'effet qu'il y a une possibilité d'interruption de
12 cent (100) heures? Est-ce que c'est une condition
13 qui est valable finalement ou si c'est une
14 condition absolument théorique dans les faits...

15 R. Non, non...

16 Q. [333] ... parce que si ce n'est pas dans la
17 pratique, on peut faire face à des retraits...

18 R. Ce n'est pas théorique. On a fait le même
19 raisonnement que vous. On a mis sur la table
20 cinquante (50) heures. Hydro-Québec a dit non.
21 C'est cent (100) heures qu'on a besoin. Alors,
22 c'est qu'on n'est pas dans le « driver's seat » là-
23 dedans. Alors c'est clair que si on avait pu
24 négocier les ententes avec Hydro-Québec, une limite
25 de cinquante (50) heures, la dynamique aurait été

1 différente. Ce n'est pas compliqué, là. Les grandes
2 entreprises sont habituées à gérer des risques.
3 Alors tu regardes une proposition sur la table et
4 tu vas évaluer quel est ton risque pour chacune des
5 composantes de la proposition. Cent (100) heures,
6 ce n'est pas cinquante (50) heures. Monsieur
7 Gariépy l'a très bien décrit tout à l'heure, là.
8 Eux se sont basés sur soixante (60) heures mais en
9 regardant quels seraient les impacts sur leurs
10 opérations dans l'éventualité où ils devraient
11 cesser leurs opérations pendant cent (100) heures.
12 C'est aussi simple que ça.

13 Alors si le programme avait été structuré
14 sur cinquante (50) heures, les conditions qu'on a
15 sur la table seraient différentes. Je ne sais pas
16 si vous voulez ajouter autre chose aussi?

17 M. MICHEL GARIÉPY :

18 R. Non, bien je pense que vous avez bien résumé.
19 Toutes les simulations, puis je peux vous dire que
20 les simulations qu'on a faites du point de vue
21 économique étaient beaucoup plus évoluées que ce
22 qu'on faisait dans les dernières années suite à
23 l'hiver passé. Donc c'est là qu'on a mis une base
24 de soixante (60) heures parce qu'on a dit O.K. Bon,
25 l'hiver passé, oui, l'aspect climatique a été peut-

1 être un peu plus agressif au niveau du froid. Par
2 contre, ce qu'on voit ou ce qu'on entend dans les
3 discussions avec Hydro-Québec c'est qu'il y a de
4 fortes probabilités qu'au niveau puissance, dans
5 les prochaines années, que la pointe va augmenter à
6 cause des augmentations, les résidences qui tirent
7 encore, qui continuent à se transformer au niveau
8 électrique. Donc de ce fait, ce qu'on se dit, c'est
9 que même si on a un hiver qui est peut-être un peu
10 plus clément dans les deux, trois prochaines
11 années, sachant que la pointe va peut-être
12 augmenter, donc c'est pour ça qu'on s'est dit,
13 gardons le soixante (60) heures comme quelque chose
14 qui est très plausible de revoir dans les
15 prochaines années. Donc on fait un calcul et on se
16 dit, O.K., à soixante (60) heures est-ce que le
17 risque en vaut la chandelle pour pouvoir continuer?
18 Si la réponse est oui, là on s'en va plus loin, on
19 dit, O.K., dans notre simulation, si on s'en va à
20 cent (100) heures, est-ce que c'est catastrophique
21 ou pas pour l'aspect économique de l'usine? C'est
22 comme ça qu'on l'a bien calculé. Il est certain que
23 dans l'éventualité, puis je pense que j'en ai parlé
24 un peu tantôt, dans l'éventualité que si,
25 admettons, l'année prochaine, on bonifierait, puis

1 on aurait les chiffres qui sont déposés
2 présentement à la Régie puis qu'on dirait
3 probablement comme je vous ai mentionné, on irait
4 de l'avant avec ce qu'on a eu comme calcul. Ça ne
5 veut pas dire que si réellement on dépassait le
6 soixante (60), on irait à cent (100) heures, ça ne
7 voudrait peut-être pas dire nécessairement qu'on
8 réitérerait notre option pour l'autre année. Il se
9 pourrait qu'on verrait peut-être plus d'information
10 sur cette expérience-là de cent (100) heures. Il se
11 pourrait peut-être qu'on dise non, à cause de tel,
12 tel risque qu'on avait peut-être mal évalué, que ça
13 peut être... Donc, je ne pense pas que ça pourrait
14 être mieux. Ça pourrait être pire, selon nous. Puis
15 je pense qu'on a mis quand même pas mal de données
16 dans notre modèle de simulation pour essayer
17 d'aller chercher le maximum d'information sachant
18 aussi, faut pas négliger, que pour Hydro-Québec,
19 c'est un outil très sérieux, et on le comprend très
20 bien. Hein, c'est un outil qui assure la fiabilité
21 du réseau, faut pas se le cacher. Donc, d'où le
22 fait que, bon, la pénalité a été grandement
23 modifiée et ça, il faut en tenir compte aussi que,
24 sortir d'un programme comme ça, parce qu'on avait
25 peut-être oublié une donnée puis qu'on s'aperçoit

1 que là, ça va faire plus mal que ce qu'on avait
2 prévu, bien là il faut y penser aussi que la
3 pénalité, elle est là au détour et elle peut être
4 très importante pour l'impact économique d'une
5 entreprise.

6 (15 h 19)

7 Q. [334] Monsieur Vézina, à votre tour.

8 R. Bon, il y a différents aspects à votre question,
9 là. Il est certain que, comme je l'ai mentionné
10 tantôt, si on faisait face à une année de cent
11 heures (100 h), l'année prochaine admettons, il y
12 aurait sûrement l'année suivante encore là des
13 défections puisque je ne pense pas que les usines
14 de pâtes et papiers feraient face quand même à des
15 bénéfices. J'ai l'impression qu'elles perdraient
16 beaucoup d'argent encore.

17 Par contre, la modification effectivement
18 de la pénalité les amènerait sûrement au bout de la
19 ligne puisque, de toute façon, ces heures-là il ne
20 faut pas perdre de vue qu'elles s'additionnent
21 graduellement. Et donc plus on avance, à un moment
22 donné plus ce risque ou l'effet de la pénalité
23 devient grand puisque les nombres d'heures
24 restantes diminuent. Donc il y aurait une analyse
25 dynamique à faire inévitablement là-dedans. Mais

1 j'ai bien l'impression qu'avec la pénalité qu'il y
2 a sur la table actuellement il n'y aurait pas
3 beaucoup de monde qui serait tenté d'en sortir...

4 Q. [335] Parfait.

5 R. Est-ce que ça répond? Est-ce que voulez que j'aille
6 plus loin ou...?

7 Q. [336] Pour le moment, je vais avoir d'autres
8 questions. Et monsieur Laflamme?

9 M. SERGE LAFLAMME :

10 R. J'ai peut-être perdu le fil de la question un peu,
11 là.

12 Q. [337] Je vous indiquais, j'indiquais que nous
13 cherchons, comme Régie, à évaluer le pour et le
14 contre de la proposition qui est faite et à jauger
15 la valeur probante des arguments respectifs qui
16 vont être rapportés, parce qu'on n'a pas terminé
17 l'audience, il y a d'autres intervenants qui vont
18 venir témoigner. Mais effectivement je demandais, à
19 titre d'exemple, quelle est la valeur qu'on doit
20 donner à l'engagement de cent heures (100 h) compte
21 tenu de la perspective avec laquelle la décision
22 d'affaires est prise? Qui est prise, oui, en tenant
23 compte d'une possibilité, mais en fait c'est
24 beaucoup plus en fonction d'une probabilité basée
25 sur les années antérieures et là il y a une année

1 exceptionnelle par rapport aux années antérieures,
2 cinquante-sept (57 h), soixante heures (60 h), là
3 ça déclenche tout ce qu'on entend. Alors moi je
4 voulais... je voulais savoir pour vous,
5 l'engagement sur cent heures (100 h), mais vous
6 avez déjà...

7 R. Dans le fond...

8 Q. [338] ... élaboré par rapport à votre compagnie par
9 contre.

10 R. Dans le fond ce que vous dites c'est si... si le
11 cent heures (100 h) est garanti qu'il va être pris.
12 C'est sûr qu'actuellement il n'y a personne qui
13 embarque. Je ne donnerai pas de chiffre exact
14 combien qu'on aurait de besoin parce que là ça
15 dévoile un peu les économiques confidentiels de nos
16 entreprises, mais c'est sûr qu'il faudrait que ce
17 soit bonifié quand même de beaucoup plus.

18 Q. [339] Parfait. Je reviens à monsieur Vézina, vous
19 avez fait référence dans votre témoignage en chef,
20 aux motifs qui ont expliqué le retrait des six
21 cents mégawatts (600 MW) au mois de décembre
22 dernier, ma question directe est la suivante : si
23 les modalités et les crédits qui sont présentement
24 proposés par Hydro-Québec avaient été en vigueur,
25 est-ce que d'après vous les conditions dans

1 lesquelles les six cents mégawatts (600 MW) ont été
2 retirés par ces entreprises-là, est-ce qu'on
3 l'aurait définitivement évité ou... C'est une
4 question que j'ai posée à Hydro-Québec ce matin,
5 mais je pense qu'ils nous réfèraient aussi à... à
6 votre intervention.

7 M. PIERRE VÉZINA :

8 R. Vous voulez dire si les... les conditions qui sont
9 actuellement proposées auraient (sic) entraîné le
10 retrait, non, je ne pense pas. J'ai bien
11 l'impression qu'avec les conditions actuelles ils
12 auraient sûrement été en mesure de poursuivre dans
13 le programme, surtout que, bon... C'est sûr qu'a
14 posteriori c'est toujours facile d'analyser ça,
15 mais là on sait maintenant qu'il y a cinquante-huit
16 heures (58 h). Mais je pense que l'entreprise
17 aurait avancé sûrement dans le programme puisque la
18 valeur pour les pertes économiques encourues aurait
19 possiblement été suffisante, en tout cas de faire
20 un certain bout de chemin. Maintenant, comme je
21 vous disais, plus on avance dans le temps plus
22 l'option de se retirer naturellement devient
23 coûteuse.

24 Q. [340] Coûteuse à cause de la pénalité, entre
25 autres.

1 R. Oui.

2 Q. [341] Parfait, merci, Monsieur. Peut-être monsieur
3 Boulanger, mais la question s'adresse à tous parce
4 que je fais un suivi sur celle que maître Pelletier
5 vous a posée, qui était une question à tous. Il
6 vous demandait si vous aviez fait une estimation de
7 l'offre possible si les conditions actuelles
8 n'étaient pas substantiellement modifiées par la
9 Régie. Moi je vais vous poser la question inverse :
10 est-ce que vous avez fait une estimation de l'offre
11 qui serait possible si les conditions actuelles
12 étaient modifiées tel que le propose Hydro-Québec?
13 J'ai entendu parler d'un cent cinquante (150 MW) à
14 deux cents mégawatts (200 MW), je pense, de la part
15 de monsieur Boulanger. Peut-être qu'on pourrait
16 aller chercher un cent cinquante mégawatts (150
17 MW). Monsieur Vézina, je ne suis pas sûr que je
18 vous ai bien compris. Vous aviez parlé d'un trois
19 cent cinquante (350 MW) à quatre cents (400 MW),
20 mais ça je pense que c'était si les conditions
21 n'étaient pas changées, sauf erreur.

22 (15 h 24)

23 M. PIERRE VÉZINA :

24 R. Oui, effectivement quand on parlait de quatre cents
25 (400 MW) c'était... c'était si on ramène les

1 conditions ou on laisse les conditions dans les
2 conditions actuelles. Comme on l'a indiqué dans
3 notre mémoire, on pense que la proposition
4 actuelle, enfin on le souhaite, permettrait
5 d'atteindre proche des huit cents (800 MW) à huit
6 cent cinquante mégawatts (850 MW) souhaités par le
7 Distributeur. C'est certain que, un jour, si on
8 arrive avec des conditions qui vont permettre
9 d'interrompre une machine à papier puis de couvrir
10 les coûts du produit, bien là l'offre pourra en
11 être significativement augmentée.

12 Q. [342] Quand vous parlez de huit cent cinquante
13 (850), vous parlez du huit cent cinquante (850)
14 recherché par Hydro-Québec de façon globale ou vous
15 parlez pour le...

16 R. Non, de façon globale.

17 Q. [343] De façon globale. Et quelle serait la part
18 d'après vous de l'industrie papetière, le
19 potentiel?

20 R. Sûrement...

21 Q. [344] Je dis « papetière » parce qu'on nous a dit
22 que c'était cent pour cent les trois dernières
23 années.

24 R. Écoutez, malheureusement, ce n'est pas une
25 estimation que j'ai faite, mais à vue de nez.

1 Q. [345] Oui, oui.

2 R. J'ai un bon nez. Autour de peut-être sûrement cinq
3 cents (500), six cents (600). Je pense que ce
4 serait de cet ordre-là.

5 Q. [346] Et quant à vous, Monsieur Boulanger, est-ce
6 que vous avez des commentaires quant à l'estimation
7 qu'on pourrait faire si les conditions étaient
8 modifiées de la façon dont Hydro-Québec le demande
9 et avec les crédits, évidemment?

10 M. LUC BOULANGER :

11 R. Écoutez, c'est une question qui est « loadée » pas
12 mal, là, pour bien parler français.

13 Q. [347] Oui.

14 R. Vous devez réaliser que quand on se rencontre comme
15 ça, c'est une association de compétiteurs. Presque
16 leur adresse d'affaires est confidentielle. Alors,
17 chacun n'avancera pas sa position personnelle parce
18 que le compétiteur va pouvoir dériver toutes sortes
19 de scénarios possibles. Mais l'impression qu'on a,
20 c'est que certains pourraient, en diminuant la
21 quantité ou la puissance qu'ils avaient offerte
22 dans le passé, peut-être pourraient continuer. Mais
23 ce n'est pas un gros pourcentage par rapport à ce
24 qu'il y avait présentement sur les objectifs qu'on
25 a pour l'année qui s'en vient.

- 1 Q. [348] Est-ce que je dois comprendre de votre
2 témoignage que, même avec les conditions qui sont
3 proposées par Hydro-Québec au niveau des options,
4 des crédits et des modalités, on ne peut pas
5 escompter une augmentation substantielle de...
- 6 R. Non, je pensais dans le sens où vous maintiendriez
7 les conditions actuelles.
- 8 Q. [349] Non, c'est...
- 9 R. Si le programme...
- 10 Q. [350] Non. Ça, c'était la question de votre
11 procureur. Moi, j'ai fait du chemin sur la question
12 de votre procureur et à l'inverse. Si les
13 conditions étaient approuvées telles que demandées
14 par Hydro-Québec, avez-vous fait là aussi une
15 estimation du potentiel d'offres qui s'en
16 dégagerait?
- 17 R. Bien, en tout cas, nous, l'objectif que je pense
18 qu'on pourrait aller chercher, ce serait maintenir
19 ce qu'on a présentement, qui est à peu près deux
20 cent soixante-cinq (265) disons ou deux cent
21 cinquante (250), et je pense qu'on pourrait aller
22 chercher cent cinquante (150) supplémentaire.
- 23 Q. [351] Supplémentaire?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [352] Parfait.

1 R. Et puis j'ai quasiment un engagement face à Hydro-
2 Québec de faire un peu de promotion du programme.
3 Alors, j'ai une coupe de demandes qui sont déjà
4 visées. Puis on va expliquer, on va prendre un
5 bâton de pèlerin. Mais je pense qu'on pourrait
6 probablement passer du deux cinquante (250) à
7 quatre cents (400). Je pense que c'est raisonnable
8 de... En tout cas, c'est l'objectif qu'on se donne.
9 M. MICHEL GARIÉPY :

10 R. Peut-être renchérir là-dessus. Donc, comme je vous
11 mentionnais, on a utilisé... CEZinc a utilisé quand
12 même le programme interruptible dans le passé. On a
13 recommencé à l'utiliser en deux mille neuf (2009),
14 deux mille dix (2010). Je suis quelqu'un quand même
15 assez... qui connaît quand même assez bien le
16 programme, les contraintes, et caetera. Puis ce que
17 je peux vous dire, c'est que, depuis le dépôt des
18 nouvelles possibilités au niveau de bonification de
19 crédits fixes, crédits variables, j'ai beaucoup
20 d'appels d'usines qui ne participent pas
21 présentement, mais qui me posent beaucoup de
22 questions sur les contraintes, comment ça
23 fonctionne. Donc, ça suscite déjà un intérêt. De là
24 est-ce qu'ils vont vouloir... si réellement ce
25 serait bonifier d'embarquer. Mais déjà ces

1 personnes-là n'avaient aucun intérêt à embarquer.

2 Mais là ils posent beaucoup de questions

3 présentement.

4 Q. [353] Et en complément à ce que vous venez de dire
5 et en complément à ma question précédente, est-ce
6 que ces estimations-là tiennent compte d'une
7 possibilité de récurrence ou d'interruption de
8 l'ordre de cinquante (50) à soixante (60) heures
9 comme on a eu la dernière année et tiennent compte
10 de ce que vous avez appelé, Monsieur Boulanger, des
11 irritants? Il y en avait trois : le problème du
12 cent (100) heures; le problème de pénalité; puis le
13 problème d'arrimage.

14 R. Exactement, c'est un tout.

15 Q. [354] Ça tient...

16 R. Alors, et on ne s'illusionne pas, là. Les périodes
17 de dix heures d'interruption, là, ça, c'est le
18 passé. Alors, je ne pense pas que ce serait
19 réaliste pour un industriel d'embarquer dans un
20 programme en bas de soixante (60) heures
21 d'interruption. Alors, c'est clair et sûr dans
22 notre esprit, à cause des trois conditions que je
23 vous ai mentionnées tout à l'heure, l'arrimage de
24 l'offre et de la demande, qui est un objectif
25 qu'Hydro-Québec veut atteindre, il y a aussi toute

1 la problématique dont monsieur Vézina mentionnait,
2 la problématique de réseau comme telle, les
3 conditions qui existent présentement au sud de la
4 frontière.

5 Alors, ce serait irréaliste pour un
6 industriel de s'embarquer dans un programme comme
7 ça en présumant que les heures d'interruption du
8 passé seraient celles qui seraient la base. De
9 toute façon, la situation a changé de façon
10 drastique dans les réseaux avoisinants. Et ce qu'on
11 pourrait aussi mentionner là-dessus, c'est que
12 l'engagement d'être présent pendant trois mille
13 (3000) heures puis la possibilité que ça dépasse
14 soixante (60) heures, elle est bien réelle. Alors,
15 ce serait imprudent à mon sens, surtout avec les
16 pénalités qui sont là, de s'embarquer sans tenir
17 compte de ces conditions-là.

18 (15 h 30)

19 Q. [355] Ça va, je n'ai pas d'autres questions. Merci,
20 Messieurs. Merci, Madame la Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Fortin. Maître Rozon, questions?

23 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

24 Oui, quelques questions rapidement.

25 Q. [356] Bonjour aux Membres du panel. Je vous amène à

1 la page, au paragraphe 2 de votre mémoire. C'est
2 peut-être juste pour avoir une plus grande
3 précision. Vous avez précisé que sans changement
4 significatif dans les conditions, nombreux sont
5 ceux qui ont signifié leur décision de ne plus
6 participer à l'option tarifaire. Dans le cadre de
7 votre témoignage, vous avez presque mentionné que
8 l'ensemble des participants, en tout cas,
9 semblaient vous avoir énoncé cette préoccupation-
10 là. Est-ce que l'on peut avoir un pourcentage plus
11 précis de vos membres qui sont potentiellement
12 intéressés par ce type d'option tarifaire-là qui
13 vous ont effectivement manifesté leur position à
14 cet égard-là ou de façon aussi claire?

15 M. PIERRE VÉZINA :

16 R. Bien, dans le cas de nos membres, pour moi c'est
17 cent pour cent (100 %). Comme je l'ai mentionné
18 tantôt, j'ai cinq membres qui participent
19 activement au programme. Deux ont clairement
20 identifié leur décision de ne plus y participer et
21 les trois autres m'ont signifié qu'ils allaient
22 examiner la chose, mais que c'était clair qu'ils
23 baisseraient de manière importante l'offre.

24 Q. [357] Et pour vous, Monsieur Boulanger?

25

1 M. LUC BOULANGER :

2 R. En fait, je pourrais réitérer les mêmes propos que
3 monsieur Vézina. Et, comme je le mentionnais tout à
4 l'heure, ce sont des compétiteurs et puis on est
5 dans une réunion, tout le monde, tout le monde
6 écoute ce que l'autre a à dire. Alors c'est
7 difficile à un moment donné de jauger. Mais ce que
8 l'on peut percevoir, là, dans le « mood » général
9 de la façon dont les discussions s'orientent, ça ne
10 peut pas être plus clair que ça.

11 Et je pense qu'Hydro-Québec dans les
12 rencontres l'ont bien vu que ça bloquait. Il y
13 avait un blocage total. Alors, moi, je dirais, là,
14 si on avait deux cent soixante-quinze (275 MW) ou
15 deux cent cinquante mégawatts (250 MW), ça va
16 tomber en bas de cent (100). Ça va tomber, ça va
17 être significatif, là.

18 Q. [358] On a évalué à peu près, bon, si les
19 conditions actuelles qui sont proposées avaient été
20 en vigueur l'année dernière, les coûts de l'option
21 seraient passés peut-être de dix (10 M\$), onze
22 millions (11 M\$) à vingt millions (20 M\$). Est-ce
23 que vous avez évalué les coûts de l'alternative?
24 Même si on n'a pas d'alternative qui puisse être
25 vraiment similaire à celle que vous êtes en mesure

1 d'offrir via l'option d'électricité interruptible,
2 mais pour répondre aux préoccupations du reste de
3 la clientèle qui dit : « Oui, mais il y a un coût
4 qui est lié à cette option-là », est-ce que ça en
5 vaut la chandelle de payer ce coût-là pour obtenir
6 la garantie de puissance que vous êtes en mesure
7 de...

8 R. Ma compréhension c'est l'alternative c'est
9 d'acheter de la puissance sur les marchés ou
10 d'aller en appel d'offres comme Hydro-Québec l'a
11 fait. On devrait avoir des résultats cette semaine
12 ou à peu près. Alors, je pense qu'Hydro-Québec a
13 répondu, je pense, à cette question ce matin. Je
14 veux dire ils ne l'ont peut-être pas quantifiée
15 comme telle, là, mais l'alternative quand on va
16 avoir le résultat de ses appels d'offres, bien là,
17 à un moment donné, tu vois premièrement si c'est
18 possible de pouvoir fournir des quantités
19 manquantes et puis tu regardes qu'est-ce que tu as
20 sur la table comme alternative et tu calcules.

21 Notre impression c'est que peut-être que,
22 nous, on va se mordre les doigts cette semaine, on
23 va peut-être dire on n'a pas... quand on verra les
24 résultats des appels d'offres comme tels.

25 Q. [359] Dernière question. Oui, allez-y.

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Juste de manière complémentaire. On a toujours
3 accepté le principe du marché de référence, même
4 si, de notre point de vue, ce n'était pas payer la
5 valeur réelle du produit que les interruptibles
6 offraient. Et reste que pour Hydro-Québec ça a
7 toujours été identifié comme une... le marché pour
8 lequel...

9 Bon, pendant un certain, je pense qu'ils
10 étaient peut-être en mesure d'aller, d'avoir des
11 interconnexions capables de compenser
12 l'interruptible. Aujourd'hui c'est peut-être
13 moins... moins juste. Mais je pense qu'en même
14 temps il faut remettre ça un peu dans les
15 perspectives sur le plan tarifaire. Oui, on parle
16 peut-être d'une augmentation de quoi, six millions
17 (6 M\$), c'est peut-être de cet ordre-là. Ça reste
18 six millions (6 M\$) sur dix milliards (10 G\$).
19 Hein! Donc, dans le contexte il faut voir l'impact
20 réel. Je pense que l'on est rendu au centième de
21 cent peut-être.

22 M. LUC BOULANGER :

23 R. Puis je pense qu'il faut également évaluer c'est
24 qu'est-ce qui arriverait dans l'éventualité où le
25 bilan de puissance ne serait pas celui qu'Hydro-

1 Québec désire pour rencontrer ses normes de
2 fiabilité et qu'effectivement l'alternative dont
3 vous parlez ne se matérialise pas, n'est pas au
4 rendez-vous. Alors comment est-ce qu'ils vont être
5 en mesure de gérer le réseau dans une
6 préoccupation, dans une perspective où la demande
7 en puissance est de plus en plus élevée? Alors le
8 « downside » de ça c'est énorme.

9 Alors je pense que, dans la mesure où on
10 contreviendrait aux normes du NPCC, ce serait très
11 coûteux pour les clientèles également.

12 (15 h 35)

13 Q. [360] Dernière question, c'est : On comprend que la
14 réalité des entreprises que vous représentez peut
15 varier énormément. Est-ce qu'il n'aurait pas été
16 souhaitable d'avoir peut-être des conditions qui
17 soient adaptées, par exemple, à la réalité des
18 entreprises dans le domaine des pâtes et papiers
19 qui vivent une réalité qui est différente d'autres?

20 R. La réponse, si vous me permettez...

21 Q. [361] Est-ce que c'est des choses que... Oui.

22 R. Je m'excuse de vous interrompre.

23 Q. [362] Allez-y!

24 R. J'ai déjà la réponse.

25 Q. [363] Allez-y?

1 R. C'est non. On n'acceptera jamais ça. C'est qu'il
2 n'y a aucune question qu'on peut supporter,
3 l'industrie papetière, avec des conditions qui
4 seraient supérieures aux nôtres. C'est
5 inacceptable. Ce serait anti-compétitif. Ce serait
6 illégal même. Donc la réponse est non. Ce serait
7 des conditions, les mêmes pour tout le monde. Vous
8 êtes d'accord, Monsieur Vézina?

9 M. PIERRE VÉZINA :

10 R. Je vais y penser. Mais, en fait...

11 Me LOUISE ROZON :

12 Q. [364] Je ne parlais pas des tarifs, mais plus des
13 conditions, des modalités.

14 R. Oui, oui, je comprends. Mais en bout de ligne,
15 hein, pour Hydro-Québec, c'est un produit qu'il
16 recherche. Que ce soit n'importe quelle entreprise
17 qu'il donne, c'est toujours le même produit. Alors,
18 c'est embêtant de faire fluctuer la valeur ou les
19 conditions en fonction d'un secteur par rapport à
20 un autre pour un produit qui est similaire.

21 M. SERGE LAFLAMME :

22 R. Juste pour ajouter. J'ai seulement deux usines avec
23 des conditions complètement différentes dans chaque
24 usine. Donc, j'assume que, pour tous les dix-huit
25 (18) participants, il va y avoir dix-huit (18)

1 conditions différentes. Et Hydro-Québec dit déjà
2 que le système est géré manuellement et assez
3 complexe déjà. Ça fait que j'ai un peu de misère à
4 voir qu'on pourrait faire des accommodements un par
5 un ici et là.

6 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bon. Je vous remercie. Merci. Monsieur
8 Boulianne, pas de questions. J'ai peut-être une
9 question de compréhension et peut-être, vous avez
10 probablement donné déjà la réponse.

11 Q. [365] On parle du fameux soixante (60) heures. Dans
12 les informations, les réponses aux questions, on a
13 identifié en deux mille six (2006), deux mille sept
14 (2007) qu'il y avait eu soixante-huit (68) heures
15 d'interruption, qu'il y avait eu sept cent
16 quarante-cinq mégawatts (745 MW) effectifs, vingt-
17 deux (22) abonnements qui avaient participé. Bon.
18 Dans les années... l'année suivante, c'est resté à
19 peu près le « peak » en termes de nombre d'heures
20 d'interruption. Et la clientèle dans les années qui
21 ont suivi où les abonnements participants à
22 l'option d'électricité interruptible n'a pas
23 diminué. Il n'y a pas eu cet effritement qu'on
24 semble cette année présumer ou bien voir ou
25 anticiper. Prenez le participé passé que vous

1 voulez. J'aimerais savoir, comprendre pourquoi.
2 Est-ce qu'il y a eu des changements structurels
3 dans les industries soit de pâtes et papiers, de
4 chimie, au niveau de la production? Vous êtes plus
5 juste à temps ou en flux tendu, comme certains
6 appellent. Quelles choses ont changé qui peuvent
7 faire en sorte que, maintenant en deux mille treize
8 (2013), deux mille quatorze (2014), on peut
9 s'attendre à cet effritement alors qu'il n'a pas eu
10 lieu en deux mille six (2006), deux mille sept
11 (2007) et où il y a eu soixante-huit (68) heures
12 d'interruption?

13 M. PIERRE VÉZINA :

14 R. En tout cas, j'aime votre question puisque c'est un
15 commentaire que je voulais adresser, puis mon
16 avocat m'a dit : « Ah, laisse faire ça! »

17 Q. [366] Allez-y donc, Monsieur Vézina!

18 R. Je pense que vous avez effectivement mis le doigt
19 sur la problématique, pour ce qui est en tout cas,
20 je peux parler du secteur des pâtes et papiers. En
21 fait, les difficultés du secteur ont commencé
22 réellement vers deux mille quatre (2004), deux
23 mille cinq (2005). Et donc, dans la période deux
24 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), à peu
25 près, je dirais, deux mille dix (2010), deux mille

1 onze (2011), là, il y a eu vraiment des changements
2 assez profonds.

3 Écoutez, on est parti de, je pense,
4 cinquante (50), cinquante-deux (52) usines. On est
5 rendu autour de trente-cinq (35). Donc, il y a eu
6 beaucoup de rationalisation. Il y a eu en plus de
7 ça des fermetures de machines, même dans certaines
8 usines qui sont toujours en opération. Donc, ça a
9 eu un effet très clair sur l'offre possible. Et en
10 cours de route, naturellement, il y a eu toutes
11 sortes de problématiques liées effectivement au
12 contexte économique, en plus de la problématique
13 structurelle qu'on connaît dans le secteur du
14 papier.

15 Donc, moi, j'interprète ces fluctuations-là
16 en tout cas pour notre secteur beaucoup en fonction
17 des aléas qu'on a connus dans l'appareil de
18 production, la rationalisation et également
19 l'optimisation des équipements restants. Ce qui
20 fait qu'aujourd'hui, on retrouve actuellement une
21 certaine stabilité, et stabilité également dans les
22 prix des produits. Donc, ce contexte-là a fait en
23 sorte que, je pense, c'était difficile de faire une
24 relation directe entre, justement, le nombre
25 d'heures d'interruption et l'offre, en tout cas

1 pour le secteur des pâtes et papiers.

2 (15 h 41)

3 Je pense que les autres secteurs aussi, on le sait,
4 à partir de deux mille huit (2008) à peu près, il y
5 a eu quand même des difficultés économiques,
6 rationalisation, qui ont sûrement modifié les
7 cartes de manière assez significative.

8 Q. [367] Merci Monsieur Vézina. Est-ce que, Maître
9 Pelletier, ça complète, ou il y a réinterrogatoire?

10 Je vais essayer de faire ça dans l'ordre.

11 Me PIERRE PELLETIER:

12 Alors ça complète et il n'y a pas de contre-
13 interrogatoire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est bien. Alors merci Messieurs de votre
16 participation et de votre contribution. Alors vous
17 êtes libérés. Ceci complétera notre journée et nous
18 sommes de retour demain matin, neuf heures (9 h
19 00), avec la présentation de la preuve de l'AREQ.
20 C'est toujours bon, Maître Lapierre, oui? Parfait.
21 Et nous pouvons peut-être nous attendre à une aussi
22 longue journée, sinon plus, pour pouvoir passer à
23 travers les preuves de tout le monde et les
24 argumentations. Espérons que tout le monde sera
25 bien prêt. Alors bonne soirée à tous. Merci. Merci

1 Madame la sténographe.

2 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

3

4 SERMENT D'OFFICE

5

6 Nous, soussignées, ROSA FANIZZI, et DANIELLE
7 BERGERONRC BEEBE, sténographes officielles, dûment
8 assermentées, certifions sous notre serment
9 d'office que les pages qui précèdent sont et
10 contiennent la transcription fidèle et exacte des
11 témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout
12 pris au moyen de la sténotypie, et conformément à
13 la Loi.

14

15 Et nous avons signé,

16

17

18

19 ROSA FANIZZI

20

21

22

23

24 DANIELLE BERGERON

25